

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 11 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 2 septembre 2015
relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

NOR : SFHH2531813A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique ;
Vu le code de l'éducation ; Vu le code du sport ;
Vu le décret n° 2015-1110 du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 1987 relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'Etat d'ergothérapeute, de laborantin d'analyses médicales, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue et de psychomotricien ;
Vu l'arrêté du 5 septembre 1989 relatif aux études préparatoires et au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
Vu l'arrêté du 31 janvier 1991 relatif aux dispenses accordées à certains candidats en vue de la préparation au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
Vu l'arrêté du 6 août 2004 relatif aux dispenses susceptibles d'être accordées aux candidats titulaires d'un diplôme extracommunautaire de masseur-kinésithérapeute sollicitant l'exercice de la profession en France en vue de la préparation du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur ;
Vu l'arrêté du 26 août 2010 relatif aux dispenses d'épreuves accordées aux sportifs de haut niveau pour l'admission dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie, en pédicure-podologie, en ergothérapie et en psychomotricité ;
Vu l'arrêté du 23 mai 2011 relatif aux études préparatoires et au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif à l'année spécifique aux études en masso-kinésithérapie pour personne en situation de handicap d'origine visuelle ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'ergothérapeute, de technicien de laboratoire médical, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue et de psychomotricien ;
Vu l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ; Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 29 juin 2015 ;
Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 7 juillet 2015 ; Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes du 23 juillet 2015,

Arrêtent :

Article 1

Dans le cadre de l'intégration de la formation des masseurs-kinésithérapeutes au processus licence, master, doctorat, les instituts de formation en masso-kinésithérapie passent une convention avec une université disposant d'une composante santé et le conseil régional. Cette convention détermine les modalités de participation et les responsabilités des trois signataires.

Les instituts de formation s'engagent dans une démarche d'auto-évaluation du dispositif de la formation.

La formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute fait l'objet d'une évaluation périodique par l'autorité indépendante en charge de l'évaluation auprès du ministère de l'enseignement supérieur.

Article 2

La formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute dure quatre années. Elle est précédée d'une année universitaire validée conformément aux dispositions du décret 2015-1110 du 2 septembre 2015 susvisé.

Les modalités d'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute sont fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

Les étudiants inscrits dans la présente formation effectuent un service sanitaire dans les conditions prévues au titre VII du livre préliminaire de la quatrième partie du code de la santé publique.

NOTA : Conformément au II de l'article 11 de l'arrêté du 25 juin 2020, les actions réalisées par les étudiants en deuxième année de formation de masseur-kinésithérapeute au cours de l'année universitaire 2019-2020, dans le cadre du service sanitaire prévu à l'article 2 de l'arrêté du 2 septembre 2015 susvisé, sont validées quel que soit leur degré d'accomplissement.

Article 3

Les dates de la rentrée sont fixées par le directeur de l'institut de formation en masso-kinésithérapie après décision de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut. Celles-ci interviennent au plus tard à la fin de la deuxième semaine de septembre.

L'inscription administrative à l'institut de formation en masso-kinésithérapie et à l'université avec laquelle il a conventionné est annuelle. Les frais d'inscription et les prestations ouvertes aux étudiants sont fixés par la convention mentionnée à l'article 1er.

L'inscription pédagogique est automatique pour l'ensemble des unités d'enseignement de l'année lorsque l'étudiant s'inscrit administrativement pour une année complète de formation.

Le nombre d'inscriptions administratives est limité à deux pour chaque année et à huit sur l'ensemble du parcours de formation. Le directeur de l'institut peut octroyer une ou plusieurs inscriptions supplémentaires après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Article 4

La répartition des périodes d'enseignement et de stage en deux cycles est fixée par le directeur de l'institut de formation en masso-kinésithérapie après décision de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut, conformément au référentiel de formation figurant en annexe IV du présent arrêté.

Article 5

Les référentiels d'activités et de compétences sont définis aux annexes I et II du présent arrêté.

La maquette de formation est définie en annexe III. Le référentiel de formation intégrant les unités d'enseignement et le portfolio sont précisés par les annexes IV et V.

Article 6

La présence lors des travaux dirigés et des périodes de stages est obligatoire. La présence à certains enseignements en cours magistral peut être également obligatoire en fonction du projet pédagogique de l'institut.

Article 7

Les terrains de stage sont agréés annuellement par le directeur de l'institut de formation après avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut. Ces terrains de stage sont situés, en France ou à l'étranger, dans toutes structures susceptibles de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ces terrains peuvent notamment être situés dans des structures hospitalières, médico-sociales, de réseau, publiques ou privées, en cabinets libéraux, dans des structures associatives, éducatives, sportives.

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation. Le montant de cette indemnité est fixé, sur la base d'une durée de stage de 35 heures par semaine, comme suit :

Premier cycle : 36 euros en première année et 46 euros en deuxième année ; Deuxième cycle : 60 euros en troisième et quatrième années.

Les frais de transport des étudiants masseurs-kinésithérapeutes, pour se rendre sur les lieux de stage, sont pris en charge selon les modalités suivantes :

- le stage doit être effectué sur le territoire français et hors de la commune où est situé l'institut de formation, dans la région de son implantation ou dans une région limitrophe ;
- le trajet pris en charge est celui entre le lieu de stage et l'institut de formation de masso-kinésithérapie
- le trajet peut être effectué en transport en commun ou au moyen d'un des véhicules suivants : véhicules automobiles, motocyclettes, vélomoteurs, voiturettes ou cyclomoteurs ;

-en cas d'utilisation d'un véhicule personnel, les taux des indemnités kilométriques applicables sont fixés par l'arrêté fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé ;

-lorsque l'étudiant détient un titre d'abonnement de transport, le remboursement est assuré sur la base du montant de cet abonnement et au prorata de la durée du stage. Le remboursement est assuré sur justificatif.

Pour les stages temps plein réalisés en dehors de la région d'implantation de l'institut ou d'une région limitrophe, le remboursement des frais de transport correspond pour toute la durée du stage, à un aller-retour, dans la limite d'un montant calculé sur la base d'une distance maximale aller-retour de 1 200 kilomètres effectués dans un véhicule d'une puissance fiscale au plus égale à 5 CV.

Le remboursement des frais de déplacement et le versement des indemnités de stage sont effectués à l'issue de chaque mois de stage et au plus tard dans le mois suivant la fin du stage.

NOTA : Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 16 décembre 2020, ces dispositions s'appliquent à compter du 1er janvier 2021.

Article 8

L'acquisition des compétences en situation s'effectue progressivement au cours de la formation.

L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge des instituts. Cette organisation ainsi que les modalités de semestrialisation sont présentées pour décision de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut en début d'année de formation et les étudiants en sont informés par la direction de l'institut.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Article 9

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

Au premier cycle :

UE 1 « Santé publique » et UE 2 « Sciences humaines et sciences sociales » ;

UE 6 « Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie » et UE 8 « Méthodes de travail et méthodes de recherche » ;

Au deuxième cycle :

UE 22 « Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation » et UE 24 « Intervention du kinésithérapeute en santé publique ».

Les unités d'enseignement optionnelles donnent lieu à compensation entre elles dans chacun des deux cycles. Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Article 10

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article 8, la deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule en fonction de la date de rentrée de préférence en juin et au plus tard en septembre de l'année considérée.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue. En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la deuxième session. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

Article 11

La progression de l'étudiant au cours des stages est appréciée à partir du portfolio dont le modèle figure à l'annexe V. Le portfolio comporte des éléments inscrits par l'étudiant et le tuteur, de stage.

Le tuteur évalue les niveaux d'acquisition de chacune des compétences à partir des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose en relation avec le tuteur à la commission semestrielle d'attribution des crédits prévue à l'article 13, l'attribution des crédits européens liés aux stages ou un complément de stages ou la réalisation d'une nouvelle période de stages. Dans ce cas, les modalités du complément ou de la nouvelle période de stages sont définies par l'équipe pédagogique.

En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur, le formateur référent de stages de l'institut et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission semestrielle d'attribution des crédits.

Article 12

Les crédits européens correspondants aux stages sont attribués semestriellement dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

1° Avoir réalisé la totalité du ou des stages, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu ; la durée cumulée des absences en stage ne peut être supérieure à 10 % de la durée totale des stages. Toute absence doit être justifiée au regard de la réglementation en vigueur ;

2° Avoir participé aux activités de la structure d'accueil en lien avec les objectifs de stage ;

3° Avoir mis en œuvre et validé les compétences au niveau requis dans une ou plusieurs situations ; 4° Avoir analysé des situations et activités rencontrées au cours des stages.

NOTA : Conformément à l'article 19 de l'arrêté du 25 juin 2020, les dispositions relatives à la présence sur chaque stage qui ne peut être inférieure à quatre-vingts pour cent du temps prévu pour ce stage, sont suspendues en cas de non-respect de celles-ci pour des motifs impérieux, liés à la situation de la crise sanitaire survenant pendant la période de l'état d'urgence déclaré à l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 susvisée.

Article 13

Une commission semestrielle d'attribution des crédits est mise en place dans les instituts de formation de masseur-kinésithérapeute sous la responsabilité du directeur de l'institut qui la préside.

Elle est composée du président de l'université ou de son représentant, des formateurs référents des étudiants et de plusieurs représentants des tuteurs masseurs-kinésithérapeutes salariés et libéraux des structures d'accueil en stage.

Lorsque le directeur de l'institut de formation n'est pas un masseur-kinésithérapeute, le responsable pédagogique masseur-kinésithérapeute est obligatoirement membre de la commission et en assure la vice-présidence.

Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente à la commission les résultats des étudiants, afin que celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Les crédits correspondants aux unités d'enseignement et aux stages sont mentionnés dans le dossier de l'étudiant. Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme mentionné à l'article 19.

Article 14

La validation de la première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute prévue à l'article 1^{er} de l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute confère 60 crédits européens.

Le passage de deuxième en troisième année au sein du premier cycle s'effectue par la validation des semestres 3 et 4, ou par la validation des unités d'enseignement équivalant à 52 crédits sur 60, répartis sur l'ensemble des troisième et quatrième semestres de formation.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois. Le directeur de l'institut de formation peut autoriser ces étudiants, après avis de la commission semestrielle définie à l'article 13, à suivre quelques unités d'enseignement de l'année suivante.

Les étudiants ayant validé au moins 15 crédits européens sont autorisés à redoubler et conservent le bénéfice des unités d'enseignement validées.

Les étudiants qui ne sont pas admis en troisième année après un premier redoublement peuvent être autorisés par le directeur de l'institut ou d'un autre institut, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas poursuivre la formation.

Les étudiants admis en troisième année, sans pour autant avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement requises à la validation totale de la deuxième année, sont autorisés à présenter les unités manquantes au cours de cette troisième année.

A la fin de la troisième année, les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des unités d'enseignement de la deuxième année peuvent être autorisés par le directeur de l'institut après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants à s'inscrire à nouveau aux unités d'enseignement manquantes pour les valider. Dans ce cas, les étudiants sont autorisés à s'inscrire administrativement à nouveau en troisième année.

Dans le cas contraire, ces étudiants ne peuvent pas poursuivre la formation.

Article 15

Le passage du premier au deuxième cycle s'effectue par la validation :

1° de l'ensemble des unités d'enseignement des deuxième et troisième années compte tenu des compensations prévues à l'article 9 ;

2° de l'unité d'enseignement d'intégration-UE 10 " Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive " ;

3° des stages du premier cycle-UE 11 " Formation à la pratique masso-kinésithérapique ".

Les étudiants n'ayant pas validé leurs stages sont autorisés à les rattraper avant la rentrée en quatrième année.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois.

Les étudiants qui ne sont pas admis en quatrième année après un premier redoublement peuvent être autorisés par le directeur de l'institut ou d'un autre institut, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas poursuivre la formation.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des unités d'enseignement validées.

Article 16

Le passage de quatrième année en cinquième année au sein du deuxième cycle s'effectue par la validation des semestres 7 et 8 ou par la validation des unités d'enseignement équivalant à 52 crédits sur 60, répartis sur l'ensemble des semestres 7 et 8 de formation.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois. Le directeur de l'institut de formation peut autoriser ces étudiants, après avis de la commission semestrielle définie à l'article 13, à suivre quelques unités d'enseignement de l'année suivante.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits correspondants aux unités d'enseignement validées.

Les étudiants qui ne sont pas admis en cinquième année après un premier redoublement peuvent être autorisés par le directeur de l'institut ou d'un autre institut, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas poursuivre la formation.

Article 17

Lorsque l'étudiant fait le choix de se réorienter, un bilan global de ses résultats avec la mention des crédits européens correspondants aux unités d'enseignement validées lui est communiqué.

Article 18

Les dossiers des étudiants ayant validé les neuf premiers semestres de formation, soit 270 crédits européens sur 300, et ayant réalisé tous les éléments constitutifs du semestre 10, sont présentés devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

Les étudiants ne remplissant pas les conditions pour être autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat sont autorisés à redoubler une fois.

Les étudiants qui ne sont pas admis à se présenter devant le jury régional après un premier redoublement peuvent être autorisés par le directeur de l'institut ou d'un autre institut, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils sont exclus de la formation.

Article 19

Le jury d'attribution du diplôme d'Etat, nommé par arrêté du préfet de région, sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, comprend :

- 1° Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant, président ;
- 2° Le président de l'université ou son représentant ;
- 3° Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- 4° Un directeur d'institut de formation en masso-kinésithérapie titulaire du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ou, à défaut, un responsable de la formation en masso-kinésithérapie dans un institut, titulaire d'un diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
- 5° Un masseur-kinésithérapeute titulaire d'un diplôme de cadre de santé, ou titulaire d'un diplôme de niveau 1 dans les domaines de la pédagogie ou des différents champs enseignés ;
- 6° Deux enseignants d'instituts de formation en masso-kinésithérapie titulaires d'un diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
- 7° Deux masseurs-kinésithérapeutes en exercice depuis au moins trois ans ;
- 8° Un médecin participant à la formation ;
- 9° Un enseignant-chercheur participant à la formation.

Si le nombre de candidats et d'instituts dans la région le justifie, le préfet de région peut augmenter le nombre de membres du jury en proposant à chaque institut de désigner un représentant.

L'instance ne peut siéger que si au moins 75 % de ses membres sont présents. Si le quorum requis n'est pas atteint, le jury est reporté.

Article 20

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus de délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif avec un membre du jury.

Article 21

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences sont déclarés reçus au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute et obtiennent les 300 crédits correspondants.

La liste des candidats reçus est établie en séance plénière du jury prévu à l'article 19.

Article 22

Les étudiants qui n'ont pas été reçus au diplôme d'Etat sont autorisés à s'inscrire aux unités d'enseignement manquantes pour les valider et à se présenter une nouvelle fois devant le jury d'attribution du diplôme d'Etat.

Les modalités de leur reprise de formation sont organisées par l'équipe pédagogique, la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informée.

Chaque étudiant inscrit a le droit de se présenter à deux sessions des éléments constitutifs du semestre 10 (unités d'enseignement et stages) dans les deux années qui suivent la fin de la scolarité de la promotion dans laquelle l'étudiant était inscrit pour la première session, hors temps d'interruption de scolarité, conformément aux articles 38 et 39 de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé.

Article 23

- Dans le cadre de la mobilité internationale, le diplôme est accompagné de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ». Le supplément au diplôme vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la transparence internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications.
- Le parcours de formation permet la validation de deux périodes d'études effectuées à l'étranger. Lorsque le projet a été accepté par les deux directeurs d'établissements de formation et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Article 24

Un étudiant inscrit en formation, et désirant obtenir son transfert dans un autre institut de formation de masso-kinésithérapie, en fait la demande écrite, par tout moyen permettant d'en accuser réception, au directeur de l'institut dans lequel il désire poursuivre ses études. Il adresse une copie pour information au directeur de son institut d'origine.

Le directeur de l'institut dans lequel l'étudiant souhaite poursuivre ses études se prononce sur cette demande sur la base des motifs qui lui sont présentés, le cas échéant à l'issue d'un entretien, et dans le respect des capacités d'accueil de l'institut de destination. Il notifie sa décision à l'étudiant ainsi qu'au directeur de l'institut d'origine.

Il valide dans son nouvel institut les crédits manquant à l'obtention de son diplôme.

Article 25

I.-Peuvent être admis en institut de formation de masso-kinésithérapie et dispensés du suivi et de la validation d'une partie des unités d'enseignement des premier et deuxième cycles, par le directeur de l'institut, sur proposition de la commission d'attribution des crédits et décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, et comparaison entre la formation qu'ils ont suivie et les unités d'enseignement composant le programme du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute :

1° Les titulaires d'un des diplômes suivants :

- a) diplôme d'Etat d'infirmier ;
- b) diplôme d'Etat de pédicure-podologue ;
- c) diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;
- d) diplôme d'Etat de psychomotricien ;
- e) diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
- f) certificat de capacité d'orthophoniste ;
- g) certificat de capacité d'orthoptiste ;
- h) diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- i) diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ;
- j) diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
- k) diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ;

2° Les titulaires d'une licence :

- a) Dans le domaine sciences, technologies, santé ;
- b) Sciences mention " sciences et techniques des activités physiques et sportives ".

3° Les titulaires d'un diplôme reconnu au grade de master.

II.-La procédure de dispense se déroule en une phase d'admissibilité et une phase d'admission. L'admissibilité se fait sur dossier et l'admission sur entretien.

Pour ce faire, les candidats déposent auprès de l'institut de leur choix le dossier mentionné à l'alinéa précédent comprenant :

- 1° Un curriculum vitae ;
- 2° Les copies des titres et diplômes ;
- 3° Un certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- 4° Une lettre de motivation.

Ils sont sélectionnés par un jury d'admission composé :

- 1° Du directeur de l'institut, titulaire du diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute, ou, à défaut, du responsable pédagogique, titulaire du diplôme précité ;
- 2° D'un formateur de l'institut ;
- 3° D'un professionnel accueillant des étudiants en stage et en exercice depuis au moins trois ans.

Les candidats ainsi admis à être dispensés au titre du présent article suivent les unités d'enseignement des premier et deuxième cycles, ainsi que leurs évaluations, pour lesquelles ils n'ont pas obtenu une dispense.

III.-Le nombre total de candidats admis dans un institut de formation en application du I au cours d'une année donnée s'ajoute au nombre de places fixé par la capacité d'accueil attribuée à cet institut pour l'année considérée, sans pouvoir excéder 5 % de ce nombre. Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, ce nombre est arrondi au nombre entier supérieur.

Article 26

Peuvent être dispensés d'une partie des enseignements théoriques ou des stages pratiques les titulaires d'un titre de formation de masseur-kinésithérapeute ou équivalent, délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans lequel la formation n'est pas réglementée ou présente des différences substantielles avec la formation menant au diplôme d'Etat français de masseur-kinésithérapeute, et qui à ce titre ne peuvent bénéficier d'une autorisation d'exercice délivrée par le préfet de région après avis de la commission des masseurs-kinésithérapeutes.

Article 27

Les titulaires d'un diplôme de masseur-kinésithérapeute ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute ou équivalent obtenu en dehors d'un état membre de l'Union européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse peuvent bénéficier d'une dispense partielle de scolarité pour l'obtention du diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute, sous réserve de réussite à des épreuves de sélection.

Article 28

Le nombre total de candidats admis dans un institut de formation en masso-kinésithérapie au titre de l'article 27 du présent arrêté au cours d'une année donnée s'ajoute au nombre de places fixé par la capacité d'accueil attribué à cet institut pour l'année considérée, sans pouvoir excéder 2 % de ce nombre. Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, ce nombre est arrondi au nombre entier supérieur.

Article 29

Pour se présenter aux épreuves de sélection prévues à l'article 27, les candidats adressent à l'institut de formation en masso-kinésithérapie de leur choix un dossier d'inscription comportant :

- 1° La photocopie de leur diplôme de masseur-kinésithérapeute ou un titre équivalent (l'original sera fourni lors de l'admission en formation) ;
- 2° Un relevé du programme des études suivies, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, le contenu et le nombre d'heures de chaque stage clinique effectué au cours de la formation dans les différents champs d'exercice de la kinésithérapie (musculo-squelettique ; neuromusculaire ; cardiorespiratoire, vasculaire et interne) ainsi que le dossier d'évaluation continue, le tout délivré et attesté par une autorité officielle compétente du pays qui a délivré le diplôme ;
- 3° La traduction en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français de l'ensemble des documents prévus aux 1° et 2° ;
- 4° Un curriculum vitae ;
- 5° Une lettre de motivation.

Les dispositions du 2° ne s'appliquent pas aux candidats bénéficiant de la qualité de réfugié politique.

Article 30

Les épreuves de sélection prévues à l'article 27 sont au nombre de trois :

- une épreuve d'admissibilité ;
- deux épreuves d'admission.

L'épreuve d'admissibilité consiste en une épreuve écrite et anonyme comportant cinq questions de culture générale devant permettre en particulier d'apprécier la maîtrise de la langue française par le candidat, ainsi que ses connaissances, prioritairement dans le domaine sanitaire et social.

Cette épreuve, d'une durée d'une heure trente, est notée sur 20 points.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir à cette épreuve une note au moins égale à 10 sur 20.

Les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission consistant en une épreuve orale et une mise en situation pratique, organisées au cours d'une même séance.

L'épreuve orale, d'une durée de trente minutes au maximum, consiste en un entretien en langue française.

Cette épreuve doit permettre d'apprécier le parcours professionnel et les motivations du candidat à partir de son dossier d'inscription. Elle est notée sur 20 points.

Les candidats sont sélectionnés par un jury composé du directeur de l'institut, d'un formateur et d'un professionnel accueillant des étudiants en stage et en exercice depuis au moins trois ans.

L'épreuve de mise en situation pratique porte sur un sujet de rééducation appliqué à une situation clinique et consiste en :

- l'étude d'un cas clinique en rapport avec l'exercice professionnel masso-kinésithérapique, dont le sujet est tiré au sort par le candidat parmi les questions préparées par le jury ;
- la réalisation d'un examen clinique, d'un diagnostic et d'une intervention masso-kinésithérapique en lien avec le cas clinique, en salle de travaux pratiques.

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier les connaissances, les capacités de compréhension et d'analyse d'une situation de soins donnée ainsi que les démarches et aptitudes techniques et pratiques du candidat. D'une durée d'une heure trente au maximum, dont trente minutes de préparation, cette épreuve est notée sur 20 points et est évaluée par les mêmes membres du jury que l'épreuve orale. Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

Pour pouvoir être admis dans un institut de formation en masso-kinésithérapie, les candidats doivent obtenir un total de points au moins égal à 30 sur 60 aux trois épreuves de sélection.

Article 31

A l'issue des épreuves d'admission et au vu des notes obtenues aux trois épreuves de sélection, le président du jury établit une liste principale et une liste complémentaire de candidats admis en application de l'article 27. Cette dernière doit permettre de combler les vacances résultant des désistements éventuels. En cas d'égalité de points entre plusieurs candidats, le rang de classement est déterminé par la note obtenue à l'épreuve écrite, puis à celle de mise en situation pratique. Lorsque cette procédure n'a pas permis de départager les candidats, le candidat le plus âgé est classé avant les autres.

Article 32

Le directeur de l'institut de formation en masso-kinésithérapie, sur proposition de la commission d'attribution des crédits et après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, est habilité à dispenser les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection prévues à l'article 27 d'une partie de la formation. Cette décision est prise en fonction du niveau de formation initiale de masseur-kinésithérapeute et de l'expérience professionnelle des intéressés appréciés sur la base de leur dossier d'inscription, ainsi que sur les résultats obtenus aux épreuves de sélection. Les candidats admis en formation à ce titre doivent impérativement suivre et valider au minimum 60 crédits de la formation théorique, pratique et clinique en masso-kinésithérapie.

Article 33

Abrogé

Article 34

Les personnes en situation de handicap d'origine visuelle sont autorisées à poursuivre la préparation des huit derniers semestres conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute dans un institut spécialisé pour leur handicap conformément à l'article L. 4321-3 du code de la santé publique sous réserve que leur candidature soit retenue par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants de l'institut choisi.

Par dérogation à l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, ces quatre années sont précédées d'une première année spécifique de formation-préparation-adaptation dont le programme est fixé par l'arrêté du 21 décembre 2012 susvisé.

Les modalités de validation des unités d'enseignement et des stages sont conformes à celles prévues aux articles 14 à 18.

La validation de cette première année spécifique de formation-préparation-adaptation confère 60 crédits européens, lesquels s'ajoutent aux 240 crédits européens relatifs à la validation des 8 derniers semestres de formation décrits en annexe IV, soit un total de 300 crédits européens.

Des modalités particulières d'organisation de la formation et une pédagogie adaptée sont prévues pour permettre à ces étudiants de suivre la formation dans des conditions équivalentes à celle des autres candidats.

ANNEXE III

MAQUETTE DE FORMATION DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

La validation de la première année mentionnée à l'alinéa premier de l'article 14 du présent arrêté ou la validation de la première année spécifique aux études en masso-kinésithérapie pour personnes en situation de handicap d'origine visuelle confère 60 crédits européens. Ces 60 crédits s'ajoutent aux 240 crédits européens relatifs à la validation des 8 semestres effectués en IFMK, soit un total de 10 semestres de formation et 300 ECTS.

CYCLE 1			ECTS	ECTS	Positionnement dans les semestres		ECTS	Positionnement dans les semestres		Cours magistraux (CM)	Tra-vaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
1 ^{er} cycle (S1 à S6)		1 ^{re} ANNÉE UNIVERSITAIRE	60	60	S1	S2				Selon la filière choisie durant la 1 ^{re} année universitaire			
		UE	1 ^{er} cycle	2 ^e ANNÉE	S3	S4	3 ^e ANNÉE	S5	S6	1 ^{er} cycle			
	Enseignements fondamentaux	UE 1. Santé publique	5	5	X	X				30	20	50	75
		UE 2. Sciences humaines et sciences sociales	6	6	X	X				40	20	60	90
		UE 3. Sciences biomédicales	12	7 à 10	X	X	2 à 5	X	X	90	30	120	180
		UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	20	8 à 12	X	X	8 à 12	X	X	120	80	200	300
		UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1	6				6	X	X	50	10	60	90
		TOTAL Enseignements fondamentaux	49							330	160	490	735
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	8	3 à 5	X	X	3 à 5	X	X	40	40	80	120
		UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	28	12 à 16	X	X	12 à 16	X	X	30	250	280	420
		TOTAL Sciences et ingénierie en kinésithérapie	36							70	290	360	540
	Apprentissages et approfondissement	UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche	4	2	X	X	2	X	X	15	25	40	60
		UE 9. Langue anglaise professionnelle	4	2	X	X	2	X	X		40	40	60
		UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	5				5	X	X	10	40	50	75
		UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique	18									630	80
		Stage 1		2 à 3	X							80	10
		Stage 2		3 à 4		X						130	10

		Stage 3					6	X				210	30
		Stage 4					6		X			210	30
		UE 12 OPTIONNELLE 1	2	2	X	X				10	10	20	30
		UE 13 OPTIONNELLE 2	2				2	X	X	10	10	20	30
		TOTAL Apprentissages et approfondissement	35							45	125	800	335
		Total 1 ^{er} cycle	180	53 à 66			54 à 67			445 (*)	575 (*)	1650 (*)	1610 (*)

CYCLE 2			ECTS	ECTS	Positionnement dans les semestres		ECTS	Positionnement dans les semestres		Cours magistraux (CM)	Traavaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
		UE	2 ^e cycle	4 ^e ANNEE	S7	S8	5 ^e ANNEE	S9	S10	2 ^e cycle			
2 ^e cycle (S7 à S10)	Enseignements fondamentaux	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	6				6	X	X	45	15	60	90
		UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	6	6	X	X				50	10	60	90
		UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire	7	7	X	X				50	20	70	105
		UE 17. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	5	5	X	X				40	10	50	75
		UE 18. Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques	6	6	X	X				50	10	60	90
		TOTAL Enseignements fondamentaux	30							235	65	300	450
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique 2	7	3 à 5	X	X	2 à 4	X		20	50	70	105
		UE 20. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire 2	5	1 à 3	X	X	2 à 4	X		15	35	50	75
		UE 21. Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2	5	1 à 3	X	X	2 à 4	X		20	30	50	75
		UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	4	1 à 3		X	1 à 3	X		20	20	40	60
		UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie	8	2 à 4		X	4 à 6	X		40	40	80	120

Approfondissement et professionnalisation		UE 24. Interventions du kinésithérapeute en santé publique	5	1 à 2	X	X	3 à 4	X		25	25	50	75
		TOTAL Sciences et ingénierie en kinésithérapie	34							140	200	340	510
		UI 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	4	4		X				10	30	40	60
		UE 26. Langue anglaise professionnelle	4	2	X	X	2	X	X		40	40	60
		UE 27. Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	6	2 à 4	X	X	2 à 4	X	X	20	40	60	90
		UE 28. Mémoire	8				8	X	X	10	70	80	180
		UI 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	4				4		X	5	35	40	60
		UE 30. Formation à la pratique masso-kinésithérapique	24									840	110
		Stage 5		6	X							210	25
		Stage 6		6		X						210	25
		Stage 7 - Clinicat						X				420	60
		Stage 7 - Clinicat					12		X				
		UE 31. OPTIONNELLE 3	2	2	X	X				10	10	20	30
		UE 32. OPTIONNELLE 4	4				4	X	X	20	20	40	60
		TOTAL Approfondissement et professionnalisation	56							75	245	1160	650
			120	55 à 68			52 à 65			450	510	1800	1610
CYCLE 1			180							445 (*)	575 (*)	1650 (*)	1610 (*)
CYCLE 2			120							450	510	1800	1610
TOTAL			300							895 (*)	1085 (*)	3450 (*)	3220 (*)
Dont formation pratique masso-kinésithérapique												1470	

(*) Ces volumes horaires s'entendent pour la période des semestres 3 à 6 pour le cycle 1, et des semestres 3 à 10 pour la ligne « TOTAL ». La 1^{re} année universitaire (semestres 1 et 2) n'est pas incluse, compte tenu de la diversité possible des parcours, et donc de la variabilité du volume horaire durant cette année.

ANNEXE IV
RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

1. **Finalités de la formation**
2. **Principes pédagogiques**
3. **Durée de la formation**
4. **Organisation de la formation théorique et pratique**
 - Modalités pédagogiques*
 - Domaines et unités d'enseignement*
5. **Organisation de la formation à la pratique masso-kinésithérapique en structure d'accueil**
 - Les objectifs de stage*
 - Les terrains de stage*
 - Les responsables de l'encadrement*
 - Le rôle des acteurs de la formation*
 - L'organisation et la validation des stages*
- Déroulé des stages**
 - Généralités*
 - Spécificités des stages*
 - Validation des stages*
 - Répartition des crédits alloués aux stages*
 - La qualification des structures d'accueil pour les stages*
 - La charte d'encadrement*
 - Le livret d'accueil et d'encadrement*
 - L'établissement d'une convention de stage*
6. **Le portfolio de l'étudiant**
7. **Attribution des crédits de formation**

La formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins et aux demandes de santé des personnes et de la population. La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, l'éducation, le diagnostic kinésithérapique et le traitement des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne, des déficiences ou altérations des capacités fonctionnelles des personnes à tous les âges de la vie. Le masseur-kinésithérapeute utilise les savoirs disciplinaires et les savoir-faire associés d'éducation et de rééducation en masso-kinésithérapie qu'il estime les plus adaptés à la situation et à la personne, dans le respect des dispositions du code de déontologie. La formation doit préparer le futur professionnel aux différentes formes d'exercice de la profession et notamment à concourir à la formation initiale et à la formation continue.

La formation doit également amener l'étudiant à concevoir et à réaliser des travaux de recherche pour permettre le développement de l'esprit scientifique, de la problématisation et de la réflexivité, transposables dans les pratiques professionnelles d'éducation et de soins.

1. Finalités de la formation

La formation d'un masseur-kinésithérapeute vise l'acquisition de connaissances et les apprentissages technologiques requis. Elle doit également apporter au futur masseur-kinésithérapeute les connaissances nécessaires à l'exercice de son métier et développer les capacités qui assureront son expertise comme praticien.

L'enseignement est, d'une part, articulé autour des sciences fondamentales (dont les sciences biologiques et médicales, les sciences du mouvement et les sciences humaines et sociales qui permettent de comprendre la singularité des patients et des situations professionnelles), et, d'autre part, des savoirs et savoir-faire disciplinaires de kinésithérapie/physiothérapie. Ce premier volet de la formation rassemble les enseignements dits « fondamentaux ».

Le deuxième volet consiste à développer les aptitudes, les capacités et les compétences nécessaires au futur professionnel, tant au démarrage de la carrière que tout au long de celle-ci. A partir des aptitudes personnelles, la formation doit favoriser le développement des capacités professionnelles, des aptitudes interpersonnelles (travail en groupe, communication), et des compétences liées aux exercices de la profession de masseur-kinésithérapeute. Il s'agit de développer les capacités suivantes : autonomie, adaptabilité, habileté, analyse critique, capacité à apprendre tout au long de la vie, aptitude au travail en équipe et à la coordination, capacité d'intégration et de transposition de l'ensemble des connaissances, créativité, apprentissage du processus d'analyse de masseur kinésithérapeute, intelligence critique, distanciation, référencement scientifique de ses pratiques, non dogmatisme et dialectisation des situations et des pratiques. L'étudiant est ainsi amené à devenir un professionnel de santé autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un praticien capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions en mesurant les limites de ses compétences et de son rôle et de mener les interventions appropriées seul ou en équipe.

2. Principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de compétences requises pour l'exercice des différentes activités inhérentes aux rôles et missions de la masso-kinésithérapie/physiothérapie.

Le référentiel de formation organise, après une première année universitaire validée ou première année spécifique aux études en masso-kinésithérapie pour personnes en situation de handicap d'origine visuelle validée (60 ECTS), sur 8 semestres (semestres 3 à 10), le développement des compétences professionnelles. Les semestres 3 à 6 apportent les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie. Les semestres 7 à 10, à partir du socle de connaissances théoriques et pratiques acquis, organisent le développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapique dans tous les champs d'exercice de la profession.

Le référentiel de formation met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances, de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, et la mobilisation de ces connaissances, de ces savoir-faire en situation de soins dans le domaine de la kinésithérapie. Il s'appuie sur la maîtrise des connaissances théoriques et pratiques et la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

Les moyens associent les ressources pédagogiques de la formation professionnelle et de l'enseignement universitaire : enseignements magistraux (présentiel, enseignement à distance ou e-learning), travaux dirigés, travaux pratiques, auxquels peuvent être associées les activités proactives.

Parmi elles, l'apprentissage par problème permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances à travers la résolution de problèmes. Les activités de mise en situation (projets d'applications, stages professionnels, laboratoires...) initient les étudiants aux différentes facettes de leur futur métier, les motivent sur un projet professionnel et contribuent à faire de leur parcours une formation professionnalisante.

Le référentiel de formation est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises pour assurer les rôles et missions du masseur kinésithérapeute. Les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles.

Lors de la formation clinique, la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences est formalisée dans le portfolio.

Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans l'acquisition des compétences. Par la prise en considération du projet de formation et du projet professionnel de l'étudiant, et par les choix ouverts

au niveau des activités de formation, le parcours permet de développer l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

La formation pourvoit aux besoins de savoirs qui permettent aux étudiants d'assumer, au double plan, conceptuel et technique, dans la durée, la totalité des actes requis par leur profession. Le savoir universitaire est utile pour répondre de manière fondée, intelligible et efficace aux questions de l'apprenant et du professionnel en kinésithérapie car il lui permettra de maîtriser à la fois l'art de la différenciation et du rapprochement. Il ne s'agit pas uniquement de restituer les savoirs et les savoir-faire associés mais de questionner la valeur épistémologique des savoirs d'actions et des pratiques professionnelles, pour permettre à l'étudiant-professionnel d'analyser et de penser sa pratique en référence à des données scientifiques.

Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques et les objectifs de professionnalisation.

Les unités d'enseignement (UE) organisent des regroupements de contenus essentiels et structurants pour la formation de l'étudiant.

Les unités d'intégration (UI) reposent sur :

- l'intégration et l'utilisation pertinente des différents savoirs acquis en lien avec une situation ;
- la mobilisation active et dynamique de ces savoirs et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations.

Les stages permettent la mise en œuvre des compétences dans une ou plusieurs situations.

3. Durée de la formation

La formation dure 5 ans, soit 10 semestres, dont une première année universitaire ou l'année spécifique aux études en masso kinésithérapie pour personnes en situation de handicap d'origine visuelle suivie de 8 semestres en institut de formation en masso-kinésithérapie en convention avec une université en santé. La formation des semestres 3 à 10 est construite par alternance entre :

- des temps de formation théorique, méthodologique et pratique réalisés dans les instituts de formation et à l'université ; dans ce cadre, les situations d'apprentissage professionnel sont réalisées en situation simulée, virtuelle ou en référence à une situation concrète ;
- des temps de formation clinique et hors clinique réalisés sur les lieux d'exercice des masseurs kinésithérapeutes ; dans ce cadre, les situations d'apprentissage professionnel sont réalisées en situation réelle.

La présence lors des travaux dirigés (comprenant les travaux pratiques) et des stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent être rendus obligatoires en fonction du projet pédagogique. Certains cours peuvent se réaliser en enseignement à distance (EAD).

Répartition des ECTS et des volumes horaires	ECTS	Cours magistraux	Travaux dirigés	CM+TD+ Formation pratique	Travail personnel
Semestres 1 et 2 : Année universitaire ou 1 ^{re} année spécifique aux personnes en situation de handicap d'origine visuelle	60	Variable selon la filière universitaire			
Semestres 3 à 6	120	445	575	1650	1610
Semestres 7 à 10	120	450	510	1800	1610
Total	300	895 du semestre 3 au semestre 10	1085 du semestre 3 au semestre 10	3450 du semestre 3 au semestre 10	3220 du semestre 3 au semestre 10
Dont formation pratique				1470	

4. Organisation de la formation théorique et pratique

Fondé sur une première année universitaire validée ou première année spécifique aux études en masso-kinésithérapie pour personnes en situation de handicap d'origine visuelle validée (60 ECTS), le référentiel de formation décrit une formation professionnelle spécifique de masseur-kinésithérapeute articulée autour des semestres 3 à 10, soit de la 2^e à la 5^e année. Chaque semestre compte 30 ECTS. La formation s'articule en 2 cycles ; le cycle 1 se compose des semestres 1 à 6 et le cycle 2 des semestres 7 à 10.

Le référentiel de formation propose des unités d'enseignement (UE) qui sont de quatre types :

- des unités d'enseignement de savoirs dits « contributifs » aux savoirs dans le domaine de la masso-kinésithérapie ;
- des unités d'enseignement de savoirs constitutifs des compétences dans le domaine de la masso-kinésithérapie ;
- des unités d'intégration des différents savoirs permettant leur mobilisation en situation d'intervention en kinésithérapie ;

- des unités de méthodologie et de savoirs transversaux.

Les objectifs pédagogiques, les contenus et modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques des unités d'enseignement présentées dans cette même annexe. Ces documents sont mis à disposition de tous.

Modalités pédagogiques

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) comportant les travaux pratiques, et s'appuient sur le travail personnel (TP) de l'étudiant.

Les cours magistraux (CM) sont des cours théoriques qui peuvent s'appuyer sur des études de cas.

Les travaux dirigés (TD), comprenant les travaux pratiques, sont des temps d'enseignement obligatoires réunissant au maximum 25 étudiants. Ils permettent de compléter, illustrer, approfondir un cours magistral en apportant des explications théoriques ou pratiques. Ils permettent d'appliquer et d'analyser en situation les connaissances apprises pendant les cours théoriques ou d'introduire des notions nouvelles par l'utilisation de méthodes interactives.

Ils permettent également par une démarche d'analyse et d'explicitation de situations professionnelles rencontrées au cours de la formation clinique d'autoévaluer la démarche mise en œuvre par l'étudiant et de distinguer des savoirs acquis et transposables.

Les unités d'enseignements (UE) regroupent les enseignements d'un même domaine disciplinaire ou professionnel : elles comportent des objectifs de formation, des contenus, une durée, des modalités et des critères de validation. Elles donnent lieu à une valorisation en crédits européens.

La place des UE dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants. Les unités d'enseignement sont complémentaires et interdépendantes.

Les unités d'intégration (UI) sont des unités d'enseignement qui portent sur l'étude des situations cliniques en masso-kinésithérapie. Elles comportent des analyses de situation préparées par les étudiants, des mises en situations simulées, des analyses des situations vécues en formation clinique et des travaux de transposition à de nouvelles situations. Le formateur aide l'étudiant à reconnaître la singularité des situations tout en identifiant les concepts transférables à d'autres interventions.

Les UI, situées à la fin du 1^{er} cycle, à la fin de la première et de la deuxième année du 2^e cycle, proposent des travaux à réaliser en lien avec l'évaluation de plusieurs compétences dont les savoirs et savoir-faire ont été acquis lors du ou des semestres en cours ou antérieurs. Les savoirs évalués dans le cadre de l'UI sont ceux en relation avec la ou les compétences citées.

Les étudiants construisent leurs savoirs à partir de l'étude de ces situations, en s'appuyant sur la littérature professionnelle, sur la littérature scientifique et sur les interactions avec les formateurs ou les professionnels. Ils apprennent à confronter leurs connaissances et leurs propositions, ils travaillent sur la recherche de sens dans leurs actions dans une logique de « contextualisation et décontextualisation ». Dans ce cadre, l'autoanalyse et l'autoévaluation sont favorisées.

Les réalités professionnelles sont analysées selon la forme pédagogique appropriée. Une large place est faite à l'étude et la construction des représentations socioculturelles et professionnelles, à l'analyse des conflits sociocognitifs et à la co-analyse référencée de la pratique. La médiation du formateur, les travaux entre pairs et l'évaluation formatrice participent à cette construction.

Des liens sont établis entre les structures d'accueil pour la formation clinique et l'institut de formation permettant de co-élaborer les dispositifs pédagogiques et les projets d'encadrement.

Domaines et unités d'enseignement

Le référentiel de formation du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute est constitué de trois domaines de formation composés de 32 unités d'enseignement. Il permet d'offrir une progression pédagogique cohérente dans l'objectif d'acquisition des onze compétences du référentiel.

Les trois domaines sont :

1. Les enseignements fondamentaux.
2. Sciences et ingénierie en kinésithérapie.
3. Approfondissement et professionnalisation.

Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel, selon le schéma suivant :

- Unités d'enseignement en relation avec la compétence 1 :

« Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique ».

UE 3. Sciences biomédicales.

UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie).

UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1.

UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité.

UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive.

UE 11. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2.

UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire.

UE 17. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire.

UE 18. Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques.

UI 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention.

UE 30. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

- Unités d'enseignement en relation avec la compétence 2 :

« Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation ».

UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie.

UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive.

UE 11. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation.

UI 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention.

UE 30. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

- Unités d'enseignement en relation avec la compétence 3 :

« Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage ».

UE 1. Santé publique.

UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive.

UE 11. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

UE 24. Interventions du kinésithérapeute en santé publique.

UI 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention.

UE 30. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

- Unités d'enseignement en relation avec la compétence 4 :

« Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie ».

UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie).

UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité.

UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive.

UE 11. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

UE 19. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique.

UE 20. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire.

UE 21. Evaluations, techniques et outils d'interventions dans les champs respiratoire, cardiovasculaire, interne et tégumentaire.

UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie.

UI 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention.

UE 30. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

- Unités d'enseignement en relation avec la compétence 5 :

« Etablir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie ».

UE 2. Sciences humaines et sciences sociales.

UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive.

UE 11. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

UI 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention.

UE 30. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

- Unités d'enseignement en relation avec la compétence 6 :

« Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie ».

UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive.

UE 11. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

UE 19. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique.

UE 20. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire.

UE 21. Evaluations, techniques et outils d'interventions dans les champs respiratoire, cardiovasculaire, interne et tégumentaire.

UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie.

UE 24. Interventions du kinésithérapeute en santé publique.

UI 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle.

UE 30. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

- Unités d'enseignement en relation avec la compétence 7 :

« Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle ».

UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive.

UE 11. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

UI 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention.

UI 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle.

UE 30. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

- Unités d'enseignement en relation avec la compétence 8 :

« Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques ».

UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche.

UE 9. Langue anglaise professionnelle.

UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive.

UE 11. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

UE 26. Langue anglaise professionnelle.

UE 27. Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie.

UE 28. Mémoire.

UI 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle.

UE 30. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

- Unités d'enseignement en relation avec la compétence 9 :

« Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources ».

UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive.

UE 11. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure.

UI 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle.

UE 30. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

- Unités d'enseignement en relation avec la compétence 10 :

« Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs ».

UE 1. Santé publique.

UE 2. Sciences humaines et sciences sociales.

UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive.

UE 11. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation.

UI 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle.

UE 30. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

- Unités d'enseignement en relation avec la compétence 11 :

« Informer et former les professionnels et les personnes en formation ».

UE 2. Sciences humaines et sciences sociales.

UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive.

UE 11. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure.

UE 24. Interventions du kinésithérapeute en santé publique.

UI 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle.

UE 30. Formation à la pratique en masso-kinésithérapie.

Dans chaque cycle se trouvent deux unités optionnelles qui permettent d'approfondir un domaine d'exercice de la masso-kinésithérapie ou de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation.

UE 1 : Santé publique		
Semestres 3 et 4		Compétences 3 et 10
CM : 30 h	TD : 20 h	TP : 75 h
ECTS : 5		
Objectifs - Appréhender la dimension collective et sociétale de la santé et comprendre les principes d'organisation et de fonctionnement du système de santé et de la protection sociale ; - Connaître les priorités de santé publique et les méthodologies utilisées pour les définir ; - Connaître la place et les rôles des professions de santé et de rééducation ; - Connaître les méthodes et les outils des démarches visant à assurer la qualité et la sécurité des soins.		
Éléments de contenu - Système de santé, santé publique, politique de santé et kinésithérapie, code de santé publique et code de déontologie ; - Épidémiologie ; - Maladie, handicap, rééducations et réadaptation ; - Méthodes et outils visant à assurer la qualité et la sécurité des soins.		
Recommandations sur les éléments de contenu Système de santé, santé publique, politique de santé et kinésithérapie - Démographie, étude de la population ; - La protection sociale, le système de santé et son organisation territoriale ; - Économie de la santé, orientations des politiques de la santé, les acteurs du système de santé, l'évolution des besoins en santé et des accès aux soins ; - Analyse comparée de quelques systèmes de santé ; - Les principes fondamentaux du droit de la santé, les droits des usagers, les droits des patients ; - Le code de la santé publique ; - La profession et son code de déontologie, la réglementation de son exercice ; - Les priorités de santé publique, les plans nationaux de santé publique ; - Santé, bien-être, prévention, veille et vigilance en santé ; - Prévention, promotion de la santé, éducation à la santé, éducation thérapeutique : les priorités, les méthodes ; - Modèles et démarches pluridisciplinaires et interprofessionnelles. Epidémiologie - Les concepts fondamentaux de la santé : de l'épidémiologie à la prévention ; - Mesure de l'état de santé d'une population, déterminants, enquêtes, méthodes statistiques, indicateurs, données, notions de prévalence et d'incidence ; - Introduction à la lecture d'études épidémiologiques concernant des problèmes de santé prévalents en kinésithérapie ; - Méthodologie et biostatistiques. Maladie, handicap, rééducations et réadaptation - Les modèles conceptuels de la santé, notamment ceux qui prévalent en soins de suite et de réadaptation ; - La personne malade et la personne en situation de handicap ; - L'apport des sciences humaines et sociales à l'étude de la santé, du vieillissement, du handicap d'une personne ou d'une population, approches biomédicales et biopsychosociales, données statistiques relatives au handicap ; - Les classifications/la classification internationale ; - Analyse des situations de handicap et de la place de la rééducation pour la préservation ou la restauration de la santé ou de l'autonomie ; - L'évaluation d'un handicap moteur, relationnel, cognitif ou sensoriel ; - Place et rôles des professions de la rééducation et des coopérations interprofessionnelles ; - Histoire et culture des professions de rééducation et de réadaptation ; - Les rôles des kinésithérapeutes et des autres professionnels de la santé ; - Les références professionnelles et scientifiques internationales en physiothérapie. Méthodes et outils visant à assurer la qualité et la sécurité des soins - Conception et mise en œuvre d'une démarche qualité adaptée à l'exercice professionnel ; - Normes et recommandations de bonne pratique, « evidence based practice » ; - Prévention des risques ; - Prévention des maladies nosocomiales et gestion des événements indésirables ; - Amélioration continue de la qualité des soins ; - Les règles de la traçabilité : les critères de la traçabilité des soins et les transmissions interprofessionnelles, dossier du patient et outils de communication.		
Recommandations pédagogiques : Présenter l'importance des déterminants sociaux et l'organisation et le fonctionnement du système de santé. Présenter et illustrer les méthodes d'épidémiologie utilisées pour déterminer les priorités de santé et conduire les projets de santé publique. Présenter le cadre réglementaire de la profession et situer les places et rôles des différents acteurs de la santé. Enseigner les méthodes et les outils visant à assurer la qualité et la sécurité des soins. Etablir le lien avec les stages.		Modalités d'évaluation Évaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers. Critères d'évaluation Maîtrise des connaissances. Capacité à analyser l'impact de quelques déterminants sur les problèmes de santé en lien avec la kinésithérapie. Compréhension des démarches de prévention des risques et de communication utile pour la qualité et la sécurité des soins.

UE 2 : Sciences humaines et sciences sociales		
Semestres : 3 et 4		Compétences 5, 10 et 11
CM : 40 h	TD : 20 h	TP : 90 h
ECTS : 6		
Objectifs - Appréhender les dimensions humaines et sociales de l'intervention thérapeutique grâce aux connaissances scientifiques et références abordées ; - Connaître et maîtriser les principaux concepts mis à disposition par les sciences humaines et sociales ; - Connaître, maîtriser et utiliser les théories et les modèles permettant d'éclairer et de comprendre les relations et les pratiques de soins ; - Connaître les références scientifiques support de l'UE.		
Éléments de contenu - Concepts, théories, modèles et méthodes en Sociologie ; - Concepts, théories, modèles et méthodes en Anthropologie ; - Concepts, théories, modèles et méthodes en Psychologie ; - Concepts, théories, modèles et méthodes en Sciences de l'éducation ; - Concepts, théories, modèles et méthodes en Philosophie et éthique.		
Recommandations sur les éléments de contenu Sociologie - Concepts généraux en sociologie et psychosociologie ; - Sociologie de la santé, de la prévention, de l'éducation et de la rééducation ; - Représentation psycho-sociale du corps, du mouvement, de la santé et de la maladie chez une personne, et conséquences en termes de besoins et de participation ; - Histoire et sociologie des professions de santé ; - Evolution des modes de collaboration interprofessionnelle et de coopération des professionnels de la santé. Anthropologie - Principaux concepts en anthropologie et en ethnologie ; - Diversité culturelle et sociale, diversité des valeurs, des rites et des croyances en santé ; - Caractéristiques anthropologiques et représentation du corps, du mouvement, de la santé, de la maladie, du handicap chez une personne à toutes les étapes de la vie et conséquences en termes de participation. Psychologie - Principaux courants et concepts en psychologie (exemples : en psychologie clinique, en psychologie cognitive, en psychologie comportementale, en psychométrie, en psychopathologie...); - Identification des étapes du développement psychologique, cognitif et psychomoteur de l'être humain ; - Approche des mécanismes de défense et d'adaptation d'un individu, des facteurs de stress et de fatigue, du processus de deuil, des capacités de résilience ; - L'expérience de santé vécue par une personne et la singularité des situations, exemples : schéma corporel et image de soi, phénomènes psychosomatiques, situations de vulnérabilité et de dépendance, souffrance psychique, bénéfice secondaire du problème de santé, ... ; - Relation de soin, distance professionnelle, relation empathique et communication professionnelle avec le patient et son entourage, en situations difficiles de maladie, de handicap et face à la mort. Sciences de l'éducation - Théories et modèles de l'éducation, de l'apprentissage, de l'évaluation et de la motivation ; - Analyse de situations illustrant ces différents modèles ; - Elaboration de situations d'apprentissage, de formation et d'évaluation ; - L'utilisation des nouvelles technologies en formation et la formation ouverte et à distance. Philosophie, éthique - Conceptions philosophiques de l'être humain, courants de pensée et valeurs associés, sources de la morale et de l'éthique, principes de la déontologie professionnelle ; - Le malade en tant que sujet : notions de dignité, de droits de l'homme, de liberté, d'autonomie et de responsabilité ; - Mise en perspective au regard des problématiques sanitaires, sociales et interculturelles ; - Présentations de démarches de réflexion éthique et/ou philosophique dans des situations de soin, de prévention, d'éducation ou de rééducation.		
Recommandations pédagogiques : L'ensemble des connaissances abordées et des réflexions suscitées se fondent sur une approche complexe des situations et des personnes soignées. Elles proposent un socle interdisciplinaire utile pour le développement des compétences cliniciennes, relationnelles et sociales du futur kinésithérapeute. L'étude en sous-groupes de témoignages ou de situations, favorisera la confrontation des systèmes de valeurs et incitera à une réflexion personnelle en matière de soin et d'éducation.		Modalités d'évaluation Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers. Critères d'évaluation Maîtrise des connaissances. Utilisation des connaissances en sociologie, anthropologie, psychologie, sciences de l'éducation, philosophie et éthique pour comprendre, analyser les pratiques professionnelles et singulariser l'approche thérapeutique.

UE 3 : Sciences biomédicales		
Semestres : 3, 4, 5 et 6		Compétence 1
CM : 90 h	TD : 30 h	TP : 180 h
ECTS : 12		
Objectifs - Connaître et comprendre les données des sciences de la vie utiles à l'approche systémique du corps humain (Homme sain) ; - Connaître et comprendre les principaux processus pathologiques, les méthodes d'explorations et les réponses thérapeutiques ; - Connaître les notions d'infectiologie et d'hygiène utiles à la prévention des maladies nosocomiales.		
Éléments de contenu Pour le 1^{er} objectif : - Sciences fondamentales de la matière et de la vie, biochimie et biologie cellulaire, histologie et embryologie ; - Sciences physiques : biophysique et biomécanique ; - Physiologie générale, organisation systémique du corps humain, processus adaptatifs (croissance, vieillissement, adaptation à l'effort, homéostasie). Pour le 2^e objectif : - Grands processus pathologiques ; - Démarche et raisonnement médical dont explorations diagnostiques ; - Pharmacologie ; - Approches spécifiques de la douleur. Pour le 3^e objectif : - Notions d'hygiène et d'infectiologie utiles pour la pratique des soins ; - Les risques nosocomiaux en kinésithérapie ; - Principes et conduites particulières à tenir devant un risque de contamination.		
Recommandations sur les éléments de contenu Pour le 1^{er} objectif : Sciences fondamentales de la matière et de la vie : - Biochimie et biologie moléculaire : bases de biochimie générale, biomolécules (protéines, glucides, lipides) et biologie moléculaire ; - Biologie cellulaire, cytologie, histologie et biologie du développement : structure générale de la cellule, migration cellulaire, cycle cellulaire, étude des tissus, embryologie. Sciences physiques : biophysique et biomécanique - Actions mécaniques, statique, cinématique, dynamique, résistance des matériaux, dynamique des fluides, électrophysiologie, biophysique ; - Caractéristiques biomécaniques des différents tissus, biomécanique et fonctionnement des appareils. Physiologie générale, organisation systémique du corps humain - Organisation systémique du corps humain ; - Processus adaptatifs : croissance, vieillissement, adaptation à l'effort, réaction aux stress, homéostasie, effets de l'environnement. Pour le 2^e objectif : Principaux processus pathologiques - Altération, réparation évolution des structures (cicatrisation, consolidation, ...) ; - Processus pathologiques : dégénératif, inflammatoire, traumatique, prolifératif, vasculaire, hémorragique, ischémique, infectieux, métaboliques et autres. ; - Pathologies aiguës et chroniques : complications et séquelles ; - Allergies et hypersensibilités courantes chez l'enfant et l'adulte. Démarche et raisonnement médical : - Exploration diagnostique et ses modalités ; - Réponses thérapeutiques préventives, curatives, palliatives : médicamenteuse, physique et chirurgicale ; - Initiation à la connaissance du médicament et autres produits pharmaceutiques : principales classes thérapeutiques, voies d'administration, produits utilisés en kinésithérapie ; - Classes médicamenteuses et principales voies d'administration. Approches spécifiques de la douleur - Neurophysiologie et physiopathologie de la douleur ; - Sémiologie et évaluation de la douleur ; - Thérapeutiques médicales, médicamenteuses et non médicamenteuses. Pour le 3^e objectif : - Définition des infections nosocomiales, épidémiologie ; - Les modes de transmission (exogènes, endogènes) ; - Facteurs favorisants ; - Conséquences des infections, germes en cause ; - Risques en fonction des secteurs d'activité ; - Prévention.		
Recommandations pédagogiques : Permettre à l'étudiant d'acquérir le vocabulaire et la sémantique médicale. Permettre à l'étudiant de connaître les processus évolutifs des différents tissus. Coordonner les contenus correspondants au 3^e objectif avec les contenus de l'UE 1 portant sur les « méthodes et outils visant à assurer la qualité et la sécurité des soins ». Apporter un point d'attention sur l'utilisation des produits pharmaceutiques en kinésithérapie. Etablir les liens avec les stages.		Modalités d'évaluation : Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossier. Travail d'analyse écrit et/ou oral portant sur l'étude des grands processus. Critères d'évaluation : Maîtrise des connaissances.

UE 4 : Sciences de la Vie et du Mouvement		
Semestres : 3, 4, 5 et 6		Compétences 1 et 4
CM : 120 h	TD : 80 h	TP : 300 h
ECTS : 20		
Objectifs		
- Connaître et comprendre l'anatomie des appareils et systèmes locomoteur, nerveux, tégumentaire, respiratoire, circulatoire, digestif, urinaire, reproducteur ; - Connaître et comprendre la physiologie des appareils et systèmes locomoteur, nerveux, tégumentaire, respiratoire, circulatoire, digestif, urinaire, endocrinien, reproducteur ; - Analyser les postures, les mouvements et les activités fonctionnelles.		
Éléments de contenu		
Pour le 1^{er} objectif : - Anatomie descriptive, morphologique et topographique de tous les appareils et systèmes (locomoteur, nerveux, tégumentaire, respiratoire, circulatoire, digestif, urinaire, reproducteur) ; - Notions d'anatomie du développement des systèmes nerveux et locomoteurs. Pour le 2^e objectif : - Physiologie des appareils locomoteur, nerveux, tégumentaire, respiratoire, circulatoire, digestif et urinaire. Pour le 3^e objectif : - Analyse biomécanique et cinésiologique des attitudes, des mouvements et des activités fonctionnelles.		
Recommandations sur les éléments de contenu		
Pour le 1^{er} objectif : Anatomie - Anatomie descriptive: membre inférieur, supérieur, tronc et tête : • Ostéologie ; • Arthrologie ; • Myologie ; • Neuroanatomie ; • Anatomie vasculaire ; • Fascias et espaces de glissement ; - Anatomie topographique des membres et du tronc et tête ; - Anatomie morphologique et palpatoire ; - Anatomie des systèmes nerveux central, périphérique et neuro-végétatif ; - Anatomie des organes des sens ; - Anatomie du système neuromusculaire ; - Anatomie du système respiratoire ; - Anatomie du système cardio-vasculaire : • Cœur ; • Angiologie ; • Système lymphatique ; - Anatomie du système digestif ; - Anatomie des systèmes urinaire et de la reproduction ; - Anatomie du système tégumentaire ; - Anatomie du système endocrinien ; - Notions d'anatomie du développement des systèmes nerveux et locomoteurs ; - Imagerie médicale des différents appareils. Pour le 2^e objectif : Physiologie - Physiologie de l'appareil musculosquelettique: os, articulations, muscles, fascias ; - Physiologie des systèmes nerveux central, périphérique et neuro-végétatif ; - Physiologie neuromusculaire : • Structures, propriétés et fonctionnement de la contraction musculaire ; • Aspect énergétique de la contraction musculaire ; • Fatigue musculaire, récupération et entraînement ; • Spécificités des muscles lisses et du muscle cardiaque ; - Physiologie cardio respiratoire ; - Physiologie du système tégumentaire ; • Phénomènes de reconstruction et de cicatrisation ; - Physiologie des organes des sens ; - Physiologie du système digestif, de la mastication et de la déglutition ; - Physiologie des systèmes urinaires et génitaux ; - Physiologie des systèmes endocriniens ; - Immunologie. Pour le 3^e objectif : Analyse sur le plan cinésiologique des mouvements et des activités fonctionnelles - Cinésiologie des mouvements analytiques et globaux des membres inférieur et supérieur, du tronc et de la tête ; - Etude des grandes fonctions du système musculosquelettique : • Préhension ; • Locomotion ; • Régulation posturale ; • Analyse biomécanique et cinésiologique de gestes et de postures ; • Organisation des mouvements et étude des activités de la vie quotidienne ;		

- Analyse d'un apprentissage gestuel et d'activités physiques et sportives.

Recommandations pédagogiques :

Prévoir des séquences pédagogiques regroupant, pour chaque thématique, l'enseignement des éléments anatomiques, physiologiques et cliniques.

Prévoir des enseignements pratiques facilitateurs des apprentissages théoriques : illustration clinique de l'anatomie, de la cinésiologie et de la physiologie (observation, palpation, auscultation, imagerie, mises en situations, dissection, ...).

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite et/ou orale des connaissances.

Evaluation en situation pratique.

Critères d'évaluation

Maîtrise des connaissances en anatomie, morphologie et physiologie des différents systèmes.

Explicitation des liens entre savoirs anatomique, physiologique et cliniques.

UE 5 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ musculosquelettique		
Semestres : 5 et 6		Compétence 1
CM : 50 h	TD : 10 h	TP : 90 h
ECTS : 6		
Objectifs - Connaître la sémiologie caractéristique des pathologies du système musculosquelettique, son exploration diagnostique médico-chirurgicale et la physiopathologie correspondante ; - Connaître les généralités concernant les principes et les réponses thérapeutiques médicales et chirurgicales utilisées dans les atteintes du champ musculosquelettique ; - Savoir identifier les données et connaissances, issues de l'étude des pathologies du système musculosquelettique, utiles à la pratique de la kinésithérapie ; - Connaître les signes cliniques et les déficiences caractéristiques du système musculosquelettique, précédant et/ou succédant à la réponse thérapeutique médico-chirurgicale, base du diagnostic kinésithérapique ; - Repérer et utiliser, dans différents contextes cliniques, les données et les connaissances significatives qui permettent de concevoir l'évaluation et l'intervention kinésithérapique appropriées.		
Éléments de contenu - Sémiologie caractéristique des pathologies du système musculosquelettique, exploration diagnostique médico-chirurgicale et physiopathologie correspondante. Le champ musculosquelettique regroupe l'ensemble des pathologies traumatiques, rhumatologiques et orthopédiques et concerne tous les âges de la vie. La sémiologie est privilégiée et reliée aux modalités d'examen clinique et à la physiopathologie correspondante ; - Généralités concernant les principes et les réponses thérapeutiques médicales et chirurgicales utilisées dans les atteintes du champ musculosquelettique ; - Signes cliniques et déficiences caractéristiques du système musculosquelettique, précédant et/ou succédant à la réponse thérapeutique médico-chirurgicale, base du diagnostic kinésithérapique : • Leurs modalités d'évaluation (examens cliniques et paracliniques) ; • Les atteintes tissulaires qui leur correspondent (de la lésion à la réparation) ; • Leurs interactions avec les autres systèmes et fonctions ; • Conséquences des déficiences sur l'activité et sur la participation de la personne. La connaissance des conséquences fonctionnelles des maladies et des thérapeutiques médico-chirurgicales constitue la base de l'approche kinésithérapique.		
Recommandations sur les éléments de contenu Traumatologie - Généralités. Approche chirurgicale des différents types de lésions, modalités d'explorations diagnostiques et principes des traitements, incluant leur réalisation et leur suivi ; - Localisations : membre supérieur, membre inférieur, rachis, amputés, polytraumatisés, brûlés ; - Types de traumatismes : fractures, luxations, plaies et contusions, entorses, entorses et luxations, lésions ligamentaires, lésions tendineuses, traumatismes vasculaires, traumatismes nerveux, traumatismes musculaires et tendineux, amputations, infections, tumeurs des os et des parties molles, brûlures, ... ; - Démarche thérapeutique : épidémiologie, tableau clinique, exploration diagnostique (examens clinique et paraclinique) diagnostic, thérapeutiques médicales et chirurgicales avec leurs modalités (indications, classifications, techniques chirurgicales, résultats, pronostics, complications, séquelles), différents types de matériel chirurgical et leurs propriétés, suites post-opératoires (dont soins, surveillance des risques, rééducation...) ; - Points spécifiques : les traitements des séquelles. Les fractures chez l'enfant : particularités épidémiologiques, diagnostiques et thérapeutiques. Rhumatologie - Généralités : processus dégénératif et processus inflammatoire, classifications, exploration diagnostique, principes généraux des traitements médicaux et chirurgicaux, pronostics ; - Pathologies et syndromes : - Ostéoporose, polyarthrite rhumatoïde, spondylarthrite inflammatoire, arthropathies microcristallines (goutte, chondrocalcinose), arthrites, rachialgies, radiculalgies, syndrome canalaire, arthroses (et ses différentes localisations), infections ostéo-articulaires de l'enfant et de l'adulte, syndrome douloureux régional complexe, tumeurs des os primitives et secondaires, ostéonécroses, fibromyalgie ; - Affections abarticulaires : atteintes de l'appareil locomoteur compte tenu de leur localisation : épaule, coude, poignet et main, hanche, genou, cheville et pied (épaule capsulaire, tendinopathies, épicondylite, ténosynovites, maladie de Dupuytren, ... ; - Thérapeutiques médicales et chirurgicales : explorations, diagnostics, thérapeutiques, incluant la chirurgie prothétique... Orthopédie Pédiatrique - Généralités : croissance et développement neuromoteur de l'enfant ; principes de l'examen clinique orthopédique chez l'enfant ; principes et modalités de la prise en charge thérapeutique dans le cadre des affections de l'appareil locomoteur ; - Pathologies : • Nouveau-né et nourrisson : - Hanche : luxations ; dysplasies ; bassin asymétrique congénital ; - Pied : déformations, malformations et malpositions du pied chez le nouveau-né ; - Rachis : torticollis congénital ; - Paralysie obstétricale du plexus brachial ; arthrogrypose... ; • Enfant et adolescent : - Déformations des membres inférieurs : Genu varum ; Genu valgum ; pieds plats et pieds creux, inégalités de longueur des membres inférieurs ; dysplasie et subluxation fémoro-patellaire ; - Boiteries de l'enfant ; - Rachis : scolioses ; anomalies de courbures sagittales (dos plat, dos creux...) ; malformations congénitales ; spondylolyse et spondylolisthésis de l'enfant et de l'adolescent ; torticollis ; tumeurs et infections ; tuberculoses... ; - Déformations du membre supérieur ; - Rhumatologie de l'enfant : lombalgies de l'enfant ; rhume de hanche ; infections ostéo-articulaires primitives : ostéomyélites, arthrites septiques, arthrites inflammatoires ; arthrite juvénile idiopathique (maladie de Still), ... ; - Ostéochondrites : ostéochondrite primitive de hanche ; maladie de Scheuermann ; maladie d'Osgood-Schlatter ; maladie de Blount, ... ; - Epiphysiolyse fémorale supérieure, ... ; - Traumatologie de l'enfant : fractures ; atteintes épiphysaires, diaphysaires, fractures-avulsions, pronation douloureuse, ... ; - Thérapeutiques : démarches thérapeutiques et principales modalités ; contentions, appareillage, chirurgie de l'enfant, séquelles et leurs traitements...). Conséquences du traitement orthopédique des atteintes neurologiques (enfants paralysés cérébraux...).		

Recommandations pédagogiques : Commencer l'enseignement du champ musculosquelettique, par l'approche sémiologique : signes et symptômes avec leurs méthodes d'exploration. Fonder cette approche sur l'étude des différents tissus, de leurs propriétés et comportements, de la lésion à la réparation (mécanismes lésionnels, physiopathologie...).	Modalités d'évaluation Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers.
Traiter les généralités concernant les principes et réponses thérapeutiques médico-chirurgicales et souligner leur incidence en kinésithérapie.	Critères d'évaluation Maîtrise des connaissances.
Les enseignements médicaux, chirurgicaux et kinésithérapiques s'appuieront sur les données de la littérature et de la science, notamment au travers des recommandations médicales et professionnelles.	Compréhension de la démarche diagnostique et thérapeutique dans le champ musculosquelettique.
Cette UE introduit l'enseignement des pathologies les plus fréquemment rencontrées dans l'activité professionnelle, en traumatologie, rhumatologie et orthopédie, en prenant en compte des localisations régionales, membres et tronc...	Mobilisation des connaissances en situation.
Cette approche est poursuivie et complétée en deuxième cycle (UE 15).	
Etablir les liens avec les situations rencontrées en stage.	

UE 6 : Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie		
Semestres : 3, 4, 5 et 6		Compétence 2
CM : 40 h	TD : 40 h	TP : 120 h
ECTS : 8		
Objectifs		
- Comprendre les principaux modèles et concepts des sciences biomédicales, des sciences humaines et sociales et des sciences du mouvement utilisés en masso-kinésithérapie ; - Connaître les concepts de physique et de sciences des activités physiques permettant de comprendre la réalisation et l'adaptation des mouvements humains ainsi que leurs modélisations ; - Connaître les cadres théoriques et les technologies utilisés pour l'analyse du mouvement perturbé et pathologique ainsi que pour la restauration du mouvement humain ; - Connaître les concepts, les principes et les modalités d'utilisation des méthodes d'évaluation et d'intervention en kinésithérapie ; - Connaître la démarche du raisonnement clinique en kinésithérapie et adapter sa relation professionnelle à la personne traitée, à sa situation et à son entourage en collaboration avec les autres professionnels intervenants.		
Eléments de contenu		
- Théories, concepts et modèles utilisés en kinésithérapie ; - Kinésithérapie et sciences du mouvement : • Le recours à la physique pour l'étude des mouvements humain et des caractéristiques des tissus humains propriétés mécaniques des tissus humains ; • Les théories et modèles du contrôle moteur, de la régulation du tonus et de l'organisation des activités physiques ; - Concepts, principes et modalités d'utilisation des différentes techniques d'examen et d'évaluation utilisées en kinésithérapie ; - Cadre d'analyse et de référence pour le raisonnement clinique, de l'intervention et de la relation en kinésithérapie : • Les différentes étapes du processus kinésithérapique ; • Cadres théoriques et modèles de la communication professionnelle en santé, en rééducation et en kinésithérapie.		
Recommandations sur les éléments de contenu		
Théories, concepts et modèles utilisés en kinésithérapie - Concepts du vivant, d'évolution et de plasticité ; - Le normal et le pathologique: Modèles biomédical, biopsychosocial et approches holistiques en santé ; - Histoire et culture des pratiques et des techniques de la kinésithérapie ; - Cadres d'analyse d'un geste, d'une activité, d'une expression corporelle, d'une pratique, d'un mouvement ; - Modèles didactiques et d'éducation utilisés pour le développement des apprentissages corporels et des activités physiques ; - Modèles de la résolution de problème et des approches systémiques (théorie des systèmes et de la complexité) ; - Modèles de la CIF (Classification Internationale du Fonctionnement - OMS). Kinésithérapie et sciences du mouvement Le recours à la physique pour l'étude des mouvements humain et des caractéristiques des tissus humains, propriétés mécaniques des tissus humains : - Concepts de la statique et de la dynamique, notions de force, de d'équilibre, de moments moteurs et d'inertie, de régulation posturale, les concepts de l'étude de la résistance des matériaux et de la tribologie biomécanique osseuse, articulaire, musculaire et cutanée. Les théories et modèles du contrôle moteur, de la régulation du tonus et de l'organisation des activités physiques - La régulation des mouvements, intégration sensori-motrices, développement psychomoteur et acquisition des habiletés motrices ; - Observation et analyse cinésiologique des mouvements et des activités de la vie quotidienne et modélisation du fonctionnement biomécanique et sensitivo-moteur du corps humain en situation ; - Etude de la régulation posturale et gestuelle au cours de la réalisation d'une activité et des impacts ; - Etude des retentissements sur les tissus, les fonctions et la réalisation des activités, d'un apprentissage ou d'un entraînement à la réalisation de mouvements contrôlés ; - Didactique de l'apprentissage gestuel et principes des moyens utilisés en kinésithérapie ; - Etiologies des perturbations du mouvement: la douleur, la fatigue, le déconditionnement, les facteurs environnementaux, les perturbations d'origine musculosquelettique, les perturbations d'origine neuromusculaire, les perturbations d'origine cardio-respiratoire, les perturbations d'origines tégumentaire ; - La coordination motrice (ensemble de mouvements réflexes, automatiques, volontaires) et ses perturbations dans la réalisation d'une activité ; - Etude des perturbations du mouvement et de leurs corrections sous forme de contrôle volontaire ; - Les différentes technologies permettant d'explorer le mouvement humain pathologique à partir d'analyses de cas simulées et réels: Analyse et exploitation de données relatives à des postures et des mouvements simples et complexes (marche humaine) perturbés ou pathologiques acquis à partir d'enregistrements vidéo, motion capture, électromyographie, capteurs inertiels, plate-forme de force, tapis instrumenté... Concepts, principes et modalités d'utilisation des différentes techniques d'examen et d'évaluation utilisées en kinésithérapie : - Massage, mobilisations segmentaires et articulaires, facilitation neuromusculaire proprioceptive, gymnastique éducative ou rééducative, méthodes de renforcement musculaire, de thérapie manuelle orthopédique, de rééducation fonctionnelle, de réentraînement à l'effort, techniques de ventilation, de manutention, de mécanothérapie, de balnéothérapie, de crénothérapie, de thermalisme, de thermothérapie, de cryothérapie, d'électrothérapie, techniques instrumentales et d'appareillage, etc. Cadre d'analyse et de référence pour le raisonnement clinique, de l'intervention et de la relation en kinésithérapie - La démarche diagnostique et la conception du traitement, de suivi et d'évaluation de la prise en charge en kinésithérapie sont déclinées par le processus kinésithérapique. Les différentes étapes du processus kinésithérapique - Interrogatoire et examen des signes et symptômes et de leurs répercussions sur les activités et les participations de la personne (à l'aide du modèle de la CIF) ; - La/les sources d'information relatives aux problèmes (diagnostic médical et autres le cas échéant) ; - Elaboration d'hypothèses physiopathologiques et physiothérapeutiques ; - Elaboration d'un diagnostic différentiel et d'un pronostic pour situer le rôle et les effets de la kinésithérapie ; - Prise en compte des attentes du patient pour formuler le diagnostic kinésithérapique et hiérarchiser les priorités ; - La construction de l'intervention, choix des modalités de surveillance et des indicateurs d'évaluation ; - La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet d'intervention ; - Choix d'une pédagogie facilitant les apprentissages gestuels et comportementaux ; - Elaboration des conseils pour favoriser la participation au traitement et pour promouvoir les améliorations de santé ; - Traçabilité des données, communication interprofessionnelle et retour d'information à destination du médecin traitant (et/ou prescripteur) ; - ...		

Cadres théoriques et modèles de la communication professionnelle en santé, en rééducation et en kinésithérapie :

- Utilisation des modèles en psychologie relatifs à la communication verbale et à la communication non verbale ;
- La personne face au processus de recouvrement de la santé et/ou en situation de limitation d'activité ;
- La relation thérapeutique : analyse théorique du point de vue du patient et du point de vue du professionnel ;
- Théorie de la motivation et facteurs favorisant la participation et les apprentissages ;
- Ecoute active, échanges d'informations, relation d'aide, accompagnement, relation formatrice, la prise de décision fondée sur les preuves et la contractualisation du traitement (modèle de la décision partagée), la communication interprofessionnelle et les relations de coopération au sein d'une équipe de soins.

Recommandations pédagogiques :

L'enseignement des concepts et des modèles vise à constituer un corpus scientifique utile pour l'analyse et la construction des évaluations, des interventions et des pratiques en kinésithérapie. Les apports théoriques sont mis en lien avec l'étude d'exemples, en rapport avec les activités de la vie quotidienne, de loisirs, de travail ou des situations de traitement en kinésithérapie.

L'étudiant est incité à référencer et à argumenter son analyse de la situation ou du mouvement étudié.

La présentation introductive des moyens utilisés en kinésithérapie précède l'acquisition de la technologie professionnelle et le développement des capacités manuelles, palpatoires et gestuelles traitées dans l'UE 7.

Des travaux de construction d'outils d'analyse seront réalisés en groupe pour développer les capacités d'apprentissage collaboratif.

L'évaluation des acquis peut s'envisager au travers d'étude de cas ou d'analyse de situation.

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers.

Critères d'évaluation

Maîtrise des connaissances.

Pertinence du cadre d'analyse et des concepts proposés pour l'analyse de la situation.

Intérêt des éléments sélectionnés pour la compréhension de la situation et l'élaboration du diagnostic kinésithérapique et de l'intervention.

Maîtrise du vocabulaire professionnel et compréhension du cadre théorique utilisé.

UE 7 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité		
Semestres : 3, 4, 5 et 6		Compétences 1 et 4
CM: 30 h	TD: 250 h	TP: 420 h
ECTS : 28		
Objectifs - Acquérir la maîtrise des principes, des indications et des pratiques technologiques d'évaluation et d'intervention dans les champs d'activité de la masso-kinésithérapie ; - Utiliser en les combinant les ressources technologiques pour répondre aux différentes déficiences existantes ou potentielles caractérisant le champ d'activité de la masso-kinésithérapie ; - Développer une pratique témoignant d'une relation thérapeutique adaptée : écoute active, qualité de la prise d'informations nécessaire à l'évaluation, qualité de la perception manuelle et habileté gestuelle... ; - Intervenir de façon pertinente en situation d'urgence.		
Eléments de contenu Pour le 1^{er} objectif : - Présentation des principes, indications et contre-indications des différentes techniques ou moyens physiques utilisés en massage et en kinésithérapie ; - Technologie d'évaluation et d'intervention dans le champ musculosquelettique ; - Technologie d'évaluation et d'intervention dans le champ neuromusculaire ; - Technologie d'évaluation et d'intervention dans le champ tégumentaire ; - Technologie d'évaluation et d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire et interne. Pour le 2^e objectif : - Déficiences emblématiques de mobilité (des structures et fonctions) et technologie adaptée appliquée aux membres, au tronc et à la tête ; - Déficiences emblématiques de motricité et d'extensibilité musculaire (des structures et fonctions) et technologie adaptée appliqués aux membres, au tronc et à la tête ; - Déficiences emblématiques relatifs à la posture et à la locomotion et technologie adaptée ; - Déficiences, limitation d'activité et restriction de participation sociale dues à la douleur ; - Analyse de l'organisation d'une séance de massage et de kinésithérapie orientée sur le traitement d'une déficience. Pour le 3^e objectif : - Connaissances, méthodes et pratiques éducatives permettant le développement des qualités requises. Pour le 4^e objectif : - Gestes et soins d'urgence AFGSU niveau 2		
Recommandations sur les éléments de contenu Pour le 1^{er} objectif : A la suite d'une présentation introductive des moyens utilisés en kinésithérapie (UE 6), l'acquisition de la technologie professionnelle et le développement des capacités manuelles, palpatoires et gestuelles est conduit dans le cadre de travaux pratiques, à partir d'une approche par région corporelle avec l'objectif de développer une compétence à combiner les effets des différentes techniques de massage et de kinésithérapie pour assurer le traitement d'une déficience et la qualité d'une prise en charge globale de la personne traitée. Les techniques de manutention et les principes de l'ergonomie de la pratique professionnelle font l'objet d'un apprentissage intégré à l'enseignement des techniques et des pratiques masso-kinésithérapiques. Présentation des principes, indications et contre-indications des différentes techniques ou moyens physiques utilisés en massage et en kinésithérapie Technologie d'examen, d'évaluation et d'intervention masso-kinésithérapique dans le champ musculosquelettique. - Examen, évaluations quantitative et qualitative des mobilités des membres, du tronc et de la tête ; - Technologies actives et passives des structures articulaires, périarticulaires et tégumentaires des membres, du tronc et de la tête ; - Examen, évaluations quantitative et qualitative du muscle strié des membres, du tronc et de la tête ; - Technologies actives et passives du muscle strié des membres, du tronc et de la tête. Technologie d'examen, d'évaluation et d'intervention masso-kinésithérapique dans le champ neuromusculaire - Examen, évaluations quantitative et qualitative du muscle appliquées au champ neuromusculaire ; - Techniques et outils d'intervention de facilitation neuromusculaire ; - Examen, évaluations quantitative et qualitative des équilibres statiques et dynamiques et de la posture ; - Techniques et outils d'intervention dans le cadre de la rééducation de la posture et de l'équilibre ; - Examen, évaluation et technologie proprioceptives ; - Examen, évaluations quantitative et analyse qualitative de la gestuelle et de la coordination (locomotion, préhension, ...); - Techniques et outils d'intervention de la gestuelle et de la coordination (locomotion, préhension, ...). Technologie d'examen, d'évaluation et d'intervention masso-kinésithérapique dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire et des organes internes - Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention de la mécanique ventilatoire et de l'encombrement bronchique ; - Examen, évaluations et technologies appliquées aux appareils respiratoire et cardio-vasculaire ; - Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention des systèmes veineux et lymphatiques ; - Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention de l'adaptation à l'effort ; - Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention de la fonction digestive et de la sphère périnéale. Technologie d'examen, d'évaluation et d'intervention masso-kinésithérapique dans le champ tégumentaire - Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention de la peau ; - Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention des structures sous cutanées. Pour le 2^e objectif : - Le choix des déficiences emblématiques relève du projet pédagogique de l'institut et se fonde sur des critères d'épidémiologie, d'actualité scientifique et d'apport de la kinésithérapie ; - Le traitement des déficiences sera fondé sur l'analyse de l'origine des lésions et des processus physiopathologiques sous-jacents (approche hypothético-déductive) ; - L'optimisation des effets des différentes techniques utilisées et l'organisation de la séance ou du traitement. Pour le 3^e objectif : - Identification des critères et indicateur d'évaluation de la qualité de la pratique kinésithérapique ; - Aptitude à améliorer la qualité des gestes techniques et de la proposition thérapeutique ; - Autoévaluation des effets et des ressentis de la pratique réalisée.		

Pour le 4^e objectif :

– Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 conforme à l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

Recommandations pédagogiques :

Les concepts qui organisent les technologies de massage et de kinésithérapie sont mis en lien avec les pratiques.

Les réalisations pratiques seront précédées par les apports théoriques de l'UE 6 et se fondent sur la littérature professionnelle et scientifique.

Articuler les thèmes d'évaluation, de techniques et outils d'intervention avec les différentes technologies (observation, palpation et massothérapie, bilan de mobilité et mobilisations articulaires, évaluation musculaire et technologies du muscle strié, ...).

Utiliser l'analyse du mouvement pour comprendre et maîtriser ses pratiques

Mettre en œuvre un travail personnel guidé permettant les transferts technologiques sur d'autres zones topographiques.

Faciliter le travail personnel et l'apprentissage en petit groupe, l'expérimentation des effets des mouvements et des techniques et les répétitions technologiques.

Inciter les étudiants à auto-évaluer et à optimiser leurs installations, positionnements et gestes, et à développer l'attention nécessaire à l'efficacité des techniques.

Etablir les liens avec les situations rencontrées en stage.

Modalités d'évaluation

Évaluation écrite et/ou orale.

Évaluation pratique en situation.

Délivrance de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence en fin de formation.

Critères d'évaluation

Pertinence des moyens et des techniques utilisés pour traiter la déficience.

Capacité à mettre en œuvre une intervention et une gestuelle professionnelle précise prenant en compte la singularité de la personne.

Efficacité et habileté dans l'exécution technique.

Confort assuré au patient.

Ergonomie du geste et de l'intervention.

UE 8 : Méthodes de travail et méthodes de recherche		
Semestres : 3, 4, 5 et 6		Compétence 8
CM : 15 h	TD : 25 h	TP : 60 h
ECTS : 4		
Objectifs		
Méthodes de travail - Connaître et savoir utiliser les codes, les normes et les outils de communication écrite et orale professionnelle et scientifique ; - Maîtriser les outils de traitement et de présentation synthétique de l'information ; - S'initier aux méthodologies de résolution de problème et de conduite de projet ; - Acquérir différentes méthodes d'apprentissage collaboratives (notamment en utilisant les TIC) par la réalisation de productions individuelles et collectives. Méthodes de recherche - Se former à et par la démarche scientifique pour développer une pratique réflexive en s'appuyant sur les sciences biomédicales, les sciences humaines et les sciences du mouvement : • Utiliser les outils d'un service de documentation ; • Identifier, sélectionner et utiliser les bases de données scientifiques ; • Réaliser une recherche documentaire, une revue de littérature ; • Acquérir les connaissances en statistiques nécessaires pour comprendre et analyser un article ; • Acquérir les connaissances sur les méthodes de recueil et de traitement de données qualitatives et quantitatives ; • Analyser et synthétiser des articles professionnels et scientifiques ; • Connaître et comprendre les différentes méthodes de recherche ; • Développer ses capacités de lecture critique et d'utilisation en pratique de la littérature professionnelle et scientifique.		
Éléments de contenu		
Méthodes de travail - Les outils de communication écrite et orale et l'utilisation de différents supports ; - La méthodologie de résolution de problème et la méthodologie de projet ; - Certification en informatique et internet: inscription au niveau 1 du C2I. Méthodes de recherche - Méthodologie de la recherche documentaire ; - Utilisation des bases de données scientifiques ; - Méthodologie d'analyse critique d'articles scientifiques ; - Méthodes et outils de recueil et de traitement de données qualitatives et quantitatives.		
Recommandations sur les éléments de contenu		
Méthodes de travail - Les outils de communication écrite et orale et l'utilisation de différents supports : - Prise de parole en groupe, argumentation d'un point de vue dans un groupe ; - Présentation et discussion orale d'un travail personnel ; - Analyse et synthèse des articles des revues professionnelles ou scientifiques utilisées en kinésithérapie ; - Problématisation des questions soulevées dans un texte scientifique et/ou professionnel ; - Contextualisation et définition des concepts clés et des apports d'un texte ; - Rédaction d'une production écrite claire, concise et référencée: problématiser et organiser une réflexion, rédiger un questionnaire et une argumentation, améliorer la construction logique des phrases et retenir l'attention du lecteur par la proposition d'illustrations pertinentes ; - Les principes des méthodologies de résolution de problème et de conduite de projet ; - Certification en informatique et internet: inscription au niveau 1 du C2I. Méthodes de recherche - Méthodologie de la recherche documentaire ; - Utilisation des bases de données scientifiques ; - Méthodologie d'analyse critique d'articles scientifiques ; - Maîtrise d'un logiciel de références bibliographiques... ; - Méthodes et outils de recueil et de traitement de données qualitatives et quantitatives : - Les différentes étapes du processus de mesure et les différentes validités qui s'y rapportent ; - L'identification des différentes variables et leur relation avec les différents plans expérimentaux ; - Les bases théoriques de l'analyse descriptive de données et des analyses statistiques ; - La compréhension des notions de propriétés d'un test clinique... L'accent doit être mis sur l'acquisition des connaissances solides en lien avec les méthodes de recherche applicables dans le champ de la santé et les aspects constitutifs de la démarche scientifique avec un ancrage sur la pratique basée sur l'évidence (Evidence Based Practice Process) : - En partant d'une interrogation rencontrée sur le terrain ou lors d'un enseignement pour susciter une réflexion fondée sur les apports de la littérature professionnelle et scientifique ; - En familiarisant l'étudiant à la pratique de la recherche documentaire dans différentes disciplines du domaine de la santé pour approfondir ses enseignements et enrichir son questionnement professionnel.		
Recommandations pédagogiques : Enseignement en lien avec l'anglais scientifique. Enseignement en lien avec les stages de terrain et le questionnement professionnel de l'étudiant. Rechercher un équilibre entre les productions individuelles et collectives.		Modalités d'évaluation Evaluation écrite ou/et orale et/ou production de rapports ou d'exposés se rapportant à des travaux individuels ou collectifs. Critères d'évaluation Utilisation pertinente des sources. Maîtrise des outils de traitement et de présentation des informations. Maîtrise des connaissances sur les méthodes de recherche.

UE 9 : Langue anglaise professionnelle		
Semestres : 3, 4, 5 et 6		Compétence 8
CM : 0 h	TD : 40 h	TP : 60 h
ECTS : 4		
Objectifs - Comprendre les points essentiels d'une conversation exprimée dans un langage clair et standard ; - Produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers ; - Comprendre, connaître et utiliser le vocabulaire spécifique à la santé et à la kinésithérapie ; - Etre en capacité de réaliser une prise en charge kinésithérapique avec un patient anglophone ; - Comprendre les points essentiels d'un article scientifique relatif à la kinésithérapie ; - Etre informé sur l'organisation de la kinésithérapie dans les principaux pays anglophones.		
Eléments de contenu - La compréhension écrite et orale, l'expression orale, l'expression écrite, la grammaire et le lexique de l'anglais scientifique et médical ; - Situations de communication courantes dans un contexte de prise en charge kinésithérapique.		
Recommandations sur les éléments de contenu - Grammaire anglaise de niveau utilisateur indépendant (B1) ; - Eléments de vocabulaire médical : anatomie, premiers soins, la douleur, principales pathologies, techniques de rééducation, etc... ; - Anglais dans un contexte professionnel : interrogatoire, questionnement, description de tâches, d'exercice, d'une pathologie, etc. ; faire des recommandations, débattre d'un problème, se justifier, etc... ; - Structure des articles scientifiques en anglais, identification des mots clés, analyse de texte ; - L'organisation internationale de la physiothérapie ; la physiothérapie au Royaume-Uni, en Australie, au Canada, et aux Etats-Unis.		
Recommandations pédagogiques : Privilégier l'organisation des TD en effectif restreint. S'appuyer sur la participation active de l'étudiant afin d'obtenir de lui une expression pouvant contenir des fautes, mais spontanée et de plus en plus aisée. L'apprentissage sera basé sur la mise en situation : organisation de débat, incitation à l'échange. Des enseignements peuvent étre mutualisés avec d'autres UE (notamment l'UE 8). Encourager les étudiants à développer une culture internationale de la physiothérapie. Viser un niveau d'anglais B1 en fin de S6.		Modalités d'évaluation Evaluations orales et écrites. Critères d'évaluation Capacité de l'étudiant à participer à un échange sur un sujet en lien avec la kinésithérapie. Capacité de l'étudiant à comprendre et retranscrire les points essentiels d'un article issue de littérature scientifique en lien avec la kinésithérapie.

UI 10 : Démarche et pratique clinique : Elaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive		
Semestres : 5 et 6		Compétences 1 à 11
CM : 10 h	TD : 40 h	TP : 75 h
ECTS : 5		
Objectifs – Utiliser les bases méthodologiques nécessaires à l'élaboration du raisonnement professionnel et à l'analyse réflexive des situations rencontrées en kinésithérapie ; – Repérer la singularité des personnes et des situations ; – Utiliser ses acquis de l'expérience et les transposer dans des situations nouvelles.		
Eléments de contenu Cette UI vise l'intégration des acquis du 1^{er} cycle, qu'ils soient théoriques, pratiques ou expérimentiels. Elle permet l'initiation à l'analyse réflexive en kinésithérapie à partir de situations réelles et vécues. Les activités proposées visent à mobiliser les acquis méthodologiques nécessaires au développement des 11 compétences du référentiel professionnel : l'élaboration du raisonnement professionnel en est le fil conducteur Pour l'analyse des situations vécues en stage (S5-S6) ou dans la formation, il est recommandé de travailler sur les méthodes et le raisonnement qui concourent à la réalisation de : la conduite d'un entretien, l'observation, la prise de mesure, l'évaluation, la recherche d'information, l'analyse d'une situation de soin, la résolution d'un problème, la prise de décision, la construction d'une intervention, l'élaboration et la conduite d'un projet, le travail en coproduction, la traçabilité, la communication orale et écrite. Les niveaux visés pour le développement de chacune des 11 compétences sont : – Observer une situation de soin et initier un questionnement professionnel au regard de données de la littérature (compétence 1) ; – Connaître la démarche de projet et les outils simples pour son suivi (compétence 2) ; – Analyser une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés (compétence 3) ; – Analyser une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique (compétence 4) ; – Connaître les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique (compétence 5) ; – Repérer les situations de prestation d'expertise et de conseil (compétence 6) ; – Observer et analyser la réalisation de prestation en kinésithérapie (compétence 7) ; – Rechercher et utiliser les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique (compétence 8) ; – Observer et questionner le fonctionnement d'un service et d'une structure (compétence 9) ; – Savoir coopérer dans des activités de formation et dans l'apprentissage (compétence 10) ; – Repérer les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels) (compétence 11).		
Recommandations pédagogiques : Le travail sur les situations professionnelles se fera à partir des situations cliniques rencontrées lors du stage semestriel et/ou de situations proposées par le formateur. Les objectifs des travaux à réaliser seront présentés aux étudiants en amont du stage afin qu'ils puissent concevoir et préparer leur recueil d'information. Les activités pédagogiques sont organisées en sous-groupes pour permettre les échanges entre les apprenants et avec les animateurs-évaluateurs des TD ou des séances de présentation. La présentation orale des travaux se fonde sur la réalisation d'un travail écrit, individuel ou collectif. L'objectif des présentations de travaux est de favoriser et d'évaluer la construction du raisonnement professionnel, à partir d'appréciations argumentées et discutées, relatives à la pertinence, au regard de la problématique étudiée, des données recherchées et des interprétations présentées.		Modalités d'évaluation Etudes de cas et/ou analyses de situations et/ou rapports de stage et/ou exposés. Evaluation des acquis méthodologiques requis pour les 11 compétences. Critères d'évaluation Pertinence et qualité des analyses de situations vécues en stage ou en formation et qualité de leurs présentations écrite et/ou orale. Qualité du recueil des données de terrain et des examens cliniques relatés. Pertinence des ressources théoriques ou des références techniques convoquées. Compréhension des diagnostics professionnels (médical, infirmier et kinésithérapique, ...) organisateurs de la prise en soin et des traitements proposés. Richesse de l'analyse de la situation et du questionnement professionnel. Capacité d'analyse des situations relationnelles. Maîtrise des connaissances et utilisation du vocabulaire appropriée Mise en œuvre d'une communication adaptée pour présenter la situation et pour échanger avec les participants à la séance.

UE 11 : Formation à la pratique en masso-kinésithérapie		
Semestres : 3, 4, 5 et 6		
CM :	TD : 630 h	TP : 80 h
ECTS: 18		
Stage 1	2 à 3 ECTS	Stages cliniques en établissements de santé ou en soins ambulatoires
Stage 2	3 à 4 ECTS	
Stage 3	6 ECTS	
Stage 4	6 ECTS	
- Un stage temps plein par semestre sur la base de 35 h par semaine ; - Récupération d'un stage non validé ou possibilité d'un stage anticipé pendant la période des congés d'été dans des situations particulières ; - Possibilité d'un stage temps plein sur 2 structures.		
Objectifs		
Stage 1 (environnement professionnel) en S3 - Découvrir le système de santé, l'environnement professionnel en établissement de santé ou en soins ambulatoires ; - Construire ses représentations du métier de MK selon les différents modes d'exercice ; - Observer les relations interprofessionnelles dans l'équipe de soins, avec les médecins ou tout autre professionnel de santé, comprendre les rôles des différents professionnels. Stage 2 (parcours du patient) en S4 - Observer, comprendre, s'informer afin de prendre conscience des différentes tâches qui s'imposent au kinésithérapeute (thérapeutique, relationnelle, administrative) ; - S'intégrer au sein d'une équipe soignante et observer les relations thérapeutiques avec les patients et/ou l'entourage ; - Prendre connaissance du service de soins, de kinésithérapie et de l'environnement matériel du patient ; - S'initier aux soins de santé primaire, avec une attention particulière pour l'hygiène, l'asepsie et la surveillance du patient (sécurité des soins) ; - S'initier aux bases générales de la profession de kinésithérapeute, avec mise en application de la technologie de base et du respect des grands principes étudiés durant le 1^{er} cycle ; - Produire un rapport d'étonnement et se préparer à l'exposé "Etonnements et expériences en kinésithérapie" suivant les consignes indiquées de l'IFMK. Stages 3 et 4 en S5 et S6 - Réaliser des examens cliniques et des évaluations des fonctions organiques et structures anatomiques, des activités et de la participation du patient (sur la base de la Classification Internationale du Fonctionnement) ; - Pratiquer et justifier les moyens utilisés en référence aux connaissances contributives (anatomie, cinésiologie, physiopathologie, ...) et à la littérature en kinésithérapie ; - Analyser la posture du MK en situation professionnelle et en identifier les éléments remarquables ; - Comprendre le raisonnement professionnel et s'initier à l'élaboration du diagnostic kinésithérapique ; - Valider l'ensemble des 11 compétences à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques », en lien avec l'UE 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive ».		
Recommandations pédagogiques : A l'IFMK	Modalités d'évaluation	
- Accompagner l'étudiant dans la formulation de ses objectifs de stage ; - Favoriser la traçabilité de l'expérience du stagiaire dans le portfolio ; - Favoriser la distanciation de l'étudiant lors de débriefing de stage ; - Etablir le lien avec le responsable et le tuteur de stage ; - Etablir le lien avec l'unité d'intégration UE 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive ».	Evaluation des 11 compétences visées au niveau du cycle 1 : auto-évaluation et évaluation par le tuteur (tableaux concernant chaque stage à renseigner dans le portfolio).	
En stage	Evaluation par le tuteur selon les critères indiqués dans la grille d'évaluation cycle 1 du portfolio.	
- Problématiser la situation de travail pour l'apprenant, rendre les situations de travail formatrices ; - Organiser et superviser les activités d'apprentissage de l'étudiant ; - Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique (expliquer son raisonnement et sa pratique) ; - Favoriser l'habileté gestuelle par des démonstrations pratiques de l'étudiant ; - Animer des séances d'information et de réflexion sur la santé, la prise en charge des personnes et de l'organisation des soins auprès d'acteurs de la santé ; - Favoriser les recherches personnelles de l'étudiant.	Critères d'évaluation Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants). Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession. Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...).	
	Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation.	
	Cycle 1 : Mobilisation adaptée des connaissances fondamentales, des bilans et techniques en kinésithérapie.	
	Connaissance de la démarche du raisonnement clinique.	
	Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage.	
	Comportement et communication adaptée à la situation professionnelle.	
	Capacité à évoluer au cours du stage.	

UE 12 : Optionnelle Cycle 1		
Semestres : 3 et 4		
CM : 10 h	TD : 10 h	TP : 30 h
ECTS : 2		
Objectifs - Approfondir un domaine de formation ou d'apprentissage professionnel ; - Mener une réflexion sur l'orientation de ses projets de formation et professionnel ; - Réaliser des rencontres professionnelles ; - Découvrir un domaine d'exercice ; - Réaliser une production individuelle ou collective ou une action en rapport avec la formation.		
Éléments de contenu - Selon le choix de l'étudiant et les ressources, un domaine d'enseignement est approfondi, soit par les enseignements proposés, soit par des enseignements à distance, soit par des visites sur des lieux de travail, des rencontres de personnes ressources, des travaux guidés et évalués...		
Recommandations pédagogiques : Cette U.E optionnelle doit permettre à l'étudiant de découvrir et de mener une réflexion dans le domaine d'exercice en lien avec son projet professionnel. L'autonomie est laissée à l'étudiant pour le choix de son approfondissement. Il peut s'agir de valider un MOOC. Les formateurs peuvent également proposer des travaux dans des domaines qui leur semblent pertinents.		Modalités d'évaluation Evaluation écrite et/ou orale. Critères d'évaluation Pertinence du sujet traité ou de l'action menée. Lien avec le projet professionnel. Clarté du rapport et de sa présentation.

UE 13 : Optionnelle Cycle 1		
Semestre : 5 et 6		
CM : 10 h	TD : 10 h	TP : 30 h
ECTS : 2		
Objectifs - Approfondir un domaine de formation ou d'apprentissage professionnel ; - Mener une réflexion sur l'orientation de ses projets de formation et professionnel ; - Réaliser des rencontres professionnelles ; - Découvrir un domaine d'exercice ; - Réaliser une production individuelle ou collective ou une action en rapport avec la formation.		
Éléments de contenu - Selon le choix de l'étudiant et les ressources, un domaine d'enseignement est approfondi, soit par les enseignements proposés, soit par des enseignements à distance, soit par des visites sur des lieux de travail, des rencontres de personnes ressources, des travaux guidés et évalués...		
Recommandations pédagogiques : Cette U.E optionnelle doit permettre à l'étudiant de découvrir et de mener une réflexion dans le domaine d'exercice en lien avec son projet professionnel. L'autonomie est laissée à l'étudiant pour le choix de son approfondissement. Il peut s'agir de valider un MOOC. Les formateurs peuvent également proposer des travaux dans des domaines qui leur semblent pertinents.		Modalités d'évaluation Evaluation écrite et/ou orale. Critères d'évaluation Pertinence du sujet traité ou de l'action menée. Lien avec le projet professionnel. Clarté du rapport et de sa présentation

UE 14 : Droit, Législation et Gestion d'une structure		
Semestres : 9 et 10		Compétences 9 et 11
CM : 45 h	TD : 15 h	TP : 90 h
ECTS : 6		
Objectifs - Connaître les grands principes du droit, la législation professionnelle, les questions de responsabilité médicale nécessaires pour l'exercice d'une profession de santé et de la kinésithérapie ; - Connaître les divers types d'exercice et la gestion en exercice libéral ; - Connaître la déontologie professionnelle et le droit de prescription.		
Éléments de contenu - Les grands principes du droit, la législation professionnelle, les divers régimes de responsabilité, les principaux codes intéressant la profession ; - Les différents modes d'exercice, les établissements, l'entreprise individuelle, les divers types de société, l'installation et la gestion en exercice libéral ; - L'organisation de la protection sociale et de l'assurance maladie ; - La déontologie professionnelle et le droit de prescription.		
Recommandations sur les éléments de contenu Pour le 1^{er} objectif : - Les grands principes du droit, la hiérarchie des normes ; - L'organisation de la justice en France (judiciaire, administrative et structures disciplinaires) ; - Les principaux codes intéressant la profession (code de la santé publique, code de la sécurité sociale, code du travail, code pénal et code civil ; - La démocratie sanitaire et les droits du patient ; - La loi sur l'égalité des chances, la réglementation en lien avec le handicap et la dépendance ; - L'organisation du système de santé (institutions, agences, ...) et des professions de santé ; - La législation professionnelle : textes régissant la profession, ses modes d'exercice et la formation initiale et continue, les syndicats et associations ; - Les comités d'éthique, les structures ordinales, l'inscription au tableau, spécificités de l'OMK ; - Les divers régimes de responsabilité : civile, pénale, administrative, professionnelle (sécurité sociale, disciplinaire ...) ; - E-santé, santé connectée et dossier individuel patient. Pour le 2^e objectif : - Les contrats ; - Les différents modes d'exercice ; - Les établissements (public, privé à but non lucratif, privé à but lucratif) le statut de la fonction publique hospitalière, les principales conventions, les instances et le projet d'établissement, gestion des ressources humaines, gestion de l'information ; - Entreprise individuelle, les divers types de société, l'installation (choix d'un lieu d'exercice, étude démographique, évaluation des besoins / démographie, financement, équipement, les formes juridiques d'exercice, ...) la convention, l'exercice conventionné et non conventionné, l'exercice dans le cadre de réseaux de soin, HAD, maisons de santé, les normes de sécurité et d'accessibilité, la gestion administrative, comptable et financière d'un cabinet ou d'une structure, les responsabilités de l'employeur, fiscalité ; - L'organisation de la protection sociale et de l'assurance maladie : régime obligatoire, régime complémentaire, le financement et la couverture des dépenses de santé ; - La formation continue tout au long de la vie, le Développement Professionnel Continu ; - L'encadrement de stagiaires en formation initiale. Pour le 3^e objectif : - Connaissance et mise en application du code de déontologie ; - Etude de cas et initiation à la réflexion éthique ; - Le cadre légal et la mise en œuvre du droit de prescription du kinésithérapeute.		
Recommandations pédagogiques : Etablir le lien avec le projet professionnel de l'étudiant. Etablir les liens avec les stages et les différents modes d'exercice de la kinésithérapie.		Modalités d'évaluation Évaluation écrite et/ou orale et/ou présentation de dossiers. Critères d'évaluation Maîtrise des connaissances sur le cadre réglementaire. Compréhension de la législation professionnelle se rapportant aux différents modes d'exercice. Maîtrise des connaissances sur les règles de gestion d'une structure. Capacité à mettre en œuvre les règles de déontologie professionnelle.

UE 15 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique		
Semestres : 7 et 8		Compétence 1
CM : 50 h	TD : 10 h	TP : 90 h
ECTS : 6		
Objectifs - Connaître les pathologies prévalentes du champ musculosquelettique, depuis leur exploration diagnostique jusqu'à leur traitement ; - Repérer et utiliser, dans ces contextes cliniques, les données et les connaissances significatives qui permettront de concevoir l'évaluation et l'intervention kinésithérapique ; - Connaître et identifier dans un contexte clinique, les contre-indications à la prise en charge masso-kinésithérapique, ainsi que les critères imposant une réévaluation du patient par le médecin ; - Apprendre à étudier, de façon autonome, d'autres pathologies, et transférer la démarche méthodologique acquise, notamment dans un contexte de polyopathologies.		
Éléments de contenu - Sémiologie caractéristique des pathologies du système musculosquelettique, exploration diagnostique médico-chirurgicale et physiopathologie correspondante. Le champ musculosquelettique regroupe l'ensemble des pathologies traumatiques, rhumatologiques et orthopédiques et concerne tous les âges de la vie. La sémiologie est privilégiée et reliée aux modalités d'examen clinique et à la physiopathologie correspondante ; - Généralités concernant les principes et les réponses thérapeutiques médicales et chirurgicales utilisées dans les atteintes du champ musculosquelettique ; - Signes cliniques et déficiences caractéristiques du système musculosquelettique, précédant et/ou succédant à la réponse thérapeutique médico-chirurgicale, base du diagnostic kinésithérapique : • Leurs modalités d'évaluation (examens cliniques et paracliniques) ; • Les atteintes tissulaires qui leur correspondent (de la lésion à la réparation) ; • Leurs interactions avec les autres systèmes et fonctions ; • Conséquences des déficiences sur l'activité et sur la participation de la personne ; - Repérage et utilisation des données et des connaissances significatives qui permettront de concevoir l'évaluation et l'intervention kinésithérapique notamment dans un contexte de polyopathologies.		
Recommandations sur les éléments de contenu Traumatologie - Généralités. Approche chirurgicale des différents types de lésions, modalités d'explorations diagnostiques et principes des traitements, incluant leur réalisation et leur suivi ; - Localisations : membre supérieur, membre inférieur, rachis, amputés, polytraumatisés et brûlés ; - Types de traumatismes : fractures, luxations, plaies et contusions, entorses, entorses et luxations, lésions ligamentaires, lésions tendineuses, traumatismes vasculaires, traumatismes nerveux, traumatismes musculaires et tendineux, amputations, infections, tumeurs des os et des parties molles, brûlures, ; - Démarche thérapeutique : épidémiologie, tableau clinique, exploration diagnostique (examens clinique et paraclinique) diagnostic, thérapeutiques médicales et chirurgicales avec leurs modalités (indications, classifications, techniques chirurgicales, résultats, pronostics, complications, séquelles), différents types de matériel chirurgical et leurs propriétés, suites post-opératoires (dont soins, surveillance des risques, rééducation...) ; - Points spécifiques : les traitements des séquelles. Les fractures chez l'enfant : particularités épidémiologiques, diagnostiques et thérapeutiques. Rhumatologie - Généralités : processus dégénératif et processus inflammatoire, classifications, exploration diagnostique, principes généraux des traitements médicaux et chirurgicaux, pronostics ; - Pathologies et syndromes : - Ostéoporose, polyarthrite rhumatoïde, spondylarthrite inflammatoire, arthropathies microcristallines (goutte, chondrocalcinose), arthrites, rachialgies, radiculalgies, syndrome canalair, arthroses (et ses différentes localisations), infections ostéo-articulaires de l'enfant et de l'adulte, syndrome douloureux régional complexe, tumeurs des os primitives et secondaires, ostéonécroses, fibromyalgie ; - Affections abarticulaires : atteintes de l'appareil locomoteur compte tenu de leur localisation : épaule, coude, poignet et main, hanche, genou, cheville et pied (épaule capsulaire, tendinopathies, épicondylite, ténoosynovites, maladie de Dupuytren, ...) ; - Thérapeutiques médicales et chirurgicales : explorations, diagnostics, thérapeutiques, incluant la chirurgie prothétique... Orthopédie Pédiatrique - Généralités : croissance et développement neuromoteur de l'enfant ; principes de l'examen clinique orthopédique chez l'enfant ; principes et modalités de la prise en charge thérapeutique dans le cadre des affections de l'appareil locomoteur ; - Pathologies : • Nouveau-né et nourrisson : - Hanche : luxations ; dysplasies ; bassin asymétrique congénital ; - Pied : déformations, malformations et malpositions du pied chez le nouveau-né ; - Rachis : torticolis congénital ; - Paralysie obstétricale du plexus brachial ; arthrogrypose... • Enfant et adolescent : - Déformations des membres inférieurs : Genu varum ; Genu valgum ; pieds plats et pieds creux, inégalités de longueur des membres inférieurs ; dysplasie et subluxation fémoro-patellaire ; - Boiteries de l'enfant ; - Rachis : scolioses ; anomalies de courbures sagittales (dos plat, dos creux...) ; malformations congénitales ; spondylolyse et spondylolisthésis de l'enfant et de l'adolescent ; torticolis ; tumeurs et infections ; tuberculoses... ; - Déformations du membre supérieur ; - Rhumatologie de l'enfant : lombalgies de l'enfant ; rhume de hanche ; infections ostéo-articulaires primitives : ostéomyélites, arthrites septiques, arthrites inflammatoires ; arthrite juvénile idiopathique (maladie de Still), ... ; - Ostéochondrites : ostéochondrite primitive de hanche ; maladie de Scheuermann ; maladie d'Osgood-Schlatter ; maladie de Blount, ... ; - épiphysiolyses fémorales supérieures, ... ; - Traumatologie de l'enfant : fractures ; atteintes épiphysaires, diaphysaires, fractures-avulsions, pronation douloureuse, ... ; - Thérapeutiques : démarches thérapeutiques et principales modalités ; contentions, appareillage, chirurgie de l'enfant, séquelles et leurs traitements...). Conséquences du traitement orthopédique des atteintes neurologiques (enfants paralysés cérébraux...).		

Recommandations pédagogiques : La séméiologie et la physiopathologie précèdent la pathologie, de manière à favoriser la compréhension du dysfonctionnement avant d'aborder les processus pathologiques et thérapeutiques. Pour l'apprentissage de la pathologie, privilégier des études de situations cliniques. Développer les processus et les caractéristiques des pathologies et de leurs thérapeutiques, depuis leur exploration diagnostique jusqu'à leur traitement. On insistera sur les données et les connaissances utiles à la conception du traitement kinésithérapique (évaluation et intervention). Le choix des pathologies prévalentes retenues relève du projet pédagogique de l'institut de formation. Au travers des cours, des travaux dirigés et des évaluations, le dispositif de formation favorise l'acquisition du raisonnement clinique kinésithérapique au regard des déficiences, limitations d'activité et restrictions de participation engendrées. On privilégiera l'analyse des risques, les vigilances et les conduites à tenir qui s'imposeront lors de la conception et de la conduite du traitement kinésithérapique (UE 18). Les enseignements s'appuient sur les données de la littérature et de la science, notamment au travers des recommandations médicales et professionnelles. Ces enseignements seront réalisés de façon coordonnée entre les intervenants : médecins, kinésithérapeutes, ...	Modalités d'évaluation Évaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers. Critères d'évaluation Maîtrise des connaissances sur les signes fondamentaux. Maîtrise des connaissances sur les traitements et la place de la kinésithérapie. Capacité à établir des liens entre séméiologie, physiopathologie, pathologie et thérapeutique. Mobilisation des connaissances en situation pour concevoir et adapter l'intervention kinésithérapique, de l'examen clinique à l'évaluation au suivi du traitement. Utilisation d'un vocabulaire rigoureux et précis.
---	---

UE 16 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire		
Semestres : 7 et 8		Compétence 1
CM : 50 h	TD : 20 h	TP : 105 h
ECTS : 7		
Objectifs - Connaître les pathologies prévalentes du champ neuromusculaire rencontrées dans l'activité professionnelle. Leur processus et leurs caractéristiques habituelles seront développées, depuis l'exploration diagnostique jusqu'à leur traitement ; - Repérer et utiliser, dans ces contextes cliniques prévalentes, les données et les connaissances significatives qui permettront de procéder à l'évaluation et mettre en place l'intervention kinésithérapique appropriées ; - Connaître et identifier dans un contexte clinique, les contre-indications à la prise en charge kinésithérapique, ainsi que les critères imposant une réévaluation du patient par le médecin ; - Apprendre à étudier, de façon autonome, d'autres pathologies, et transférer la démarche méthodologique acquise ; - Repérer et prendre en compte les éléments de connaissance ayant une incidence significative sur les structures et les fonctions neuromusculaires ainsi que leurs retentissements sur les activités fonctionnelles et sociales, pour concevoir l'évaluation et l'intervention kinésithérapique.		
Éléments de contenu - Sémiologie caractéristique des pathologies du système neuromusculaire, exploration diagnostique médico-chirurgicale et physiopathologie correspondante. Le champ neuromusculaire regroupe l'ensemble des pathologies touchant les grandes fonctions neuromusculaires (tonus, qualité de la contraction musculaire, équilibre et mouvement, mastication/déglutition, continence), perceptives et cognitives (fonctions sensorielles attention, conscience, perception, praxie, expression, ...) et concerne ici tous les âges de la vie : du nouveau-né à la personne âgée ; - Généralités concernant les principes et les réponses thérapeutiques médicales et chirurgicales utilisées dans les atteintes du champ neuromusculaire ; - Signes cliniques et déficiences caractéristiques du système neuromusculaire, précédant et/ou succédant à la réponse thérapeutique médico-chirurgicale, base du diagnostic kinésithérapique : - Leurs modalités d'évaluation (examens cliniques et paracliniques) ; - Les atteintes tissulaires qui leur correspondent (de la lésion à la réparation) ; - Leurs interactions avec les autres systèmes et fonctions ; - Conséquences des déficiences sur l'activité et sur la participation de la personne. La connaissance des conséquences fonctionnelles des maladies et des thérapeutiques médico-chirurgicales constitue la base de l'approche kinésithérapique.		
Recommandations sur les éléments de contenu Les enseignements privilégient l'étude des pathologies prévalentes, de leurs processus physiopathologiques et de leurs thérapeutiques. L'étude des pathologies se fonde sur la connaissance des étiologies, des signes et tableaux cliniques (phases, formes...), des explorations diagnostiques correspondantes, des évolutions et pronostics, des thérapeutiques médicales et chirurgicales et de leurs démarches : indications, interventions, résultats, suites... Les contenus concernent les champs de la neurologie et s'appuient sur leurs modalités thérapeutiques et leurs localisations régionales [neurologiques centrales (cérébrales, médullaires), périphériques et neurovégétatives]. L'étude des spécificités du patient sera progressivement intégrée aux situations cliniques : facteurs de risques, comorbidités, terrain, environnement psychosocial... À partir de la sémiologie et de la physiopathologie, seront abordées les pathologies et tableaux cliniques prévalents des : • Syndromes neurogènes périphériques (atteintes radiculaires, défilés, atteintes tronculaires) ; • Myopathies, myasthénies et myosites ; • Syndromes pyramidaux (paraplégie, tétraplégie, hémiplegie) ; • Syndromes extra-pyramidaux ; • Syndrome cérébelleux ; • Syndrome méningé ; • Syndrome vestibulaire ; • Affections associant plusieurs syndromes (sclérose en plaque, sclérose latérale amyotrophique) ; • Affections traumatiques et tumorales (traumatisme crânien, tumeurs, neurinomes et hyperpression intracrânienne) ; • Epilepsies ; • ... Les thérapeutiques seront notamment expliquées au regard de la mise en œuvre de la rééducation et de la kinésithérapie.		
Recommandations pédagogiques : La sémiologie et la physiopathologie précèdent la pathologie, de manière à favoriser la compréhension du dysfonctionnement avant d'aborder les processus pathologiques et thérapeutiques. Pour l'apprentissage de la pathologie, privilégier des études de situations cliniques. Développer les processus et les caractéristiques des pathologies et de leurs thérapeutiques, depuis leur exploration diagnostique jusqu'à leur traitement. On insistera sur les données et les connaissances utiles à la conception du traitement kinésithérapique (évaluation et intervention). Le choix des pathologies prévalentes retenues relève du projet pédagogique de l'institut de formation. Au travers des cours, des travaux dirigés et des évaluations, le dispositif de formation favorise l'acquisition du raisonnement clinique kinésithérapique au regard des déficiences, limitations d'activité et restrictions de participation engendrées. On privilégiera l'analyse des risques, les vigilances et les conduites à tenir qui s'imposeront lors de la conception et de la conduite du traitement kinésithérapique (UE 18). Les enseignements s'appuient sur les données de la littérature et de la science, notamment au travers des recommandations médicales et professionnelles. Ces enseignements seront réalisés de façon coordonnée entre les intervenants : médecins, kinésithérapeutes, ...		Modalités d'évaluation Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers. Critères d'évaluation Maîtrise des connaissances sur les signes fondamentaux. Maîtrise des connaissances sur les traitements et la place de la kinésithérapie. Capacité à établir des liens entre sémiologie, physiopathologie, pathologie et thérapeutique. Mobilisation des connaissances en situation pour concevoir et adapter l'intervention kinésithérapique, de l'examen clinique à l'évaluation au suivi du traitement. Utilisation d'un vocabulaire rigoureux et précis.

UE 17 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		
Semestres : 7 et 8		Compétence 1
CM : 40 h	TD : 10 h	TP : 75 h
ECTS : 5		
Objectifs - Connaître les pathologies prévalentes des champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire rencontrées dans l'activité professionnelle, depuis l'exploration diagnostique jusqu'à leur traitement ; - Connaître, identifier et utiliser, à partir de la sémiologie caractéristique des systèmes respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire, les éléments significatifs ayant une incidence sur les structures et les fonctions de l'appareil impliqué ; - Repérer et utiliser, dans un contexte clinique, les données et les connaissances significatives qui permettront de procéder à l'évaluation, à la mise en place et au suivi de l'intervention kinésithérapique appropriée ; - Connaître et identifier, dans un contexte clinique, les contre-indications à la prise en charge kinésithérapique, ainsi que les critères nécessitant une réévaluation médicale du patient ; - Participer à des actions de sensibilisation, d'éducation et de dépistage des pathologies des champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire ; - Apprendre à étudier, de façon autonome, d'autres pathologies, et transférer la démarche méthodologique acquise.		
Eléments de contenu - Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ respiratoire ; - Sémiologie, physiopathologie et pathologie concernant le champ cardio-vasculaire ; - Sémiologie, physiopathologie et pathologie concernant le champ interne ; - Pathologies du système tégumentaire.		
Recommandations sur les éléments de contenu Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ respiratoire : - Sémiologie respiratoire (anamnèse, signes cliniques, signes biologiques, examens de base et explorations fonctionnelles... qui permettent d'identifier le désordre et d'en comprendre les causes et conséquences ; - Pathologies et physiopathologies des principales affections de l'appareil respiratoire (syndromes obstructifs, restrictifs...); - Conséquences et complications respiratoires des interventions chirurgicales (anesthésie, chirurgie thoracique, chirurgie abdominale...); - De la défaillance respiratoire à la réanimation : principaux mécanismes et traitements médicaux (ventilations mécaniques, trachéotomies...). Eléments de sémiologie, physiopathologie et pathologie concernant le champ cardio-vasculaire : - Sémiologie cardio-vasculaire (anamnèse, signes cliniques, signes biologiques, examens de base et explorations fonctionnelles...) qui permettent d'identifier le désordre et d'en comprendre les causes et conséquences ; - Pathologies et physiopathologies des principales affections de l'appareil cardio-vasculaires (pathologies cardiaques, artérielles, veineuses et lymphatiques et leurs principaux traitements médicaux ou chirurgicaux) ; - Conséquences et complications des pathologies cardio-vasculaires. Eléments de sémiologie, physiopathologie et pathologie concernant le champ interne : - Principaux tableaux des pathologies infectieuses, systémiques et auto-immunes ; - Principales pathologies de l'appareil digestif et leurs conséquences fonctionnelles (pathologies médicales et chirurgicales) ; - Pathologies et physiopathologies liées à l'obésité et au diabète ; - Sémiologie, physiopathologies et pathologies musculosquelettiques les plus fréquentes de la grossesse au post-partum ; - Pathologies sphinctériennes et du périnée (incontinences urinaires, anales ; vaginisme, anisme...) et notions de santé sexuelle. Pathologies du système tégumentaire : - Principales pathologies dermatologiques et leurs conséquences ; - Sémiologie, physiopathologies et traitements des lésions cutanées (escarres, ulcères, maux perforants, mélanome...); - Les processus traumatiques (plaies et cicatrisation, les grands brûlés, greffe...); - Notions de médecine et chirurgie esthétique.		
Recommandations pédagogiques : La sémiologie et la physiopathologie précèdent la pathologie, de manière à favoriser la compréhension du dysfonctionnement avant d'aborder les processus pathologiques et thérapeutiques. Pour l'apprentissage de la pathologie, privilégier des études de situations cliniques. Développer les processus et les caractéristiques des pathologies et de leurs thérapeutiques, depuis leur exploration diagnostique jusqu'à leur traitement. On insistera sur les données et les connaissances utiles à la conception du traitement kinésithérapique (évaluation et intervention). Le choix des pathologies prévalentes retenues relève du projet pédagogique de l'institut de formation. Au travers des cours, des travaux dirigés et des évaluations, le dispositif de formation favorise l'acquisition du raisonnement clinique kinésithérapique au regard des déficiences, limitations d'activité et restrictions de participation engendrées. On privilégiera l'analyse des risques, les vigilances et les conduites à tenir qui s'imposeront lors de la conception et de la conduite du traitement kinésithérapique (UE 18). Les enseignements s'appuient sur les données de la littérature et de la science, notamment au travers des recommandations médicales et professionnelles. Ces enseignements seront réalisés de façon coordonnée entre les intervenants : médecins, kinésithérapeutes, ...		Modalités d'évaluation Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers. Critères d'évaluation Maîtrise des connaissances sur les signes fondamentaux. Maîtrise des connaissances sur les traitements et la place de la kinésithérapie. Capacité à établir des liens entre sémiologie, physiopathologie, pathologie et thérapeutique. Mobilisation des connaissances en situation pour concevoir et adapter l'intervention kinésithérapique, de l'examen clinique à l'évaluation au suivi du traitement. Utilisation d'un vocabulaire rigoureux et précis.

UE 18 : Physiologie, sémiologie et physiopathologie spécifiques		
Semestres : 7 et 8		Compétence 1
CM : 50 h	TD : 10 h	TP : 90 h
ECTS : 6		
Objectifs		
Objectif 1 : Pédiatrie - Connaître et comprendre le développement et la maturation des appareils et systèmes musculosquelettique, neuromusculaire, cardio-vasculaire et respiratoire ; - Connaître les aptitudes et besoins de l'enfant et leurs évolutions en fonction de l'âge ; - Connaître et comprendre la sémiologie caractéristique des pathologies congénitales, génétiques et acquises touchant les différents appareils et systèmes et les particularités des traumatismes musculosquelettiques, du nourrisson à l'adolescent. Objectif 2 : Gériatologie - Connaître et comprendre le vieillissement normal et pathologique des appareils et systèmes dans les champs musculosquelettique, neuromusculaires, cardio-vasculaires, respiratoires, internes et cognitifs ; - Connaître et comprendre les particularités de la sémiologie caractéristique des pathologies occasionnant des troubles fonctionnels chez le sujet âgé. Objectif 3 : Sport et activités physiques - Connaître et comprendre les adaptations physiologiques à l'exercice et la sémiologie caractéristique des pathologies liées à l'activité sportive ; - Connaître les méthodes du reconditionnement à l'effort ; - Connaître et savoir recommander les adaptations de la pratique des activités physiques et sportive des personnes à besoin spécifiques, notamment en situation de handicap. Objectif 4 : Santé au travail - Connaître et comprendre les adaptations physiologiques de l'homme au travail et la sémiologie caractéristique des pathologies liées à l'activité professionnelle ou aux activités scolaires. Objectif 5 : Santé mentale - Connaître et comprendre la sémiologie, les conséquences, les principes thérapeutiques et la prise en charge des principaux troubles et pathologies mentales et psychologiques ; - Connaître l'organisation des soins en psychiatrie et le cadre d'intervention médico-psychologique et social. Objectif 6 : Oncologie – soins palliatifs - Connaître et comprendre la sémiologie, la physiopathologie et les processus évolutifs des principales tumeurs et leurs conséquences sur l'état fonctionnel et psychologique.		
Eléments de contenu		
- Pédiatrie ; - Gériatologie ; - Sport et activités physiques ; - Santé au travail Santé mentale ; - Oncologie – soins palliatifs.		
Recommandations sur les éléments de contenu		
Pour l'objectif 1 : Pédiatrie - L'aspect législatif de la prise en charge des mineurs, les structures d'accueil, le contexte familial et social de l'enfant ; - Développement psychomoteur, évolution motrice et perceptive, aptitudes physiques et relationnelles de l'enfant en fonction de l'âge ; - Grands processus pathologiques congénitaux, génétiques et acquis ; - Spécificité de la démarche médicale en pédiatrie (dont explorations diagnostiques et pharmacologie) ; - Approche spécifique de la douleur de l'enfant et de l'adolescent. Pour l'objectif 2 : Gériatologie - Physiologie du vieillissement normal et pathologiques des différents appareils et systèmes ; - Grands processus pathologiques liés à l'âge, perte d'autonomie, fragilité ; - Psychologie du vieillissement, de la chute, troubles cognitifs ; - Démarche médicale dont explorations diagnostiques, recherche des comorbidités et pharmacologie ; - Du domicile à l'institution : Aspects sociologiques, technologiques et sanitaires ; - Approche spécifique de la douleur et des déficits fonctionnels du sujet âgé. Pour l'objectif 3 : Sport et activités physiques - Physiologie de l'effort et de l'entraînement à la pratique sportive occasionnelle ou de haut niveau ; - Reprise des activités physiques pour des personnes ayant des situations particulières de santé (post partum, obésité, oncologie, ...) ; - Sémiologie, physiopathologie, thérapeutique et prévention, spécifiques de la pratique du sport. (Lésions musculaires, pathologies spécifiques de l'enfant, lésions tendineuses, pathologies ligamentaires, douleurs chroniques du sportif, la fatigue, interventions sur le terrain et situations d'urgence, ...) ; - L'examen de non-contre-indication, la reprise d'activité ; - Le dopage, aspects éthiques et pratiques ; - Principes et modalités d'adaptation de l'activité physique et sportive aux différentes situations de handicap ; - La structuration du Handisport en France et à l'étranger. Pour l'objectif 4 : Santé au travail - Définitions, principes et modèles de l'ergonomie ; - Les maladies professionnelles, les maladies liées au travail, les troubles musculosquelettiques ; - Analyse et évaluation de l'activité et de ses répercussions psycho-physiologiques ; - Identification, évaluation et prise en charge de la souffrance au travail ; - Les différents acteurs de la santé au travail et de la santé scolaire ; - Les principes et règles de l'ergonomie physique. Pour l'objectif 5 : Santé mentale - Grands processus psychopathologiques ; - Démarche médicale spécifique en psychiatrie (dont explorations diagnostiques, psychothérapies individuelles et de groupe et pharmacologie) ; - Les spécificités de la communication et de la relation, bientraitance ; - La spécificité clinique de la souffrance (au regard de la douleur) et les principes de la relation d'aide ; - Prises en charge interdisciplinaire des psychopathologies infantiles.		

Pour l'objectif 6 : Oncologie – soins palliatifs

- Structuration, aspects éthiques, juridiques, psychologiques et sociaux des soins palliatifs;
- Grands processus pathologiques congénitaux, génétiques et acquis;
- Démarche médicale dont explorations diagnostiques et pharmacologie.

Recommandations pédagogiques :

Aborder la douleur en S7 ou S8.

Pour l'apprentissage de la pathologie, privilégier des études de situations cliniques.

Développer les processus et les caractéristiques des pathologies et de leurs thérapeutiques, depuis leur exploration diagnostique jusqu'à leur traitement. On insistera sur les données et les connaissances utiles à la conception du traitement kinésithérapique (évaluation et intervention).

Au travers des cours, des travaux dirigés et des évaluations, le dispositif de formation favorise l'acquisition du raisonnement clinique kinésithérapique au regard des déficiences, limitations d'activité et restrictions de participation engendrées. On privilégiera l'analyse des risques, les vigilances et les conduites à tenir qui s'imposeront lors de la conception et de la conduite du traitement kinésithérapique (UE 18).

Les enseignements s'appuient sur les données de la littérature et de la science, notamment au travers des recommandations médicales et professionnelles.

Ces enseignements seront réalisés de façon coordonnée entre les intervenants : médecins, kinésithérapeutes, ...

Modalités d'évaluation

Évaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers.

Critères d'évaluation

Maîtrise des connaissances sur les traitements et la place de la kinésithérapie dans différents contextes.

Mobilisation des connaissances en situation pour concevoir et adapter l'intervention kinésithérapique, de l'examen clinique à l'évaluation au suivi du traitement.

Utilisation d'un vocabulaire rigoureux et précis.

UE 19: Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique		
Semestres : 7, 8 et 9		Compétences 4 et 6
CM : 20 h	TD : 50 h	TP : 105 h
ECTS : 7		
Objectifs - Concevoir et mettre en œuvre un examen clinique kinésithérapique approprié, dans le contexte du champ musculosquelettique ; - Analyser les résultats de l'examen clinique, les compléter par des éléments de connaissance pertinents, biomédicaux et psychosociaux et élaborer le diagnostic kinésithérapique correspondant ; - Concevoir le traitement kinésithérapique approprié permettant de répondre aux situations cliniques caractéristiques du champ musculosquelettique ; - Connaître les axes et les principes des actions de sensibilisation, d'éducation et de dépistage des pathologies du système musculosquelettique ; - Planifier, mettre en œuvre, adapter et évaluer l'intervention kinésithérapique : des objectifs et des principes à la mise en œuvre des moyens ; - Mettre en œuvre une gestuelle professionnelle appropriée ; - Elaborer un compte-rendu d'intervention dans le champ musculosquelettique.		
Éléments de contenu - Méthodes et modalités d'examen clinique ; - Analyse des résultats de l'examen clinique ; - Réponses masso-kinésithérapiques recommandées ; - Elaboration d'un plan de traitement kinésithérapique approprié à la diversité des situations cliniques ; - Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique chez l'adulte et l'enfant.		
Recommandations sur les éléments de contenu - Considérant les pathologies du champ musculosquelettique et leurs thérapeutiques, l'enseignement portera sur : • Les méthodes et modalités d'examen clinique qui s'y rapportent ; • Toutes connaissances utiles permettant de concevoir l'examen clinique et/ou l'élaboration du traitement kinésithérapique ; • Les réponses kinésithérapiques recommandées : protocoles, recommandations de pratique clinique, consensus, arbres décisionnels ; • L'élaboration d'un plan de traitement kinésithérapique approprié à la diversité des situations cliniques, rencontrées (y compris après chirurgie ambulatoire) ; • Le traitement kinésithérapique au travers de sa technologie et de sa pratique : indications, modalités d'application, posologie, précautions et surveillance, ajustements, ... (Cette partie inclut la mise en œuvre pratique) ; • Les résultats des thérapeutiques physiques et médico-chirurgicales, rapportés dans la littérature et/ou par les experts ; - Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique chez l'adulte et l'enfant : la palette des moyens techniques d'évaluation et d'intervention comprend : • Les approches manuelles (massage, thérapie manuelle à visée musculosquelettique, ...); • Les approches instrumentales, (des outils de mesure à la physiothérapie, prenant en compte le droit de prescription...); • Les approches gymniques et physiques (des activités physiques aux autoprogrammes...); • Les approches cognitives et comportementales (douleur, éducation thérapeutique, information et participation du patient...).		
Recommandations pédagogiques : La construction des séquences pédagogiques assurera une répartition ajustée entre les cours, les supports d'enseignement, les séances de travaux dirigés et de travaux pratiques. Les séquences pédagogiques visent à développer les connaissances, le raisonnement professionnel et les compétences techniques d'intervention. Il est recommandé d'insister sur les précautions et vigilances à exercer relativement à une situation clinique donnée : - identification et analyse des risques et des impératifs, compte tenu des étapes du traitement ; - suivi des évolutions diagnostiques et thérapeutiques, médicales et kinésithérapiques, au long du traitement. Développer les capacités à rendre compte des examens cliniques et interventions pratiquées auprès des autres professionnels de santé. En progressant dans l'U.E. les enseignements aborderont les points de discussion concernant les méthodes de rééducation (ex : avantages, inconvénients, risques, limites, niveaux de preuves, cas particuliers en fonction de facteurs de risques, ...). Etablir les liens avec les situations rencontrées en stage.		Modalités d'évaluation Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers. Critères d'évaluation Pertinence de l'analyse de la situation de santé d'une personne dans sa globalité. Pertinence et qualité du plan de traitement proposé, fondé sur les résultats de l'examen clinique et les connaissances requises. Pertinence et qualité de l'argumentation des choix technologiques et du projet de traitement à partir de références scientifiques et de pratiques probantes. Capacité à proposer des critères de surveillance et des indicateurs de suivi permettant d'assurer l'efficacité et l'innocuité du traitement. Prise en compte des règles de sécurité. Rigueur et précision des techniques mises en œuvre. Efficacité et qualité du geste professionnel. Pertinence et qualité du compte-rendu d'intervention.

UE 20: Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire		
Semestres : 7, 8, et 9		Compétences 4 et 6
CM : 15 h	TD : 35 h	TP : 75 h
ECTS : 5		
Objectifs - Concevoir et mettre en œuvre un examen clinique kinésithérapique approprié, dans le contexte du champ neuromusculaire ; - Analyser les résultats de l'examen clinique, les compléter par des éléments de connaissance pertinents, biomédicaux et psychosociaux et élaborer le diagnostic kinésithérapique correspondant ; - Concevoir le traitement kinésithérapique approprié permettant de répondre aux situations cliniques caractéristiques du champ neuromusculaire ; - Connaître les axes et les principes des actions de sensibilisation, d'éducation et de dépistage des pathologies du système neuromusculaire ; - Planifier, mettre en œuvre, adapter et évaluer l'intervention kinésithérapique : des objectifs et des principes à la mise en œuvre des moyens ; - Mettre en œuvre une gestuelle professionnelle appropriée ; - Elaborer un compte-rendu d'intervention dans le champ neuromusculaire.		
Eléments de contenu - Méthodes et modalités d'examen clinique ; - Analyse des résultats de l'examen clinique ; - Réponses kinésithérapiques recommandées ; - Elaboration d'un plan de traitement kinésithérapique approprié à la diversité des situations cliniques ; - Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire chez l'adulte et l'enfant.		
Recommandations sur les éléments de contenu - A partir des pathologies emblématiques du champ neuromusculaire et de leurs thérapeutiques vues dans l'UE 16, l'enseignement portera sur : • Les méthodes d'examen et les connaissances appliquées aux situations cliniques retenues ; • L'élaboration du diagnostic et du plan de traitement kinésithérapique approprié aux situations cliniques retenues : Cette partie inclut l'enseignement des objectifs, principes et moyens « standards » correspondant à la situation clinique retenue ; • Les réponses kinésithérapiques recommandées : protocoles, EBP, consensus, arbres décisionnels... ; • Les modalités du traitement kinésithérapique au travers de sa technologie et comprendra sa mise en œuvre pratique : modalités d'application, posologie, précautions et surveillance, ajustements, réorientation... ; • Les résultats des thérapeutiques, physiques et médico-chirurgicales, rapportés dans la littérature et/ou par les experts. - En progressant dans l'U.E. les enseignements aborderont les points de discussion concernant les méthodes de rééducation (ex : avantages, inconvénients, risques, limites, niveaux de preuves, cas particuliers en fonction de facteurs de risques, ...) ; - Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ neuro-musculaire chez l'adulte et l'enfant : • Kinésithérapie appliquée aux syndromes neurogènes périphériques (atteintes radiculaires, défilés, atteintes tronculaires, ...) ; • Kinésithérapie appliquée aux myopathies, myasthénies et myosites ; • Kinésithérapie appliquée au syndrome pyramidal (paraplégie, tétraplégie, hémiplegie, AVC, ...) ; • Kinésithérapie appliquée au syndrome extra-pyramidal (Parkinson, ...) ; • Kinésithérapie appliquée au syndrome cérébelleux ; • Kinésithérapie appliquée au syndrome méningé ; • Kinésithérapie appliquée aux affections associant plusieurs syndromes (Sclérose en plaque, sclérose latérale amyotrophique, ...) ; • Kinésithérapie appliquée aux affections traumatiques et tumorales (traumatisme crânien, Tumeur et hyperpression intracrânienne, ...) ; • Kinésithérapie appliquée aux épilepsies ; • Kinésithérapie appliquée aux encéphalopathies congénitales ou acquises ; • Place de la kinésithérapie dans le cadre du processus de réhabilitation ; - La palette des moyens techniques d'évaluation, d'intervention et de rééducation comprend : • Les approches manuelles (massage, thérapie manuelle à visée neuromusculaire, méthodes de renforcement ou de facilitation neuromusculaire, ...) ; • Les approches instrumentales, (des outils de mesure à la physiothérapie en passant par l'appareillage, prenant en compte le droit de prescription, ...) ; • Les approches gymniques et physiques (des activités physiques aux autoprogrammes en passant par l'électrothérapie, la balnéothérapie et autres adjuvants de rééducation...) ; • Les approches cognitives et comportementales (douleur, éducation thérapeutique, information et participation du patient, serious games...). La technologie kinésithérapique repose sur un ensemble de connaissances fondamentales : connaissances issues des sciences qui justifient les choix techniques proposés et qui en expliquent les principes d'action et les résultats.		
Recommandations pédagogiques : La construction des séquences pédagogiques assurera une répartition ajustée entre les cours, les supports d'enseignement, les séances de travaux dirigés et de travaux pratiques. Les séquences pédagogiques visent à développer les connaissances, le raisonnement professionnel et les compétences techniques d'intervention. Il est recommandé d'insister sur les précautions et vigilances à exercer relativement à une situation clinique donnée : - identification et analyse des risques et des impératifs, compte tenu des étapes du traitement ; - suivi des évolutions diagnostiques et thérapeutiques, médicales et kinésithérapiques, au long du traitement. Développer les capacités à rendre compte des examens cliniques et interventions pratiquées auprès des autres professionnels de santé. En progressant dans l'U.E. les enseignements aborderont les points de discussion concernant les méthodes de rééducation (ex : avantages, inconvénients, risques, limites, niveaux de preuves, cas particuliers en fonction de facteurs de risques, ...). Etablir les liens avec les situations rencontrées en stage.		Modalités d'évaluation Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers. Critères d'évaluation Pertinence de l'analyse de la situation de santé d'une personne dans sa globalité. Pertinence et qualité du plan de traitement proposé, fondé sur les résultats de l'examen clinique et les connaissances requises. Pertinence et qualité de l'argumentation des choix technologiques et du projet de traitement à partir de références scientifiques et de pratiques probantes. Capacité à proposer des critères de surveillance et des indicateurs de suivi permettant d'assurer l'efficacité et l'innocuité du traitement. Prise en compte des règles de sécurité. Rigueur et précision des techniques mises en œuvre. Efficience et qualité du geste professionnel. Pertinence et qualité du compte-rendu d'intervention.

UE 21 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		
Semestres 7, 8 et 9		Compétences 4 et 6
CM : 20 h	TD : 30 h	TP : 75 h
ECTS : 5		
Objectifs – Concevoir et mettre en œuvre un examen clinique kinésithérapique approprié, dans le contexte des champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire ; – Analyser les résultats de l'examen clinique, les compléter par des éléments de connaissance pertinents, biomédicaux et psychosociaux et élaborer le diagnostic kinésithérapique correspondant ; – Concevoir le traitement kinésithérapique approprié permettant de répondre aux situations cliniques caractéristiques dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire ; – Connaître les axes et les principes des actions de sensibilisation, d'éducation et de dépistage des pathologies dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire ; – Planifier, mettre en œuvre, adapter et évaluer l'intervention kinésithérapique : des objectifs et des principes à la mise en œuvre des moyens. – Mettre en œuvre une gestuelle professionnelle appropriée ; – Elaborer un compte-rendu d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire.		
Éléments de contenu – Méthodes et modalités d'examen clinique ; – Analyse des résultats de l'examen clinique ; – Réponses kinésithérapiques recommandées ; – Elaboration d'un plan de traitement kinésithérapique approprié à la diversité des situations cliniques ; – Evaluations, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire, chez l'adulte et l'enfant.		
Recommandations sur les éléments de contenu – A partir des pathologies emblématiques des différents de l'unité d'enseignement et de leurs thérapeutiques vues dans l'UE 17, l'enseignement portera sur : • Les méthodes d'examen et les connaissances appliquées aux situations cliniques retenues ; • L'élaboration du plan de traitement kinésithérapique approprié aux situations cliniques retenues : – Cette partie inclut l'enseignement des objectifs, principes et moyens « standards » correspondant à la situation clinique retenue ; • Les réponses kinésithérapiques recommandées : protocoles, EBP, consensus, arbres décisionnels... ; • Les modalités du traitement kinésithérapique au travers de sa technologie et comprendra sa mise en œuvre pratique : modalités d'application, posologie, précautions et surveillance, ajustements... ; • Les résultats des thérapeutiques, physiques et médico-chirurgicales, rapportés dans la littérature et/ou par les experts ; – En progressant dans l'U.E. les enseignements aborderont les points de discussion concernant les méthodes de rééducation (ex : avantages, inconvénients, risques, limites, niveaux de preuves, cas particuliers en fonction de facteurs de risques, ...); – La palette des moyens techniques d'évaluation et d'intervention comprend les approches manuelles, instrumentales, gymniques, physiques, cognitives et comportementales. La technologie kinésithérapique repose sur un ensemble de connaissances fondamentales : connaissances issues des sciences qui justifient les choix techniques proposés et qui en expliquent les principes d'action et les résultats. – Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ respiratoire chez l'adulte et l'enfant : • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'obstruction bronchique et de ses conséquences sur la mécanique ventilatoire ; • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'encombrement bronchique ; • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des dysfonctionnements de la mécanique ventilatoire externe ; • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'insuffisance respiratoire aiguë et chronique ; • Kinésithérapie appliquée à la prévention, au dépistage, à l'éducation et à l'accompagnement des pathologies respiratoires chroniques ; • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement du déconditionnement à l'effort et réhabilitation respiratoire ; • Kinésithérapie en réanimation, soins intensifs et kinésithérapie péri-opératoire ; • Assistanes ventilatoires et aides techniques à la kinésithérapie : – La ventilation mécanique : technique de ventilation invasive et non invasive, gestion et sevrage ventilatoire, aspiration endotrachéales... ; – Aérosolthérapie, oxygénothérapie et autres techniques ; – Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ cardio-vasculaire chez l'adulte et l'enfant : • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des affections cardiaque opérée et non-opérée ; • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'insuffisance cardiaque chronique ; • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des affections vasculaires opérées et non-opérées (artérielles, veineuses et lymphatiques) ; • Place de la kinésithérapie dans le cadre du processus de réhabilitation cardio-vasculaire et prise en charge du syndrome du déconditionnement, méthodes de réentraînement à l'effort ; – Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ interne : • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des maladies de système, maladies infectieuses, obésité, diabète, hémophilie ; • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des affections de l'appareil digestif et de la paroi abdominale (constipation, cure de hernie, troubles de l'alimentation, laparotomie...); • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'obésité et de ses conséquences ; • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des pathologies musculosquelettiques les plus fréquentes de la grossesse au post-partum ; • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des dysfonctions du plancher pelvien (rééducation périnéale, troubles sphinctériens, sexuels...); – Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ tégumentaire chez l'adulte et l'enfant : • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de certaines pathologies dermatologiques ; • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des lésions cutanées (escarres...); • Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des atteintes tégumentaires traumatiques plaies et cicatrisation, les grands brûlés, greffe...); • Kinésithérapie et soins esthétiques.		
Recommandations pédagogiques : La construction des séquences pédagogiques assurera une répartition ajustée entre les cours, les supports d'enseignement, les séances de travaux dirigés et de travaux pratiques.		Modalités d'évaluation Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers. Critères d'évaluation Pertinence de l'analyse de la situation de santé d'une personne dans sa globalité.

Les séquences pédagogiques visent à développer les connaissances, le raisonnement professionnel et les compétences techniques d'intervention. Il est recommandé d'insister sur les précautions et vigilances à exercer relativement à une situation clinique donnée : - identification et analyse des risques et des impératifs, compte tenu des étapes du traitement ; - suivi des évolutions diagnostiques et thérapeutiques, médicales et kinésithérapiques, au long du traitement. Développer les capacités à rendre compte des examens cliniques et interventions pratiquées auprès des autres professionnels de santé. En progressant dans l'U.E. les enseignements aborderont les points de discussion concernant les méthodes de rééducation (ex : avantages, inconvénients, risques, limites, niveaux de preuves, cas particuliers en fonction de facteurs de risques, ...). Etablir les liens avec les situations rencontrées en stage.	Pertinence et qualité du plan de traitement proposé, fondé sur les résultats de l'examen clinique et les connaissances requises. Pertinence et qualité de l'argumentation des choix technologiques et du projet de traitement à partir de références scientifiques et de pratiques probantes. Capacité à proposer des critères de surveillance et des indicateurs de suivi permettant d'assurer l'efficacité et l'innocuité du traitement. Prise en compte des règles de sécurité. Rigueur et précision des techniques mises en œuvre. Efficience et qualité du geste professionnel. Pertinence et qualité du compte-rendu d'intervention.
--	---

UE 22 : Théories, modèles, méthodes et outils en rééducation /réadaptation		
Semestres : 8 et 9		Compétences 2 et 10
CM : 20 h	TD : 20 h	TP : 60 h
ECTS : 4		
Objectifs - Connaître et utiliser de façon pertinente les modèles et concepts actuels de la rééducation /réadaptation ; - Connaître les démarches et les complémentarités des professions de la rééducation /réadaptation ; - Connaître, comprendre et utiliser les moyens de substitution et suppléance sensorielles et motrices ; - Optimiser le recours aux moyens technologiques et différents appareillages en fonction des capacités fonctionnelles des personnes, de leur projet et de l'environnement ; - Savoir prescrire et adapter les différents dispositifs ouverts à la prescription masso-kinésithérapique en référence aux textes en vigueur.		
Éléments de contenu - Modèles et concepts actuels de la réadaptation ; - Démarches et complémentarités des professions de la rééducation /réadaptation ; - Moyens de substitution et suppléance sensorielles et motrices, appareillage ; - Prescription, réalisation et adaptation des aides techniques et de l'appareillage ; - Utilisation des objets connectés en santé.		
Recommandations sur les éléments de contenu Modèles et concepts actuels de la réadaptation - L'organisation et le fonctionnement des soins de suites et de rééducation /réadaptation ; - Les concepts organisateurs de la rééducation /réadaptation : plasticité cérébrale, surcompensation, résilience, autonomie ; - Les méthodes d'évaluation et de recherche en médecine physique et de rééducation /réadaptation ; - Modèles individuel et social du handicap, les concepts et méthodes des « Disability Studies » ; - La pratique fondée sur les preuves en rééducation /réadaptation. Démarches et complémentarités des professions de la rééducation /réadaptation - Les ressources professionnelles et les moyens techniques en rééducation /réadaptation ; - Modèle d'organisation et de coopération des différents acteurs multidisciplinarité et interdisciplinarité ; - Le projet d'intervention individualisée ; - Démarche d'élaboration et d'évaluation des projets interdisciplinaires de rééducation /réadaptation ; - Modèle de la prise de décision partagée et la prise en compte des besoins et souhaits du patient. Moyens de substitution et suppléance sensorielles et motrices, appareillage - Les différentes sortes d'orthèses, prothèses et d'aides techniques, leur prescription et indications ; - Réalisation, adaptation et réglage des dispositifs techniques ou technologiques de substitution, de suppléance, de prévention et de correction dans le cadre de la réglementation ; - Réalisation et adaptation des orthèses les plus couramment utilisées en rééducation de la main ; - Analyse des dispositifs d'aménagement ou de suppléance favorisant la reprise activités de la vie quotidienne, du travail et des activités de loisirs. Prescription, réalisation et adaptation des aides techniques et de l'appareillage - Démarche de conception, de réalisation, d'adaptation et de surveillance d'une aide technique ; - Législation et droit de prescription accordé au kinésithérapeute ; - Démarches d'information, d'évaluation, de conseil et de suivi requises pour prescrire. Utilisation des objets connectés en santé		
Recommandations pédagogiques : Privilégier une approche large du handicap et du champ de la réadaptation afin de favoriser une réflexion sur l'utilité sociale et médicale de la kinésithérapie, le positionnement professionnel du kinésithérapeute et le développement des coopérations entre les professionnels de santé. Inciter l'étudiant à faire des liens entre son expérience clinique et l'enseignement relatif à l'appareillage. Favoriser notamment l'analyse critique des intérêts fonctionnels, des limites et des risques liés aux différents appareillages, ainsi que les apports des développements technologiques.		Modalités d'évaluation Évaluation écrite et/ou orale. Analyse d'une situation de handicap ou étude de cas de prescription ou d'adaptation d'un appareillage ou d'une aide technique. Critères d'évaluation Maîtrise des connaissances et utilisation pertinente des modèles et concepts actuels de la rééducation et de la réadaptation. Prise en compte des complémentarités des professions de la rééducation et de la réadaptation. Maîtrise des connaissances et utilisation pertinente des moyens de substitution et suppléance sensorielles et motrices. Pertinence et qualité du conseil, de la prescription et de l'adaptation des différents dispositifs au regard de la situation du patient.

UE 23 : Interventions spécifiques en kinésithérapie		
Semestres 8 et 9		Compétences 4 et 6
CM : 40 h	TD : 40 h	TP : 120 h
ECTS : 8		
Objectifs		
Objectif 1 : interventions en pédiatrie – Concevoir, conduire et adapter une intervention kinésithérapique pour le nourrisson, l'enfant et l'adolescent ; – Identifier et accomplir les premiers actes de soins nécessaires en kinésithérapie respiratoire pédiatrique dans le cas d'une prise en charge urgente ; – Expliquer le cadre de soins aux enfants et adolescents et inclure les parents dans la prise en soin. Objectif 2 : interventions en gérontologie et gériatrie – Concevoir, conduire et adapter une intervention en gérontologie préventive et vieillissement réussi ; – Concevoir, conduire et adapter une intervention dans un contexte polypathologique de la personne âgée ; – Savoir expliquer le cadre de soins aux personnes âgées dépendantes et inclure les aidants dans les processus décisionnels de prise en charge. Objectif 3 : Intervention en pratique sportive et activités physiques adaptées – Concevoir, conduire et adapter une intervention masso-kinésithérapique en milieu sportif dans un but préventif, curatif, de reprise d'activités et d'amélioration de la performance ; – Identifier et accomplir les premiers actes de soins nécessaires en kinésithérapie du sportif dans le cas d'une prise en charge urgente ; – Intervenir auprès de différents publics dans l'objectif de démarrer, poursuivre ou reprendre une activité physique ou sportive ou handisportive ; – Concevoir et conduire un programme de réconditionnement à l'exercice et à l'effort ; – Adapter la pratique sportive aux différents types de handicap : sensoriel, moteur, mental et psychique. Objectif 4 : intervention en ergonomie – Appliquer les gestes et postures permettant de prévenir les risques ; – Appliquer et participer aux règles de prophylaxie des troubles musculosquelettiques ; – Maîtriser les techniques de manutention des patients ; – Apprécier et corriger un poste de travail ou un poste d'apprentissage ; – Apprécier les conditions de travail et leur retentissement psycho-physiologiques. Objectif 5 : interventions en psychiatrie – Concevoir, conduire et adapter une intervention dans un contexte psychiatrique par une approche somatique ou psychocorporelle, que ce soit pour les adultes ou pour les enfants ; – Savoir repérer, orienter et accompagner un patient dont la prise en charge kinésithérapique est compliquée par une psychopathologie. Objectif 6 : Intervention en oncologie et soins palliatifs – Concevoir, conduire et adapter une intervention masso-kinésithérapique visant à maintenir ou améliorer l'état somatique et psychique des patients dans un contexte oncologique ; – Savoir développer une approche centrée sur la personne en fin de vie, dans son contexte familial, social et culturel ; – Savoir repérer et transmettre les éléments utiles au diagnostic médical en oncologie.		
Éléments de contenu		
– Interventions en pédiatrie ; – Interventions en gérontologie et gériatrie ; – Intervention en pratique sportive et activités physiques adaptés ; – Intervention en ergonomie ; – Interventions en psychiatrie ; – Intervention en oncologie et soins palliatifs.		
Recommandations sur les éléments de contenu		
Interventions en pédiatrie – Prise de décision et interventions spécifiques en pneumopédiatrie, neuropédiatrie, orthopédiatrie et médecine pédiatrique ; – Education des parents ou des aidants. Interventions en gérontologie et gériatrie – Prise de décision et interventions spécifiques dans les pathologies liées au vieillissement ; – Enjeux et mise en pratique de la politique de prévention et de dépistage de la personne âgée et de son environnement ; – Handicap et dépendance : outils d'évaluation et perspectives en rééducation ; – Démences de la personne âgée : rééducation et trouble cognitifs. Intervention en pratique sportive et activités physiques adaptées – Prise de décision et interventions spécifiques dans les pathologies liées à l'activité physique et sportive et des activités physiques adaptées, y compris thérapie manuelle à visée sportive ; – Handisports. Intervention en ergonomie – Analyse de l'activité : modèles, méthodes et techniques ; – Planification et interventions dans l'entreprise : aspects pratiques. Interventions en psychiatrie – Communications verbales et non-verbales ; – Mise en œuvre et adaptation d'un cadre de prise en charge aux principales psychopathologies ; – Approfondissement spécifique pour les syndromes dépressifs et les situations de violence. Intervention en oncologie et soins palliatifs – Kinésithérapie dans la prise en charge du cancer : aspects cliniques, somatiques et psychiques.		
Recommandations pédagogiques : Aborder la douleur en S7 ou S8. Aborder cette UE après les UE d'intervention en musculosquelettique et neuromusculaire. Les enseignements s'appuient sur les données de la littérature et de la science, notamment au travers des recommandations médicales et professionnelles.		Modalités d'évaluation Évaluation écrite et/ou orale. Critères d'évaluation Pertinence de l'analyse de la situation de santé d'une personne dans différents contextes. Pertinence et qualité de l'intervention proposée.

La construction des séquences pédagogiques assurera une répartition ajustée entre les cours, les supports d'enseignement, les séances de travaux dirigés et de travaux pratiques. Les séquences pédagogiques visent à développer les connaissances, le raisonnement professionnel et les compétences techniques d'intervention. Etablir les liens avec les situations rencontrées en stage.	Pertinence et qualité de l'argumentation des choix technologiques et du projet de traitement à partir de références scientifiques et de pratiques probantes. Prise en compte des règles de sécurité. Rigueur et précision des techniques mises en œuvre. Pertinence et qualité du compte-rendu d'intervention.
--	--

UE 24 : Intervention du kinésithérapeute en Santé publique		
Semestres : 7, 8 et 9		Compétences : 3, 6 et 11
CM : 25 h	TD : 25 h	TP : 75 h
ECTS : 5		
Objectifs - Analyser les textes législatifs et réglementaires, les plans et les programmes en Santé publique dans le cadre de la prise en charge thérapeutique, de la promotion, de la prévention et de l'éducation thérapeutique ; - Connaître les modèles et la méthodologie de projet utilisée en santé publique ; - Connaître la démarche de recueil de données utilisée pour construire un projet collectif de santé ; - Concevoir et expérimenter une intervention en santé publique et une démarche éducative individuelle et collective.		
Eléments de contenu Ils sont abordés à partir de données épidémiologiques, des publications, des recommandations, des plans et des programmes et des mesures conjoncturelles. - Promotion de la santé ; - Prévention et dépistage ; - Education thérapeutique du patient ; - Méthodologie de projet en santé publique ; - Conception d'une intervention du kinésithérapeute en santé publique.		
Recommandations sur les éléments de contenu Promotion de la santé - Approche éducative et formative en lien avec la kinésithérapie, à partir d'analyse d'exemples de réalisation ; - Participation active sous forme d'exposés et production de documents adaptés : affichettes, affiche, diaporama. Il s'agit d'initier une démarche professionnelle partagée (acteurs de proximité de la prévention, du soin, du médico-social, du social) qui vise les changements des comportements humains, individuels ou collectifs et de s'informer sur les enjeux majeurs de santé publique et les questions sociétales. Cette réalisation s'accompagne de l'élaboration des outils de communication indispensables et nécessaires au suivi ; - Initiation au débriefing pour élaborer en groupe des propositions. Prévention et dépistage - Analyse d'une démarche de prévention, de ses facteurs de succès et de ses impacts ; - Elaboration en groupe des objectifs et des modalités d'une action de prévention à visée individuelle ou collective dans le champ de la kinésithérapie et de ses critères et indicateurs d'évaluation. Cette réalisation s'accompagne de l'élaboration des outils de communication indispensables et nécessaires au suivi ; - Sensibilisation des acteurs de santé aux événements indésirables liés aux soins et aux démarches visant la qualité et sécurité des soins ; - Participation des kinésithérapeutes au dépistage du cancer de la peau ; - Participation à la lutte contre la sédentarité. Education thérapeutique du patient - Définition, finalités organisation ; - Les différentes étapes de la mise en place : analyse du besoin, présentation du projet, recherche du consentement, évaluation des capacités, réalisation des activités éducation, coordination interprofessionnelle, évaluation ; - Taxonomie des compétences des patients : auto-soin, compétences techniques, gestuelles, cognitives ; - Conception d'une démarche éducative individuelle et ou collective et appréciation de son impact. Cette réalisation s'accompagne de l'élaboration des outils de communication indispensables et nécessaires au suivi ; - Animation d'une séquence d'ETP auprès d'un public. Méthodologie de projet en santé publique - Les modèles du projet ; - Analyse d'une démarche de projet en santé publique, de l'analyse des besoins à l'évaluation des impacts des actions ; - Dans le cadre des préventions primaire, secondaire, tertiaire et selon les cas quaternaires concernant les affections aiguës ou chroniques, repérage des collaborations nécessaires et analyse des méthodes et moyens de communication utilisés pour les actions et leurs suivis ; - Etude de l'impact des outils de communication et de coordination utilisés (questionnaire d'enquête, brainstorming, grille d'évaluation, diagramme de Gantt, rapport final...). Conception et expérimentation d'une intervention du kinésithérapeute en santé publique - Ce projet peut s'appuyer sur des actions existantes à modifier selon la population, l'évolution des connaissances, les incitations ministérielles, les caractéristiques socio-démographiques de la population visée, l'environnement, etc ; - Production de documents adaptés : fiches techniques, affiches, affichettes, rapport final, documents patients... ; - Ce projet peut se situer dans différents domaines : - Prévention, par exemple : organisation d'une journée de prévention des chutes en faveur des personnes âgées, de dépistage des maladies respiratoires, des TMS en entreprise, des déformations rachidiennes chez l'enfant ... ; - Prévention des risques, par exemple : mise en place d'un atelier, tel que lombalgie en milieu hospitalier ou en entreprise ; - ETP, par exemple : organisation dans une maladie chronique impliquant la rééducation, telles que BPCO, asthme...		
Recommandations pédagogiques : Un équilibre est à rechercher entre les apports de connaissance qui doivent concerner tous les éléments de contenu (20h de cours) et l'expérimentation par chaque étudiant d'une démarche de production en groupe dans un des domaines d'intervention abordés dans cette UE (10h de TD). Permettre à l'étudiant de situer les rôles et les possibilités de participations du kinésithérapeute et l'inciter à se positionner en professionnel de santé. Impliquer l'étudiant dans des actions concrètes et du quotidien. Permettre à l'étudiant de comprendre les méthodes utilisées et d'analyser l'impact des actions menées. Favoriser les échanges entre étudiants sur les productions réalisées en sous-groupes et établir les liens avec les stages.		Modalités d'évaluation Evaluation écrite et/ou orale. Travail collectif possible, présenté en groupe (5 étudiants au maximum). Critères d'évaluation Utilisation d'une méthodologie de projet en santé publique. Pertinence du projet proposé au regard de l'analyse des besoins. Pertinence de l'évaluation des impacts des actions. Qualité des outils de communication construits.

UI 25 : Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention		
Semestre : 8		Compétences 1 à 5
CM : 10 h	TD : 30 h	TP : 60 h
ECTS : 4		
Objectifs		
L'UI 25 a pour finalité l'acquisition et le perfectionnement des compétences cœur de métier. Par l'intégration de savoirs théoriques, pratiques ou expérientiels au cours du second cycle, et par le perfectionnement de ceux acquis au premier cycle, cette UE permet à l'étudiant d'acquérir et de perfectionner les compétences qui concourent à l'élaboration du traitement et à la conduite d'intervention dans l'ensemble des champs de la kinésithérapie. Les activités proposées visent à mobiliser les acquis de sémiologie, de physiopathologie, de pathologie et de thérapeutique nécessaires à l'élaboration du traitement et à la conduite d'intervention en kinésithérapie : l'élaboration du diagnostic kinésithérapique et la conduite du projet d'intervention sont les axes de travail principaux. Ce travail s'appuie sur les situations professionnelles réelles rencontrées au cours des stages en S7 et S8. Les compétences visées sont les suivantes : - Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique (compétence 1) ; - Elaborer et mettre en œuvre un projet d'intervention en kinésithérapie adapté à la situation du patient (compétence 2) ; - Concevoir, conduire et évaluer une séance de masso-kinésithérapie (compétence 3) ; - Etablir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention en kinésithérapie (compétence 4) ; - Concevoir et conduire une démarche d'éducation thérapeutique, de suivi des maladies chroniques, de prévention et de dépistage, dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique (compétence 5).		
Éléments de contenu		
Travaux à partir de situations réelles rencontrées en stage fondés d'une part sur l'élaboration d'un diagnostic kinésithérapique et d'un projet d'intervention et d'autre part sur l'argumentation et l'évaluation des traitements mis en œuvre. Préparation et présentation de quatre analyses de situations professionnelles vécues en stage (S7 et S8), orientées par des objectifs d'apprentissage du raisonnement professionnel, fondées sur les savoirs développés dans les différentes UE du premier cycle et de la 1^{re} année du 2^e cycle, les données de la littérature et l'argumentation des choix et des pratiques de santé mis en œuvre au regard des besoins des personnes.		
Recommandations pédagogiques : Le travail sur les situations professionnelles se fera à partir des situations cliniques rencontrées lors du stage semestriel et/ou de thématiques proposées par le formateur. Les objectifs des travaux à réaliser seront présentés aux étudiants en amont du stage afin qu'ils puissent concevoir et préparer leur recueil d'information. Les activités pédagogiques sont organisées en sous-groupes pour permettre les échanges entre les apprenants et avec les animateurs-évaluateurs des TD ou des séances de présentation. La présentation orale des travaux se fonde sur la réalisation d'un travail écrit, individuel ou collectif. L'objectif des présentations de travaux est d'une part d'évaluer l'élaboration du diagnostic kinésithérapique et du projet d'intervention en kinésithérapie, d'autre part d'analyser et d'évaluer la conduite et l'adéquation du traitement aux besoins de la personne traitée. L'UI 25 a pour objectif l'analyse de pratique thérapeutique, c'est-à-dire la conception d'un traitement et la conduite de l'intervention. Elle est complémentaire de l'UI 29, qui vise à l'analyse et l'amélioration de la pratique au sens large, c'est-à-dire au-delà de l'interaction individuelle kinésithérapeute/patient.	Modalités d'évaluation Etudes de cas, rapports de stage et exposés oraux. Evaluation des 5 compétences visées. Critères d'évaluation Pertinence et qualité des analyses de situations vécues en stage ou en formation et qualité de leurs présentations écrite et/ou orale. Qualité du recueil des données de terrain et des examens cliniques relatés. Pertinence et justesse du diagnostic kinésithérapique. Elaboration et conduite d'un projet d'intervention approprié aux besoins de la personne. Pertinence, efficacité et bien fondé des traitements pratiqués. Intérêt de l'analyse de la relation thérapeutique et de ses effets psychologiques. Qualité de la démarche éducative proposée et appréciation de ses effets sur la participation de la personne au traitement.	

UE 26 : Langue anglaise professionnelle		
Semestres : 7, 8, 9 et 10		Compétence : 8
CM : 0 h	TD : 40 h	TP : 60 h
ECTS : 4		
Objectifs - Communiquer avec spontanéité et aisance lors d'une conversation avec un patient ou des aidants ; - Comprendre le contenu essentiel d'un texte complexe en rapport avec la kinésithérapie ; - Faire une présentation orale et défendre son point de vue devant un auditoire anglophone ; - Rédiger un poster de présentation professionnelle ou scientifique en langue anglaise ; - Reformuler ou résumer un texte en anglais.		
Éléments de contenu - La compréhension écrite et orale, l'expression orale, l'expression écrite, la grammaire et le lexique de l'anglais scientifique et médical ; - Situations de communication complexes en rapport avec la santé et la kinésithérapie.		
Recommandations sur les éléments de contenu - Grammaire anglaise de niveau intermédiaire avancé (B2) ; - Éléments de vocabulaire médical et de la rééducation ; - Anglais dans un contexte professionnel : échange sur un cas clinique, un protocole de rééducation, ... ; - Communication orale en anglais : mini congrès (présentation de données chiffrées, diapos, commentaire de graphiques, communication verbale et non verbale) + séance de questions / réponses faisant suite à la communication ; - Expression écrite (rédaction d'un abstract) à partir d'articles professionnels récents, reformulation d'un texte en fonction du public, rédaction d'un poster de présentation professionnelle ou scientifique, ...		
Recommandations pédagogiques : Privilégier l'organisation des TD en effectif restreint. S'appuyer sur la participation active de l'étudiant afin d'obtenir de lui une expression pouvant contenir des fautes, mais spontanée et de plus en plus aisée. L'apprentissage sera basé sur la mise en situation : organisation de débat, incitation à l'échange, suivi de cours en anglais, suivi de MOOC, ... Des enseignements peuvent être mutualisés avec d'autres UE ainsi que le mémoire. Encourager les étudiants à lire des publications internationales. Viser un niveau d'anglais B2 en fin de S10, une préparation au Toeic® ou équivalent pourra être envisagée pour les étudiants ayant pour projet une poursuite d'étude.		Modalités d'évaluation Evaluations orales et écrites. Critères d'évaluation Capacité de l'étudiant à présenter un sujet technique à l'oral et à défendre son point de vue. Capacité de l'étudiant à s'approprier un texte complexe et à le retranscrire.

UE 27 : Méthodes de travail et méthodes de recherche		
Semestres : 7, 8, 9 et 10		Compétence 8
CM : 20 h	TD : 40 h	TP : 90 h
ECTS : 6		
Objectifs Méthodes de travail – Rédiger des communications professionnelles normalisées (bilans, transmissions, rapports circonstanciés, constat, compte-rendu, ...); – Utiliser les technologies de l'information spécifiques aux métiers de la santé (numérique en santé). Méthodes de recherche – Se former à et par la démarche scientifique pour développer une pensée et une pratique réflexive : • Comprendre la science et son fonctionnement, les caractéristiques générales de la démarche scientifique, les problématiques éthiques et épistémologiques soulevées; • Problématiser une situation pour aboutir à une question de recherche claire, pertinente et expérimentable. Cette question doit s'inscrire dans un cadre théorique et des modèles maîtrisés et actuels; • Etablir et mettre en œuvre un plan expérimental permettant de traiter la question de recherche; • Interpréter et discuter les résultats de la recherche effectuée, en insistant notamment sur les critères de validité interne, externe et la pertinence clinique de la recherche effectuée.		
Éléments de contenu Méthodes de travail et traitement de l'information, numérique en santé: Rédaction de courriers professionnels, de comptes-rendus, de rapports, de dossiers. Maîtrise des outils de communication écrite et orale avec utilisation de différents supports. Méthodes de recherche Le cycle 2 constitue un approfondissement de la démarche développée en cycle 1. Il porte sur la construction d'un dispositif de recherche.		
Recommandations sur les éléments de contenu Méthodes de travail – Rédaction de courriers professionnels, de comptes-rendus, de rapports, de dossiers; – Maîtrise des outils de communication écrite et orale avec utilisation de différents supports pour : – Prise de parole en groupe, argumentation d'un point de vue dans un groupe; – Présentation et discussion orale d'un travail personnel; – Analyse et synthèse des articles des revues professionnelles ou scientifiques utilisées en kinésithérapie; – Problématisation des questions soulevées dans un texte scientifique et/ou professionnel; – Contextualisation et définition des concepts clés et des apports d'un texte; – Rédaction d'une production écrite claire, concise et référencée: problématiser et organiser une réflexion, rédiger un questionnaire et une argumentation, améliorer la construction logique des phrases et retenir l'attention du lecteur par la proposition d'illustrations pertinentes; – Technologies de l'information spécifiques aux métiers de la santé (numérique en santé). Méthodes de recherche – Mise en œuvre des méthodes abordées en cycle 1 : – Méthodologie de la recherche documentaire; – Utilisation des bases de données scientifiques; – Méthodologie d'analyse critique d'articles scientifiques; – Utilisation d'un logiciel de gestion des ressources bibliographiques; – Approfondissement et mise en œuvre des méthodes et outils spécifiques de recueil de données qualitatives et quantitatives : – Méthodes et outils spécifiques de traitement de données quantitatives: statistiques descriptives, statistiques différentielles et statistiques inférentielles; – Méthodes et outils spécifiques de traitement de données qualitatives: analyse de contenu par indexation notionnelle et par unité de sens; – Construction d'un dispositif de recherche : – Etat des lieux des références sur la thématique; – Utilité sociale de la recherche; – Questions et/ou hypothèses de recherche; – Méthodes de recherche, population, outils d'enquête; – Protocole de recueil et de traitement des données sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif; – Résultats au regard de la question et/ou de l'hypothèse de recherche; – Critique du dispositif; – Intérêt et limites des résultats pour la pratique; – Perspectives de recherche à partir des résultats obtenus.		
Recommandations pédagogiques: En lien avec l'anglais scientifique. En lien avec les stages de terrain et de laboratoire. En lien avec l'UE 8 méthodes de travail et méthodes de recherche cycle 1. En lien avec l'UE 28 mémoire. Privilégier la pédagogie active.		Modalités d'évaluation Evaluation écrite et/ou orale: présentation de travaux individuels ou de groupes, rédaction de compte-rendu, dossiers et rapports via les productions intermédiaires réalisées pour le mémoire. Critères d'évaluation Intérêt professionnel du travail réalisé. Qualité des problématisations. Pertinence des références utilisées. Rigueur de la démarche mise en œuvre. Fiabilité des résultats. Qualité de la discussion des résultats. Qualité de la production.

UE 28 : Mémoire		
Semestres : 9 et 10		Compétence : 8
CM : 10 h	TD : 70 h	TP : 180 h
ECTS : 8		
Objectifs - S'initier à la production scientifique en réalisant un travail personnel à partir des savoirs disciplinaires et des savoir-faire associés enseignés au cours de la formation ; - Développer l'esprit scientifique pour le transférer dans son raisonnement professionnel et ses pratiques ; - Expérimenter la mise en œuvre d'un projet de recherche ; - Rédiger et soutenir le mémoire ; - Développer la réflexivité.		
Éléments de contenu Le mémoire porte sur les éléments suivants : - Réaliser un état des lieux pertinent de la littérature scientifique et professionnelle sur la thématique choisie ; - Analyser et problématiser la recherche documentaire réalisée ; - Identifier et argumenter l'intérêt professionnel et l'utilité sociale du thème de travail proposé ; - Présenter l'objet de recherche, les hypothèses théoriques et/ou les questions de recherche ; - Choisir des méthodes de recherche appropriées et accessibles en s'appuyant sur la littérature ; - Choisir et construire des outils d'enquête ou de recueil de données pertinents, valides et cohérents ; - Choisir une ou plusieurs population(s) ; - Recueillir les données d'enquêtes sur un terrain de stage ou dans un contexte en rapport avec la profession ; - Traiter les données d'enquêtes ; - Présenter les résultats d'enquêtes qui répondent aux hypothèses théoriques et/ou aux questions de recherche ; - Discuter et interpréter les résultats obtenus au regard des méthodes mises en œuvre ; - Présenter les intérêts et les limites des résultats par rapport à l'état des lieux de la recherche ; - Présenter les intérêts et les limites des résultats pour la pratique et pour la profession ; - Préciser le domaine de validité des résultats et critiquer le dispositif de recherche ; - Argumenter son positionnement du point de vue éthique et déontologique ; - Présenter des perspectives d'approfondissement ou de réorientation du travail à partir des résultats obtenus. Le mémoire peut s'orienter sur différents axes, par exemple : - Une analyse de pratiques professionnelles ; - Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ; - Un mémoire consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique, à un domaine juridique en relation avec la profession ; - Un mémoire en lien avec une recherche clinique ou une thématique de laboratoire ; - Un mémoire en lien avec l'éducation à la santé et la santé publique ; - Un mémoire en lien avec la relation soignant-soigné et aidant ; - Une mémoire portant sur le test de la validité d'une ou plusieurs techniques d'évaluation ou de traitement en kinésithérapie ; - ...		
Recommandations pédagogiques : Démarche scientifique et méthode rédactionnelle : mémoire structuré sur le format IMRAD (dont résumé français – anglais, mots clés, ...) Enseignement sur la démarche de projet et travaux dirigés pour assurer la cohérence entre les objectifs, les moyens envisageables et les procédures de réalisation. Travail avec le Directeur de mémoire / superviseur. Présentation orale de la structure du projet. Le mémoire doit être de 50 à 70 pages. Soutenance orale de l'étude réalisée. Conseils généraux : il est fondamental que la démarche de recherche soit active, c'est-à-dire qu'elle soit le fruit d'une démarche d'appropriation. Le travail de recherche ne doit pas seulement être pensé, mais être réalisé. S7-S8 : - Enseignements théoriques et méthodologiques : présentation des critères spécifiques pour chaque IFMK (standardisation page de couverture, typographie, ...). - Emergence de la thématique. - Revue de littérature sur la thématique. - Présentation de l'objet du mémoire. S8-S9 : - Affinement de l'idée. - Ciblage du sujet. - Emergence de la question. - Elaboration d'un projet. - Présentation du dispositif de recherche – action et premier recueil de données. - Présentation orale et/ou support. S9-S10 : - Recueil et analyse des données. - Réalisation du document mémoire. - Soutenance : 10' présentation +20' questions et remarques.		Modalités d'évaluation - Ecrit et oral ; - Jury constitué : - Du directeur de mémoire ; - D'un enseignant universitaire ; - D'un ou plusieurs kinésithérapeutes possédant une expertise sur la thématique choisie. Critères d'évaluation Grille de correction (critères nationaux) d'un travail d'initiation à la recherche en rapport avec le domaine de la kinésithérapie - Intérêt du sujet présenté ; - Pertinence du questionnement et de la démarche scientifique rapportée ; - Pertinence de la bibliographie ; - Autonomie dans la réalisation du travail ; - Critique du travail réalisé (formulée dans le travail écrit ou lors de la soutenance) ; - Perspectives présentées et capacité à en débattre ; - Qualité de la présentation orale et écrite.

UI 29 : Analyse et amélioration de la pratique professionnelle		
Semestre : 10		Compétences : 6 à 11
CM : 5 h	TD : 35 h	TP : 60 h
ECTS : 4		
Objectifs		
L'UI 29 a pour finalité l'acquisition, la mobilisation et l'évaluation des capacités d'autoévaluation et d'amélioration de la pratique professionnelle. À partir de l'intégration des acquis des deux cycles de la formation, qu'ils soient théoriques, pratiques ou expérimentiels, cette UE permet l'acquisition d'un recul réflexif sur la pratique professionnelle de la kinésithérapie, favorisant l'ajustement de son exercice à la singularité des situations des personnes et des structures de soins, à la complexité des situations, des relations entre les différents acteurs du système de santé et à l'évaluation des effets des traitements. Les activités proposées sont centrées sur le développement de la qualité de l'exercice professionnel : capacités d'autoévaluation, de recherche, d'intégration et de confrontation aux données de la littérature pour évoluer vers un modèle de soin intégrant les données actualisées et probantes ; capacités de gestion des ressources, de coopération avec les acteurs et d'information ou formation des personnes, des aidants ou des professionnels qui concourent à la prise en charge des patients. Le développement de ces compétences centrées sur l'exercice renforce les compétences cœur de métier validées dans l'UE 24 et s'appuie sur l'analyse réflexive de situations vécues dans l'ensemble du cursus de formation. Ces situations peuvent être support de travail en interprofessionnalité. Les 6 compétences visées sont les suivantes : - Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil dans le domaine de la kinésithérapie (compétence 6) ; - Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle (compétence 7) ; - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques (compétence 8) ; - Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources (compétence 9) ; - Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs (compétence 10) ; - Informer et former les professionnels et les personnes en formation (compétence 11).		
Éléments de contenu		
Travaux à partir de situations réelles vécues dans le cursus de formation visant le développement de capacités réflexives pour l'optimisation et l'ajustement des interventions en fonction des ressources disponibles et des coopérations souhaitables, pour assurer la qualité et la sécurité des soins, de la rééducation, de la réadaptation, de la promotion de la santé, avec le souci de renforcer la pertinence et l'efficacité de la prise en charge globale, tout au long du parcours de soins par le développement des coopérations professionnelles et interprofessionnelles. Préparation et présentation de deux analyses de situations professionnelles vécues lors du cursus de formation orientées sur le développement de capacités réflexives au service de la qualité et de la sécurité des interventions, fondées sur les savoirs développés dans les deux cycles de la formation, les données de la littérature et l'analyse critique des choix et des pratiques de santé mis en œuvre au regard des besoins des personnes.		
Recommandations pédagogiques : Le travail sur les situations professionnelles se fera à partir des situations cliniques rencontrées lors du stage semestriel et/ou de thématiques proposées par le formateur. Les objectifs des travaux à réaliser seront présentés aux étudiants en amont du stage afin qu'ils puissent concevoir et préparer leur recueil d'information. Les activités pédagogiques sont organisées en sous-groupes pour permettre les échanges entre les apprenants et avec les animateurs-évaluateurs des TD ou des séances de présentation. La présentation orale des travaux se fonde sur la réalisation d'un travail écrit, individuel ou collectif. L'objectif des présentations de travaux est le développement des capacités d'analyse critique et d'autoévaluation des interventions réalisées afin de favoriser une pratique professionnelle réflexive et promouvoir l'amélioration de la pratique professionnelle au regard des besoins de santé des personnes. L'UI 29 a pour objectif l'analyse et l'amélioration de la pratique au sens large, c'est-à-dire au-delà de l'interaction individuelle kinésithérapeute/patient. Elle est complémentaire de l'UI 25, qui vise l'analyse de pratique thérapeutique, c'est-à-dire la conception d'un traitement et la conduite de l'intervention de l'étudiant pour un patient.		Modalités d'évaluation Études de cas, rapports de stage et exposés oraux. Évaluation des 6 compétences visées. Critères d'évaluation Qualité et intérêt professionnel du recueil des données de terrain et des éléments cliniques et hors cliniques relatés. Pertinence de la prise de recul proposée et intérêt de l'analyse critique proposée. À partir de l'analyse, capacité à conceptualiser et à transposer à des situations similaires. Intérêt et faisabilité des propositions d'amélioration du diagnostic kinésithérapique, du projet thérapeutique ou des interventions élaborées. Qualité et optimisation de l'organisation et de la gestion des ressources et de l'information proposées. Apports à l'évolution des pratiques personnelles, professionnelles et/ou interprofessionnelles.

UE 30 : Formation à la pratique en masso-kinésithérapie		
Semestres : 7, 8, 9 et 10		
CM :	TD : 840 h	TP : 110 h
ECTS : 24		
Stage 5	6 ECTS	Stages cliniques en établissements de santé ou en soins ambulatoires ou stages hors cliniques
Stage 6	6 ECTS	
Stage 7	12 ECTS	
- Stages temps plein sur la base de 35 h par semaine ; - Récupération d'un stage non validé ou possibilité d'un stage anticipé pendant la période des congés d'été dans des situations particulières ; - Possibilité d'un stage temps plein sur 2 structures ; - Les stages 5 et 6 peuvent porter sur la pratique clinique ou hors clinique ; - Le stage 7 (climat) est un stage professionnalisant, en secteur clinique, en temps plein de 12 semaines en 5^e année de formation. Le stagiaire peut également réaliser des activités hors clinique, notamment dans un laboratoire de recherche lié au secteur clinique. Le stage peut être anticipé sur le semestre précédent d'un mois maximum (possibilité de démarrer en janvier, soit fin du semestre 9). Dans ce cas et de manière exceptionnelle, les crédits de stage peuvent être répartis proportionnellement à la durée entre S9 et S10 en respectant un total de 30 ECTS par semestre et après accord de l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI).		
Objectifs		
Stages 5 et 6 en S7 et S8 - Réaliser l'évaluation des fonctions organiques et structures anatomiques, des activités et de la participation du patient (sur la base de la Classification Internationale du Fonctionnement) ; - Analyser les résultats des différents examens pour formuler un diagnostic adapté et proposer des objectifs kinésithérapiques par ordre de priorité (raisonnement clinique) et en lien avec le projet du patient ; - Pratiquer et justifier les moyens utilisés en référence aux connaissances contributives (anatomie, cinésiologie, physiopathologie) et à la littérature en kinésithérapie ; - Analyser la posture du MK en situation professionnelle et en identifier les éléments remarquables ; - Maîtriser la démarche diagnostique kinésithérapique : - Analyse des résultats des examens ; - Recherche des causes des déficiences et des limitations d'activité ; - Identification d'un problème prioritaire ; - Acquérir les compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans UI 25 « démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention » ; - En fin de 4^e année de formation : l'étudiant doit avoir parcouru les 3 champs cliniques : « musculosquelettique » ; « neuro-musculaire » ; « respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire ».		
Stage 7 en S10 (climat) - Acquérir et valider l'ensemble des compétences : - Compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans UI 25 « démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention » ; - Compétences réflexives sur l'exercice professionnel (de C6 à C11) formalisées dans UI 29 « analyse et amélioration de la pratique professionnelle ». Il s'agit d'un stage de professionnalisation. Il doit notamment permettre d'acquérir les capacités suivantes : - Savoir orienter le patient vers des activités physiques adaptées, savoir prendre en charge une personne en dehors du champ conventionnel ; - Savoir conseiller les aidants ; - Connaître ses limites et pouvoir en parler ; - Savoir prendre en charge la personne sur la durée ; - Savoir ré évaluer son action en fonction de l'évolution de la personne ; - Savoir rédiger un compte rendu d'intervention, savoir transmettre sa prise en charge pour la continuité des soins ; - Effectuer un diagnostic différentiel, connaître les drapeaux rouges de prise en charge en cas d'urgence ou de prise en charge non thérapeutique ; - Savoir prescrire et expliquer la prescription.		
Recommandations pédagogiques : À l'IFMK - Accompagner l'étudiant dans la formulation de ses objectifs de stage - Favoriser la traçabilité de l'expérience du stagiaire dans le portfolio - Favoriser la distanciation de l'étudiant lors de débriefing de stage - Etablir le lien avec le responsable et le tuteur de stage - Etablir le lien avec les unités d'intégration UI 25 portant sur les compétences cœur de métier et UI 29 portant sur les compétences réflexives En stage - Problématiser la situation de travail pour l'apprenant, rendre les situations de travail formatrices - Organiser et superviser les activités d'apprentissage de l'étudiant - Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique (mettre des mots sur sa pratique). - Favoriser l'habileté gestuelle par des démonstrations pratiques de l'étudiant - Animer des séances d'information et de réflexions sur la santé, la prise en charge des personnes et de l'organisation des soins auprès d'acteurs de la santé. - Favoriser les recherches personnelles de l'étudiant	Modalités d'évaluation Evaluation des 11 compétences visées au niveau du cycle 2 : auto-évaluation et évaluation par le tuteur (tableaux concernant chaque stage à renseigner dans le portfolio) Evaluation par le tuteur selon les critères indiqués dans la grille d'évaluation cycle 2 du portfolio Critères d'évaluation Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants) Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...) Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation Cycle 2 : Conception et mise en œuvre du projet de soin. Construction et justification de sa pratique en regard des recommandations et références scientifiques Efficacité de la prise en soin Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage Comportement et communication adaptée à la situation professionnelle Capacité à évoluer au cours du stage	

UE 31 : Optionnelle 2 ^e cycle : Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant		
Semestres 7 et 8		
CM : 10 h	TD : 10 h	TP : 30 h
ECTS : 2		
Objectifs – Appréhender les différentes étapes de la gestion de projet ; – Concrétiser une initiative innovante et se préparer à être un acteur de projet efficace ; – Approfondir ou enrichir sa formation.		
Éléments de contenu Définition, enjeux et phases de réalisation d'un projet : L'étudiant abordera de manière théorique les différents aspects de l'élaboration d'un projet innovant. Pratique : concrétisation d'un projet innovant Les étudiants qui le souhaitent pourront concrétiser une démarche de projet dans un domaine de la kinésithérapie. Approfondissement ou enrichissement de sa formation L'étudiant choisit, réalise et rend compte d'une ou de plusieurs actions de formation complémentaire(s) (voyage d'étude, visites ou rencontres professionnelles, MOOC, inscription à une formation universitaire ou professionnelle continue ...).		
Recommandations sur les éléments de contenu Définition, enjeux et phases de réalisation d'un projet : – L'Innovation dans le domaine de la rééducation ; – Les différentes phases d'un projet ; – Travail de groupe et outils de résolution de problèmes (exemples : brainstorming, le QQOQCP, le diagramme cause-effet, etc.) ; – Financement, coût et performance d'un projet ; – Planification, contrôle de l'avancement, maîtrise des délais et évaluation ; – Notion de risque et de responsabilité. Pratique : concrétisation d'un projet innovant Les étudiants qui le souhaitent pourront concrétiser une démarche de projet dans un domaine de la kinésithérapie. Approfondissement ou enrichissement de sa formation L'étudiant choisit, réalise et rend compte d'une ou de plusieurs actions de formation complémentaire(s) (voyage d'étude, visites ou rencontres professionnelles, MOOC, inscription à une formation universitaire ou professionnelle continue ...);		
Recommandations pédagogiques : La gestion de projet repose sur le travail de groupe. Les étudiants seront incités à constituer des groupes restreints dans lesquels ils monteront leur projet. Les TP et TD permettront de guider et de réguler l'avancement de leurs projets innovants. Il peut s'agir d'un projet interprofessionnel. Il peut s'agir d'une UE d'une autre filière de formation;	Modalités d'évaluation Réalisation d'un rapport écrit et/ou d'une soutenance orale. Critères d'évaluation Pertinence du projet proposé, caractère innovant, identification des étapes de réalisation et des rôles de chacun des protagonistes. Intérêt et pertinence des apports pour la professionnalisation de l'étudiant;	

UE 32 : Optionnelle 2 ^e cycle : Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant		
Semestres 9 et 10		
CM : 20 h	TD : 20 h	TP : 60 h
ECTS : 4		
Objectifs – Appréhender les différentes étapes de la gestion de projet ; – Concrétiser une initiative innovante et se préparer à être un acteur de projet efficace ; – Approfondir ou enrichir sa formation.		
Éléments de contenu Définition, enjeux et phases de réalisation d'un projet : L'étudiant abordera de manière théorique les différents aspects de l'élaboration d'un projet innovant. Pratique : concrétisation d'un projet innovant Les étudiants qui le souhaitent pourront concrétiser une démarche de projet dans un domaine de la kinésithérapie. Approfondissement ou enrichissement de sa formation L'étudiant choisit, réalise et rend compte d'une ou de plusieurs actions de formation complémentaire(s) (voyage d'étude, visites ou rencontres professionnelles, MOOC, inscription à une formation universitaire ou professionnelle continue ...).		
Recommandations sur les éléments de contenu Définition, enjeux et phases de réalisation d'un projet : – L'Innovation dans le domaine de la rééducation ; – Les différentes phases d'un projet ; – Travail de groupe et outils de résolution de problèmes (exemples : brainstorming, le QQQQCP, le diagramme cause-effet, etc.) ; – Financement, coût et performance d'un projet ; – Planification, contrôle de l'avancement, maîtrise des délais et évaluation ; – Notion de risque et de responsabilité. Pratique : concrétisation d'un projet innovant Les étudiants qui le souhaitent pourront concrétiser une démarche de projet dans un domaine de la kinésithérapie. Approfondissement ou enrichissement de sa formation L'étudiant choisit, réalise et rend compte d'une ou de plusieurs actions de formation complémentaire(s) (voyage d'étude, visites ou rencontres professionnelles, MOOC, inscription à une formation universitaire ou professionnelle continue ...).		
Recommandations pédagogiques : La gestion de projet repose sur le travail de groupe. Les étudiants seront incités à constituer des groupes restreints dans lesquels ils monteront leur projet. Les TP et TD permettront de guider et de réguler l'avancement de leurs projets innovants. Il peut s'agir d'un projet interprofessionnel. Il peut s'agir d'une UE d'une autre filière de formation	Modalités d'évaluation Réalisation d'un rapport écrit et/ou d'une soutenance orale. Critères d'évaluation Pertinence du projet proposé, caractère innovant, identification des étapes de réalisation et des rôles de chacun des protagonistes. Intérêt et pertinence des apports pour la professionnalisation de l'étudiant.	

5. Organisation de la formation à la pratique masso-kinésithérapique en structure d'accueil

L'enseignement à la pratique professionnelle des masseurs-kinésithérapeutes s'effectue au cours de périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec les besoins de santé. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Pendant les temps de stage, l'étudiant se trouve confronté à la pratique MK auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein d'équipes de professionnels.

Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les tuteurs qui encadrent l'étudiant et par le formateur dans les rencontres avant et après les périodes de stages. Une régulation intermédiaire pourra être réalisée pendant ces périodes. Des analyses de pratique seront effectuées en lien avec les unités d'enseignement et d'intégration.

Ainsi, les structures d'accueil sont des lieux de mobilisation, d'intégration et d'acquisition des connaissances, par l'observation, la contribution aux soins et aux interventions dans le domaine de la masso-kinésithérapie, la prise en soins des personnes, la participation aux réflexions menées en équipe et la résolution des situations.

L'analyse de la pratique contribue à développer chez l'étudiant la pratique réflexive nécessaire au développement des compétences en masso-kinésithérapie.

L'étudiant construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression.

Les objectifs de stage

Les objectifs de stages tiennent compte des ressources des structures d'accueil, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des étudiants.

La formation clinique doit permettre à l'étudiant :

- de découvrir les environnements professionnels ;
- d'acquérir des connaissances ;
- d'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
- de centrer son écoute sur la personne soignée et son environnement afin de proposer des interventions et/ou conseils appropriés ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions, et d'adopter la distance professionnelle appropriée
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres étudiants.

Chaque stage fait l'objet d'un descriptif précis avec :

- des objectifs ;
- des recommandations pédagogiques ;
- des modalités d'évaluation ;
- des critères d'évaluation.

Les objectifs de stage sont négociés avec le tuteur de la structure d'accueil à partir des ressources. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio de l'étudiant.

Les terrains de stage

Les terrains de stage sont situés dans toutes structures (en France ou à l'étranger) susceptibles de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ces terrains peuvent notamment être situés dans des structures hospitalières, médico-sociales, de réseau, structures publiques ou privées, en cabinets libéraux, dans des structures associatives, éducatives, sportives

Les stages doivent permettre de valider l'ensemble des compétences, d'explorer les différents champs d'exercice de la kinésithérapie (musculosquelettique ; neuromusculaire ; cardiorespiratoire, vasculaire et interne) et les interventions spécifiques (pédiatrie, gériatrie, santé publique, ...) en clinique et hors clinique.

Les responsables de l'encadrement

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité administrative du représentant de l'établissement d'accueil.

La direction de l'établissement d'accueil est responsable de la gestion administrative de la formation clinique : conditions d'accueil, charte d'encadrement. Elle est signataire de la convention de stage.

Le directeur de l'institut de formation est responsable de l'organisation pédagogique et administrative de la formation clinique : calendrier, objectifs pédagogiques, choix des structures d'accueil. Il est signataire de la convention avec le responsable de la structure d'accueil.

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien. Ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne pour des raisons d'organisation. Le tuteur de stage est un masseur kinésithérapeute.

Le rôle des acteurs de la formation

Ces acteurs sont impliqués dans l'organisation du stage et communiquent entre eux les informations qu'ils jugent utiles au bon déroulement de celui-ci.

Stage		Etudiant		IFMK	
Rôle du maître de stage de la structure d'accueil	Rôle du tuteur de stage	Rôle du stagiaire	Rôle des formateurs et/ou des responsables du suivi pédagogique de l'institut	Rôle du responsable des stages de l'institut de formation	Rôle du responsable de l'Institut de formation
Est l'interlocuteur privilégié de l'IFMK ; Contribue à l'élaboration du projet de formation de sa structure ; Est responsable de la mise en place de la fonction tutorale dans sa structure ; Pilote l'intégration des étudiants dans sa structure ; Est garant du processus d'évaluation du stage ; Avertit l'institut en cas d'absence ou de survenue d'événements graves ; Elabore un rapport circonstancié en cas d'incident ; Est garant de la qualité et de la sécurité des soins.	Accueille, intègre et organise le stage de l'étudiant ; Assure le suivi et la formation de l'étudiant en faisant émerger du sens au cours de situations de travail ; Met en œuvre le processus d'évaluation et accompagne l'étudiant dans son processus d'auto-évaluation ; Identifie les points forts et les points faibles et donne des objectifs de progression ; Transmet les valeurs professionnelles ; Est garant de la qualité et de la sécurité des soins.	Est responsable de son portfolio et de sa mise à jour ; Prépare son stage en formulant des objectifs précis ; Présente les objectifs institutionnels et négocie avec le tuteur ses objectifs personnels ; Respecte les règles de l'organisation de la structure ; Agit sous la supervision du tuteur ; Elabore ses actes et ses comportements dans le cadre d'une réflexion éthique ; Construit ses savoirs professionnels par la formalisation de son expérience ; Confronte son expérience aux savoirs existants ainsi qu'aux données de la littérature scientifique ; Participe à l'analyse de sa progression.	Assure l'accompagnement de l'étudiant à l'institut ; Organise la valorisation des savoirs expérimentiels ; Participe au contrôle du parcours de formation clinique et hors clinique ; Participe à l'élaboration des parcours et des projets en lien avec l'expérience clinique et hors clinique ; Accompagne la production des projets inhérents à l'expérience de stage.	Organise le recensement de l'offre de stage ; Structure l'offre de stage ; Assure la régulation du dispositif ; Est l'interlocuteur privilégié des terrains de stage, notamment en termes de conseils et d'explicitations du projet de formation ; Recueille et met à disposition des étudiants les livrets d'accueil fournis par les structures ainsi que leurs projets de formation ; Informe les étudiants sur les ressources formatives des stages en termes de populations accueillies et d'activités cliniques ou hors cliniques ; Participe à la recherche de nouveaux terrains de stage.	Est responsable de l'agrément des terrains de stage ; Est responsable de la conception et de la mise en place du projet de formation professionnelle ; S'assure des moyens et des outils de l'alternance ; Construit le parcours de formation clinique et hors clinique des étudiants et s'assure de la traçabilité ; Est responsable de l'application de la réglementation en cours, concernant les stages.

L'organisation et la validation des stages

La formation clinique a une durée totale de 42 semaines soit 1 470 heures réparties du semestre 3 au semestre 10, sur les quatre années de formation en institut de formation en masso-kinésithérapie, sur la base de 35 heures par semaine.

Déroulé des stages

Généralités

L'enseignement clinique s'effectue au cours de période de stages qui alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Les stages sont positionnés dans le semestre de manière souple pour prendre en compte les spécificités des instituts. Il est possible de faire un stage temps plein sur deux structures.

Spécificités des stages

Les lieux de stage permettent à l'étudiant de poursuivre des objectifs de progression et d'accompagnement pédagogique à travers les cycles 1 et 2 de la manière suivante :

- stages 1 et 2 : découverte du système de santé, de la profession et du parcours du patient, initiation à la pratique clinique ;
- stages 3 et 4 : approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques, formation à la pratique clinique.

Ces stages visent à parcourir l'ensemble des onze compétences à un premier niveau, celles-ci étant formalisées dans le portfolio et l'UI10.

- stages 5 et 6 : acquisition des compétences cœur de métier en lien avec les champs cliniques, formation à la pratique clinique ou hors clinique.

Ces stages ciblent les cinq compétences finales cœur de métier formalisées dans l'UI25.

En fin de 4^e année de DEMK : l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculosquelettique ; neuro-musculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire).

- stage 7 – clinicat : stage professionnalisant, en secteur clinique, temps plein de douze semaines consécutives en 5^e année de DEMK Le stagiaire peut également réaliser des activités hors clinique, notamment dans un laboratoire de recherche lié au secteur clinique. Le stage peut être anticipé sur le semestre précédent d'un mois maximum. Dans ce cas et de manière exceptionnelle, les crédits de stage peuvent être répartis proportionnellement à la durée entre S9 et S10 en respectant un total de 30 ECTS par semestre et après accord du conseil pédagogique.

Le stage doit permettre de valider l'ensemble des compétences au niveau final.

Validation des stages

La durée des stages est d'une semaine par ECTS, le temps de travail autour du stage étant inclus (préparation, exploitation, ...).

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation, elle est appréciée à partir du portfolio dont le modèle figure en annexe V que l'étudiant remplit au cours de son stage.

Le tuteur remplit la feuille de stage à partir de critères d'évaluation. Les crédits européens correspondant au stage sont attribués par la CAC dès lors que le stage est validé.

En cas de non-validation d'un stage l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique et proposées à la CAC. La récupération d'un stage non validé ou la possibilité d'un stage anticipé pourra s'effectuer pendant la période des congés d'été.

Répartition des crédits alloués aux stages

L'enseignement clinique est réparti en sept stages avec le nombre d'ECTS correspondant suivants pour chaque cycle.

Concernant les stages 1 et 2 du cycle 1, une fourchette d'ECTS permet de moduler les temps de stage.

Enfin, les douze crédits du stage long doivent pouvoir être répartis sur le semestre 9 et/ou le semestre 10 en fonction du projet pédagogique de l'IFMK.

1 ^{er} cycle	18 ECTS	2 ^e cycle	24 ECTS
Stage 1	2 ECTS ou 3 ECTS	Stage 5	6 ECTS
Stage 2	4 ECTS ou 3 ECTS	Stage 6	6 ECTS
Stage 3	6 ECTS		
Stage 4	6 ECTS	Stage 7	12 ECTS

Toute modification doit être validée en instance pédagogique.

La qualification des structures d'accueil pour les stages

Les structures d'accueil pour la formation sont choisies parmi celles qui sont reconnues qualifiantes par l'institut de formation. Cette reconnaissance s'effectue sur la base des conditions suivantes :

- présence d'un professionnel MK pour la formation clinique ;
- les ressources mises à disposition de l'étudiant et les activités sont en lien avec l'acquisition des compétences ;
- une charte d'encadrement et un livret d'accueil de l'étudiant sont préconisés.

La formation des tuteurs est préconisée.

Elles accueillent un ou plusieurs étudiants en fonction du nombre de tuteurs et de leur capacité d'accueil.

La convention précise que la structure d'accueil adhère aux principes de la charte d'encadrement des stages.

La charte d'encadrement

La charte d'encadrement est établie entre l'établissement d'accueil et l'institut de formation partenaire. Elle est portée à la connaissance des étudiants et formalise les engagements des deux parties dans l'encadrement des étudiants.

Le livret d'accueil et d'encadrement

Un livret d'accueil spécifique à chaque lieu de stage est mis à disposition de l'étudiant.

Celui-ci comporte :

- les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement de la structure d'accueil (type de service, population accueillie, etc.) ;
- les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver ;
- les actes et activités qui lui seront proposés ;
- les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir ;

- la liste des ressources offertes à l'étudiant dans la structure d'accueil ;
- les modalités d'encadrement : conditions de l'accueil individualisé de l'étudiant, établissement d'un tutorat nominatif, prévisions d'entretiens à mi-parcours, prévision des entretiens d'évaluation, nombre d'encadrant formés au tutorat ;
- les règles d'organisation en stage : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses.

L'établissement d'une convention de stage

Une convention tripartite est établie et signée par l'institut de formation, l'établissement d'accueil et l'étudiant. Elle précise les conditions d'accueil dans la structure pour une période donnée et les engagements de chaque partie.

Elle précise la durée d'accueil du stagiaire et détermine les modalités de son évaluation et de sa validation dans la formation du stagiaire. Elle garantit les assurances contractées par l'institut de formation, la structure d'accueil/le maître de stage et par les étudiants.

Cette convention peut être établie annuellement et comporter des avenants pour chaque stage.

6. Le portfolio de l'étudiant

Le portfolio est un outil de structuration de la pensée de l'apprenant, à l'usage de celui-ci, pour construire son parcours professionnalisant, définir ses objectifs de stages et identifier ses compétences acquises. Cette autoévaluation s'appuie sur l'analyse réflexive.

Le portfolio contribue à l'acquisition des compétences nécessaires pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

Le portfolio constitue un recueil de données transcrites par l'apprenant, permettant de tracer et d'analyser les capacités développées en stage. Le portfolio peut être complété par divers travaux, élaborés à partir de l'expérience en stage, qui font foi de l'acquisition des compétences de l'étudiant en gardant des traces pertinentes de ses réalisations aux différents stades de son apprentissage.

Les onze compétences seront évaluées au cours des deux cycles de formation.

Le 1^{er} cycle repose sur la compréhension des situations professionnelles, il est centré sur l'acquisition méthodologique des compétences.

Le 2^e cycle est centré sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique et la mise en œuvre d'une intervention adaptée. Il permet, par l'analyse de pratiques, la distanciation, le développement de capacités réflexives et le questionnement éthique de l'étudiant.

Pour le tuteur de stage et les formateurs, le portfolio est un outil de lisibilité du parcours de l'étudiant et un guide d'accompagnement.

Pour l'étudiant, le portfolio permet d'organiser la progression des apprentissages et d'évaluer l'acquisition des compétences.

Le portfolio est un document imprimé (ou informatisé) et non modifiable par l'étudiant.

7. Attribution des crédits de formation

Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits, « European Credits Transfert System » (ECTS). Cette reconnaissance favorise la mobilité étudiante et professionnelle.

Le principe qui préside l'affectation des crédits est de 30 crédits par semestre de formation et de 60 crédits par année. Les fourchettes établies tiennent compte de cette répartition par année.

La notion de charge de travail de l'étudiant prend en compte toutes les activités de formation (cours, séminaires, stages, mémoire, travail personnel, évaluations ...) et toutes les formes d'enseignement (présentiel, à distance, en ligne, ...).

Le Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute sanctionne un niveau validé par l'obtention de 300 crédits de formation.

ANNEXE V

PORTFOLIO INTÉGRANT LA FEUILLE D'ÉVALUATION DE STAGE

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

PORTFOLIO DE L'ÉTUDIANT EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Nom et prénom de l'étudiant :

Institut de formation en masso-kinésithérapie (tampon de l'IFMK) :

Nom et prénom du responsable de stage en IFMK :

Téléphone et courriel de contact :

Table des matières

Le portfolio des stages en masso-kinésithérapie

Le rappel du dispositif de formation

L'organisation des stages

Le rôle des acteurs de la formation

La profession de masseur-kinésithérapeute et les référentiels

L'évaluation de l'étudiant

Les fiches d'objectifs et d'évaluation par stage

Les fiches d'autoévaluation et d'évaluation des compétences par stage.

Le récapitulatif du parcours de stage

Le portfolio des stages en masso-kinésithérapie

Le portfolio est un outil de structuration de la pensée de l'apprenant, à l'usage de celui-ci, pour construire son parcours professionnalisant, définir ses objectifs de stages et identifier ses compétences acquises. Cette autoévaluation s'appuie sur l'analyse réflexive.

Le portfolio contribue à l'acquisition des compétences nécessaires pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

Le portfolio constitue un recueil de données transcrites par l'apprenant, permettant de tracer et d'analyser les capacités développées en stage. Le portfolio peut être complété par divers travaux, élaborés à partir de l'expérience en stage, qui font foi de l'acquisition des compétences de l'étudiant en gardant des traces pertinentes de ses réalisations aux différents stades de son apprentissage.

Les 11 compétences seront évaluées au cours des 2 cycles de formation.

Le 1^{er} cycle a pour finalité la compréhension des situations professionnelles, il doit permettre l'acquisition méthodologique des compétences.

Le 2^{ème} cycle est centré sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique et la mise en œuvre d'une intervention adaptée. Il permet, par l'analyse de pratiques, la distanciation, le développement de capacités réflexives et le questionnement éthique de l'étudiant.

Pour le tuteur de stage et les formateurs, le portfolio est un outil de lisibilité du parcours de l'étudiant et un guide d'accompagnement.

Pour l'étudiant, le portfolio permet de s'initier à l'auto-évaluation de ses compétences et de disposer des évaluations, des préconisations ou des commentaires du tuteur de stage.

Le portfolio est un document imprimé (ou informatisé) et non-modifiable par l'étudiant.

Le rappel du dispositif de formation

La formation est organisée en 2 cycles et articule le contenu des Unités d'Enseignement (UE) délivrées en Institut de Formation avec les apprentissages cliniques et hors clinique effectués en stage.

Le mémoire de fin d'études, n'est pas lié à un stage particulier, sa construction et son évaluation procèdent de la validation de l'UE 28.

Cycle 1 : comprendre les situations de soin
Il a pour finalité les acquisitions conceptuelles. Il est organisé pour permettre à l'étudiant d'acquérir la dimension méthodologique des 11 compétences. La 2^e année de DEMK (année suivant la 1^{re} année à l'université) est centrée sur les savoirs fondamentaux nécessaires à la compréhension des pratiques professionnelles, à la découverte des formes d'exercice et la responsabilité d'exercice. La 3^e année de DEMK est orientée vers l'acquisition de la démarche de raisonnement clinique. Les UE sont réparties en 3 domaines : - Enseignements fondamentaux axés sur les sciences biologiques et médicales fondamentales. - Sciences et ingénierie en kinésithérapie axés sur les bilans, les évaluations et technologies en kinésithérapie. - Apprentissages et approfondissement axés sur les méthodes de travail, la construction du raisonnement clinique et critique.
Cycle 2 : agir avec compétence dans les situations de soin
Il a pour finalité la mise en projet et la réalisation d'actes en situation réelle. Il est organisé pour permettre à l'étudiant la mise en œuvre des 11 compétences La 4^e année de DEMK est centrée sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique, la conception des interventions et l'acquisition des savoir-faire. L'évaluation des compétences est centrée sur les compétences cœur de métier (de C1 à C5). La 5^e année de DEMK doit permettre l'approfondissement des compétences cœur de métier ainsi que la mise à distance de l'exercice professionnel et les pratiques réflexives. L'évaluation porte sur l'ensemble des compétences (de C1 à C11). Les UE sont réparties en trois domaines : - Enseignements fondamentaux axés sur la sémiologie, la physiopathologie et les pathologies. - Sciences et ingénierie en kinésithérapie axés sur les bilans, évaluations et technologies en kinésithérapie dans les différents champs d'intervention. - Approfondissement et professionnalisation axés sur la pratique clinique et professionnelle.

UNIVERSITÉ	IFMK				
1 ^{er} cycle			2 ^e cycle		
S1-S2	S3-S4	S5-S6	S7-S8	S9-S10	
Unités d'enseignement d'une première année universitaire d'une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur, conformément à l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute	UE 1. Santé publique	UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1	UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	Enseignements fondamentaux
	UE 2. Sciences humaines et sciences sociales		UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire		
	UE 3. Sciences biomédicales		UE 17. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		
			UE 18. Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques		
	UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)		UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique 2		Sciences et ingénierie en kinésithérapie
	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	UE 20. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire 2			
		UE 21. Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2			
		UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité	UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation		
	UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie				
	UE 24. Interventions du kinésithérapeute en santé publique				
	UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche	UE 27. Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie		Apprentissages et approfondissements	
	UE 9. Langue anglaise professionnelle	UE 26. Langue anglaise professionnelle			
	UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	UI 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention			
		UE 28. Mémoire			
		UI 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle			
	UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique		UE 30. Formation à la pratique masso- kinésithérapique		
	UE 12. optionnelle 1	UE 13. optionnelle 2	UE 31. optionnelle 3	UE 32. optionnelle 4	
60 ECTS	→ 120 ECTS	→ 180 ECTS	→ 240 ECTS	→ DEMK = 300 ECTS	

L'organisation des stages

Généralités

Un stage temps plein par semestre sur la base de 35 heures par semaine ;

La durée des stages est d'une semaine par ECTS, le temps de travail autour du stage étant inclus (temps de préparation et d'exploitation du stage organisés à l'IFMK) ;

Récupération d'un stage non validé ou possibilité d'un stage anticipé pendant la période des congés d'été dans des situations particulières ;

Possibilité d'un stage temps plein sur deux structures.

Validation des stages et répartition des crédits alloués aux stages

1 ^{er} cycle	18 ECTS	2 ^e cycle	24 ECTS
Stage 1 - 2 ^e année de DEMK	2 ou 3 ECTS	Stage 5 - 4 ^e année de DEMK	6 ECTS
Stage 2 - 2 ^e année de DEMK	3 ou 4 ECTS	Stage 6 - 4 ^e année de DEMK	6 ECTS
Stage 3 - 3 ^e année de DEMK	6 ECTS		
Stage 4 - 3 ^e année de DEMK	6 ECTS	Stage 7 - 5 ^e année de DEMK	12 ECTS

Spécificités des stages

Stages 1 et 2 : découverte du système de santé, de la profession et du parcours du patient, initiation à la pratique clinique.

Stages 3 et 4 : approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques, la formation à la pratique clinique ciblant l'ensemble des 11 compétences à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques », en lien avec l'UI 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive ».

Stages 5 et 6 : acquisition des compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans l'UI 25 « démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention ». Formation à la pratique clinique ou hors clinique.

En fin de 4^e année de DEMK : l'étudiant doit avoir parcouru les 3 champs cliniques : « musculosquelettique » ; « neuro-musculaire » ; « respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire ».

Stage 7- clinicat : stage professionnalisant, en secteur clinique, temps plein de 12 semaines en 5^e année de DEMK. Le stagiaire peut également réaliser des activités hors clinique, notamment dans un laboratoire de recherche lié au secteur clinique. Le stage peut être anticipé sur le semestre précédent (possibilité de démarrer en janvier, soit fin du semestre 9), les crédits de ce stage seront affectés au semestre 10.

Il doit permettre d'acquérir et valider l'ensemble des compétences :

- compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans l'UI 25 « démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention » ;
- compétences réflexives sur l'exercice professionnel (de C6 à C11) formalisées dans l'UI 29 « analyse et amélioration de la pratique professionnelle ».

Les stages cliniques sont sous la responsabilité de tuteurs, masseurs-kinésithérapeutes, évalués par eux et validés par la Commission d'Attribution des Crédits (CAC).

Les stages hors cliniques se situent dans le champ des compétences du masseur-kinésithérapeute et sont sous la responsabilité de personnes expertes ou qualifiées détentrices d'un diplôme en rapport avec les activités pratiquées par le stagiaire (ergonome, ingénieur développement, enseignant chercheur, ...). Ils sont évalués par la personne experte désignée et validés par la Commission d'Attribution des Crédits (CAC).

Le suivi du portfolio est assuré par l'étudiant qui le met à jour au cours du stage et le présente au tuteur pour appréciations et commentaires en vue de l'évaluation du stage.

Le rôle des acteurs de la formation

Ces acteurs sont impliqués dans l'organisation du stage et communiquent entre eux les informations qu'ils jugent utiles au bon déroulement de celui-ci.

Stage		Etudiant		IFMK	
Rôle du maître de stage de la structure d'accueil	Rôle du tuteur de stage	Rôle du stagiaire	Rôle des formateurs et/ou des responsables du suivi pédagogique de l'institut	Rôle du responsable des stages de l'institut de formation	Rôle du responsable de l'Institut de formation
Est l'interlocuteur privilégié de l'IFMK; Contribue à l'élaboration du projet de formation de sa structure; Est responsable de la mise en place de la fonction tutorale dans sa structure; Pilote l'intégration des étudiants dans sa structure; Est garant du processus d'évaluation du stage; Avertit l'institut en cas d'absence ou de survenue d'événements graves; Elabore un rapport circonstancié en cas d'incident; Est garant de la qualité et de la sécurité des soins.	Accueille, intègre et organise le stage de l'étudiant; Assure le suivi et la formation de l'étudiant en faisant émerger du sens au cours de situations de travail; Met en œuvre le processus d'évaluation et accompagne l'étudiant dans son processus d'auto-évaluation; Identifie les points forts et les points faibles et donne des objectifs de progression; Transmet les valeurs professionnelles; Est garant de la qualité et de la sécurité des soins.	Est responsable de son portfolio et de sa mise à jour; Prépare son stage en formulant des objectifs précis; Présente les objectifs institutionnels et négocie avec le tuteur ses objectifs personnels; Respecte les règles de l'organisation de la structure; Agit sous la supervision du tuteur; Elabore ses actes et ses comportements dans le cadre d'une réflexion éthique; Construit ses savoirs professionnels par la formalisation de son expérience; Confronte son expérience aux savoirs existants ainsi qu'aux données de la littérature scientifique; Participe à l'analyse de sa progression.	Assure l'accompagnement de l'étudiant à l'institut; Organise la valorisation des savoirs expérimentiels; Participe au contrôle du parcours de formation clinique et hors clinique; Participe à l'élaboration des parcours et des projets en lien avec l'expérience clinique et hors clinique; Accompagne la production des projets inhérents à l'expérience de stage.	Organise le recensement de l'offre de stage; Structure l'offre de stage; Assure la régulation du dispositif; Est l'interlocuteur privilégié des terrains de stage, notamment en termes de conseils et d'explicitations du projet de formation; Recueille et met à disposition des étudiants les livrets d'accueil fournis par les structures ainsi que leurs projets de formation; Informe les étudiants sur les ressources formatives des stages en termes de populations accueillies et d'activités cliniques ou hors cliniques; Participe à la recherche de nouveaux terrains de stage.	Est responsable de l'agrément des terrains de stage; Est responsable de la conception et de la mise en place du projet de formation professionnelle; S'assure des moyens et des outils de l'alternance; Construit le parcours de formation clinique et hors clinique des étudiants et s'assure de la traçabilité; Est responsable de l'application de la réglementation en cours, concernant les stages.

La profession de masseur-kinésithérapeute et les référentiels

1. La profession de masseur-kinésithérapeute

Son exercice est défini par le code de la santé publique aux articles L. 4321-1 à L. 4321-22 et R. 4321-1 à R. 4321-145.

La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement :

- des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne ;
- des déficiences ou altérations des capacités fonctionnelles.

Le masseur-kinésithérapeute peut également concourir à la formation initiale et continue ainsi qu'à la recherche.

Le masseur-kinésithérapeute exerce en toute indépendance et pleine responsabilité conformément aux dispositions du code de déontologie mentionné à l'article L. 4321-21.

Dans le cadre des pathologies héréditaires, congénitales ou acquises, stabilisées ou évolutives impliquant une altération des capacités fonctionnelles, le masseur-kinésithérapeute met en œuvre des moyens manuels, instrumentaux et éducatifs, et participe à leur coordination.

Dans l'exercice de son art, seul le masseur-kinésithérapeute est habilité à utiliser les savoirs disciplinaires et les savoir-faire associés d'éducation et de rééducation en masso-kinésithérapie qu'il estime les plus adaptés à la situation et à la personne, dans le respect des dispositions du code de déontologie précité.

Le masseur-kinésithérapeute pratique des actes professionnels de masso-kinésithérapie dont les actes médicaux prescrits par un médecin.

Lorsqu'il agit dans un but thérapeutique, le masseur-kinésithérapeute pratique son art sur prescription médicale et peut adapter, sauf indication contraire du médecin, dans le cadre d'un renouvellement, les prescriptions médicales initiales d'actes de masso-kinésithérapie datant de moins d'un an, dans des conditions définies par décret. Il peut prescrire, sauf indication contraire du médecin, les dispositifs médicaux nécessaires à l'exercice de sa profession. La liste de ces dispositifs médicaux est fixée par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale après avis de l'Académie nationale de médecine.

En cas d'urgence et en l'absence d'un médecin, le masseur-kinésithérapeute est habilité à accomplir les premiers actes de soins nécessaires en masso-kinésithérapie. Un compte rendu des actes accomplis dans ces conditions est remis au médecin dès son intervention.

2. Les compétences professionnelles

C1 : analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique.

C2 : concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation.

C3 : concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage.

C4 : concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie.

C5 : établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie.

C6 : concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie.

C7 : analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.

C8 : rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.

C9 : gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources.

C10 : organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs.

C11 : informer et former les professionnels et les personnes en formation.

L'évaluation de l'étudiant

Elle est formalisée par :

- l'étudiant au moyen de son portfolio ;
- le tuteur (de proximité) au moyen d'entretiens de régulation afin de faire émerger l'analyse réflexive des pratiques du stagiaire renforçant ainsi ses apprentissages.

L'analyse réflexive doit permettre à l'étudiant de se situer par rapport à un objectif fixé par avance et à des compétences mobilisées en situation.

Pour ses apprentissages, l'étudiant doit s'engager et répondre aux exigences des situations rencontrées. Il mobilise ses savoirs, connaissances et expériences en situation. Il évalue ses acquis et ses manques avec la critique constructive du tuteur. Il envisage avec lui des pistes d'amélioration qui doivent lui permettre de développer simultanément plusieurs compétences lors des prises en soins.

Fiches d'objectifs et d'évaluation par stage*Feuillet de stage 1/2/3/4 - 1^{er} cycle*

Page à remplir par l'étudiant avant l'arrivée en stage

Du au 20.....

Lieu de stage :

Service ou spécificité :

Nom de l'étudiant :

Nom du tuteur et tampon du stage :

Objectifs généraux ou institutionnels stage 1 et 2 :

- découverte du système de santé, de la profession et du parcours du patient, initiation à la pratique clinique ou hors clinique ;
- découverte d'une structure de soin, hygiène et secret professionnel ;
- mise en application d'une ou plusieurs techniques de masso-kinésithérapie vues en cours et évaluation de celles-ci.

Objectifs généraux ou institutionnels stage 3 et 4 :

- approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques, la formation à la pratique clinique ciblant l'ensemble des 11 compétences à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques », en lien avec l'UI 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive ».

Objectifs spécifiques de l'étudiant :

.....

Objectifs définis en début de stage :

.....

Fiches d'auto-évaluation et d'évaluation des compétences par stage

Pour les stages du 1^{er} cycle

Auto-évaluation à compléter <i>par l'étudiant</i> en 1 ^{er} cycle (2 ^e et 3 ^e année de DEMK), 1/2					
NIVEAU VISÉ au 1 ^{er} cycle pour le développement des compétences	AUTO-ÉVALUATION de la compétence par l'étudiant				CE QUE JE PEUX AMÉLIORER/COMMENTAIRES ou situations rencontrées
	Acquis/ objectif atteint	Satisfaisant /objectif partiellement atteint	Insuffisant/objectif non atteint	Non évaluable	
J'observe une situation de soin et j'initie un questionnaire professionnel au regard de données de la littérature (compétence 1)					
Je connais la démarche de projet et les outils simples pour son suivi (compétence 2)					
J'analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés (compétence 3)					
J'analyse une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique (compétence 4)					
Je connais les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique (compétence 5)					
Je repère les situations de prestations d'expertise et de conseil (compétence 6)					
J'observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie (compétence 7)					
Je recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique (compétence 8)					

Evaluations et préconisations ou commentaires du tuteur de stage 1/2					
NIVEAU VISÉ au 1 ^{er} cycle pour le développement des compétences	ÉVALUATION de la compétence par le tuteur				PRÉCONISATIONS OU COMMENTAIRES
	Acquis / objectif atteint	Satisfaisant / objectif partiellement atteint	Insuffisant / objectif non atteint	Non évaluable	
L'étudiant sait observer une situation de soin et initier un questionnement professionnel au regard de données de la littérature (compétence 1)					
L'étudiant connaît la démarche de projet et les outils simples pour son suivi (compétence 2)					
L'étudiant analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés (compétence 3)					
L'étudiant analyse une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique (compétence 4)					
L'étudiant connaît les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique (compétence 5)					
L'étudiant repère les situations de prestations d'expertise et de conseil (compétence 6)					
L'étudiant observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie (compétence 7)					
L'étudiant recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique (compétence 8)					

Auto-évaluation à compléter <u>par l'étudiant</u> en 1 ^{er} cycle (2 ^e et 3 ^e année de DEMK), 1/2					
NIVEAU VISÉ AU 1 ^{ER} CYCLE pour le développement des compétences	AUTO-ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE PAR L'ÉTUDIANT				
	Acquis / objectif atteint	Satisfaisant /objectif partiellement atteint	Insuffisant /objectif non atteint	Non évaluable	Ce que je peux améliorer / commentaires ou situations rencontrées
J'observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure (compétence 9)					
Je coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage (compétence 10)					
Je repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels) (compétence 11)					

Evaluations et préconisations ou commentaires du <u>tuteur de stage</u> 2/2					
NIVEAU VISÉ AU 1 ^{ER} CYCLE pour le développement des compétences	ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE PAR LE TUTEUR				
	Acquis / objectif atteint	Satisfaisant /objectif partiellement atteint	Insuffisant /objectif non atteint	Non évaluable	Préconisations ou commentaires
L'étudiant observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure (compétence 9)					
L'étudiant coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage (compétence 10)					
L'étudiant repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels) (compétence 11)					

Grille d'évaluation du stage 1 Cycle 1 (modèle à reproduire pour tous les stages du 1 ^{er} cycle) Fiche à remettre à l'IFMK (photocopie à conserver dans le portfolio)					
CRITÈRES D'ÉVALUATION	Acquis	Satisfaisant	Insuffisant	Non évaluable	Commentaire /argumentation
Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)					
Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession					
Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)					
Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation Cycle 1 : - Mobilisation adaptée des connaissances fondamentales, des bilans et techniques en kinésithérapie. - Connaissance de la démarche du rai- sonnement clinique					
Efficacité de la prise en soin Pour le 1er stage : Compréhension des prises en soin					
Niveau d'autonomie au regard des objec- tifs du stage					
Comportement et communication adaptée à la situation professionnelle					
Capacité à évoluer au cours du stage					

Proposition de validation :

☐ OUI

☐ NON (à justifier obligatoirement par un rapport circonstancié)

Commentaire du tuteur :

Date et lieu :

Nom du tuteur :

Nom de l'étudiant
Signature

Nom / qualité / Signature / cachet du service :

DÉFINITION DES INDICATEURS	
Efficacité	Produit les effets attendus, en utilisant les moyens adaptés
Sécurité	Ne nuit pas, préserve, s'adapte à une situation d'urgence, développe le potentiel de la personne
Rigueur	Est exacte, précis, logique, respecte les procédures
Pertinence	Se réfère aux cadres d'analyse existants (code de déontologie, connaissances, projet institutionnel, projet d'intervention kinésithérapique, législation)
Cohérence	Par rapport à la situation, absence de contradiction, parties liées entre elles, rapport logique entre les idées, les propos et les actions
Initiative	Propose, entreprend des actions dans les limites de ses compétences
Habileté	A des gestes et des techniques précis
Ethique et responsabilité	Respecte les limites et els ressources liées à sa fonction. Assure le suivi des actes réalisés et réalise une évaluation. Comportement cohérent avec l'éthique professionnelle
Maîtrise de soi	Gère ses émotions et adopte une attitude professionnelle
Adaptabilité	Prend la mesure des ressources (environnement et patient) et des contraintes S'inscrit dans un fonctionnement d'équipe
Respect	Respecte autrui dans la relation (patient, famille, équipe soignante et autres intervenants).
Hygiène	Prévient les risques d'infections nosocomiales dans sa pratique (le patient, le personnel et l'entourage).
Communication	Communique à l'oral et / ou à l'écrit de façon structurée, pertinente et adaptée (patient, équipe, aidant). Utilise les supports existants.
Attitude/ comportement	Fait preuve de curiosité intellectuelle, prend part activement à sa formation.

Feuillet de stage 5/6/7 – 2^e cycle

Page à remplir par l'étudiant avant l'arrivée en stage

Du au 20.....

Lieu de stage :

Service ou spécificité :

Nom de l'étudiant :

Nom du tuteur et tampon du stage :

Objectifs généraux ou institutionnels stage 5 et 6 :

- acquisition des compétences cœur de métier (de C1 à C5) analysées et évaluées dans l'UI 25 « démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention ». Formation à la pratique clinique ou hors clinique ;
- la 4^e année de DEMK doit permettre d'apprendre l'élaboration du diagnostic kinésithérapique, de concevoir et de réaliser des traitements appropriés dans les 3 champs cliniques : « musculosquelettique » ; « neuro-musculaire » ; « respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire ».

Objectifs généraux ou institutionnels stage 7 :

- conception et évaluation de projets de soins masso-kinésithérapiques sous la supervision du tuteur ;
- possibilités de réaliser des activités hors clinique, notamment dans un laboratoire de recherche lié au secteur clinique ;
- acquisition de l'ensemble des compétences :
 - compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans l'UI 25 « démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention » ;
 - compétences réflexives sur l'exercice professionnel (de C6 à C11) formalisées dans l'UI 29 « analyse et amélioration de la pratique professionnelle ».

Objectifs spécifiques de l'étudiant

.....

.....

.....

Objectifs définis en début de stage

.....

.....

.....

Pour les stages du 2^e cycle

Auto-évaluation à compléter par l'étudiant en 2 ^e cycle (4 ^e et 5 ^e année de DEMK), 1/2					
NIVEAU VISÉ au 2 ^e cycle pour le développement des compétences	AUTO-ÉVALUATION de la compétence par l'étudiant				CE QUE JE PEUX AMÉLIORER / COMMENTAIRES ou situations rencontrées
	Acquis / objectif atteint	Satisfaisant / objectif partiellement atteint	Insuffisant / objectif non atteint	Non évaluable	
J'analyse sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique					
Je conçois et conduit un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation					
Je conçois et conduit une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage					
Je conçois, mets en œuvre et évalue une séance de masso-kinésithérapie					
J'établis et entretiens une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie					
Je conçois et mets en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie					
J'analyse, évalue et fais évoluer ma pratique professionnelle					
Je recherche, traite et analyse des données professionnelles, des données scientifiques en vue de concourir à la recherche dans le champ de la masso-kinésithérapie					

Evaluations et préconisations ou commentaires du tuteur de stage 1/2				
NIVEAU VISÉ AU 2ÈME CYCLE pour le développement des compétences	ÉVALUATION de la compétence par le tuteur			PRÉCONISATIONS OU COMMENTAIRES
	Acquis / objectif atteint	Satisfaisant / objectif partiellement atteint	Insuffisant / objectif non atteint	Non évaluable
L'étudiant analyse et évalue sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique				
L'étudiant conçoit et conduit un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation				
L'étudiant conçoit et conduit une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage				
L'étudiant conçoit, met en œuvre et évalue une séance de masso-kinésithérapie				
L'étudiant établit et entretient une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso kinésithérapie				
L'étudiant conçoit et met en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie				
L'étudiant analyse, évalue et fait évoluer sa pratique professionnelle				
L'étudiant recherche, traite et analyse des données professionnelles, des données scientifiques en vue de concourir à la recherche dans le champ de la masso kinésithérapie				

Auto-évaluation à compléter par l'étudiant en 2 ^e cycle (4 ^e et 5 ^e année de DEMK), 2/2				
NIVEAU VISÉ AU 2 ^e CYCLE pour le développement des compétences	AUTO-ÉVALUATION de la compétence par l'étudiant			CE QUE JE PEUX AMÉLIORER / COMMENTAIRES ou situations rencontrées
	Acquis / objectif atteint	Satisfaisant / objectif partiellement atteint	Insuffisant / objectif non atteint	Non évaluable
Je crée, gère ou organise un cabinet, en optimisant les ressources				
J'organise les activités et je coopère avec les différents acteurs				
Je forme et j'informe des professionnels et des personnes ...lorsque cela peut concourir à l'amélioration du traitement, à la santé de la personne ou à la formation professionnelle				

Evaluations et préconisations ou commentaires du tuteur de stage 2/2				
NIVEAU VISÉ AU 2 ^{ÈME} CYCLE pour le développement des compétences	ÉVALUATION de la compétence par le tuteur			PRÉCONISATIONS OU COMMENTAIRES
	Acquis / objectif atteint	Satisfaisant / objectif partiellement atteint	Insuffisant / objectif non atteint	Non évaluable
L'étudiant crée, gère ou organise un cabinet, en optimisant les ressources				
L'étudiant organise les activités et coopère avec les différents acteurs				
L'étudiant forme et j'informe des professionnels et des personnes ...lorsque cela peut concourir à l'amélioration du traitement, à la santé de la personne ou à la formation professionnelle				

GRILLE D'ÉVALUATION DU STAGE 5 CYCLE 2 (modèle à reproduire pour tous les stages du 2 ^e cycle)		FICHE À REMETTRE À L'IFMK (photocopie à conserver dans le portfolio)				
Critères d'évaluation		Acquis	Satisfaisant	Insuffisant	Non évaluable	Commentaire/argumentation
Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)						
Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession						
Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)						
Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation Cycle 2 : - Conception et mise en œuvre du projet de soin ; - Construction et justification de sa pratique en regard des recommandations et références scientifiques.						
Efficacité de la prise en soin						
Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage						
Comportement et communication adaptée à la situation professionnelle						
Capacité à évoluer au cours du stage						

Proposition de validation :

☐ OUI

☐ NON (à justifier obligatoirement par un rapport circonstancié)

Commentaire du tuteur :

Date et lieu :

Nom du tuteur :

Nom de l'étudiant
Signature

Nom/Qualité/Signature/Cachet du service :

DÉFINITION DES INDICATEURS	
Efficacité	Produit les effets attendus, en utilisant les moyens adaptés
Sécurité	Ne nuit pas, préserve, s'adapte à une situation d'urgence, développe le potentiel de la personne
Rigueur	Est exacte, précis, logique, respecte les procédures
Pertinence	Se réfère aux cadres d'analyse existants (code de déontologie, connaissances, projet institutionnel, projet d'intervention kinésithérapique, législation)
Cohérence	Par rapport à la situation, absence de contradiction, parties liées entre elles, rapport logique entre les idées, les propos et les actions
Initiative	Propose, entreprend des actions dans les limites de ses compétences
Habileté	A des gestes et des techniques précis
Ethique et responsabilité	Respecte les limites et les ressources liées à sa fonction Assure le suivi des actes réalisés et réalise une évaluation Comportement cohérent avec l'éthique professionnelle
Maîtrise de soi	Gère ses émotions et adopte une attitude professionnelle
Adaptabilité	Prend la mesure des ressources (environnement et patient) et des contraintes S'inscrit dans un fonctionnement d'équipe
Respect	Respecte autrui dans la relation (patient, famille, équipe soignante et autres intervenants)
Hygiène	Prévient les risques d'infections nosocomiales dans sa pratique (le patient, le personnel et l'entourage)
Communication	Communique à l'oral et / ou à l'écrit de façon structurée, pertinente et adaptée (patient, équipe, aidant) Utilise les supports existants
Attitude/comportement	Fait preuve de curiosité intellectuelle, prend part activement à sa formation

RÉCAPITULATIF DU PARCOURS DE STAGE

STAGE	LIEU DU STAGE	Champs disciplinaires rencontrés
		En fin de 4 ^e année de DEMK : l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculosquelettique ; neuro-musculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire.

ANNEXE VI



**SUPPLÉMENT AU DIPLOME D'ÉTAT
DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE**

Le présent supplément au diplôme (annexe descriptive) suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Le supplément vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME		
1.1	Nom(s) :	
1.2	Prénom(s) :	
1.3	Date de naissance :	
1.4	Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible)	
2. INFORMATIONS SUR LE DIPLOME		
2.1	Intitulé du diplôme :	Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute D.4321-14 du code de la santé publique
2.2	Principaux domaines d'études couverts par le diplôme	- Enseignements fondamentaux - Sciences et ingénierie en kinésithérapie - Approfondissement et professionnalisation
2.3	Nom et statut de l'autorité ayant délivré le diplôme	Ministères chargés de la santé et de l'enseignement supérieur et de la recherche Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
2.4	Date de délivrance du diplôme et cachet de l'autorité	
2.5	Nom et statut de l'établissement dispensant la formation	
2.6	Langue(s) de formation/d'examen	Français
3. INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DU DIPLOME		
3.1	Niveau du diplôme :	300 crédits ECTS Grade Master art D.636-69-1 du code de l'éducation

3.2	Durée officielle du programme :	10 semestres
3.3	Condition(s) d'accès :	Première année universitaire d'une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur, conformément à l'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.
4. INFORMATIONS SUR LE CONTENU ET LES RÉSULTATS OBTENUES		
4.1	Organisation des études :	(régime de formation de l'étudiant) ☐ initiale ☐ continue
4.2	Exigences du programme :	La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne ainsi que des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles. Dans l'exercice de son art, seul le masseur-kinésithérapeute est habilité à utiliser les savoirs disciplinaires et les savoir-faire associés d'éducation et de rééducation en masso-kinésithérapie qu'il estime les plus adaptés à la situation et à la personne, dans le respect des dispositions du code de déontologie. Dans le cadre des pathologies héréditaires, congénitales ou acquises, stabilisées ou évolutives impliquant une altération des capacités fonctionnelles, le masseur-kinésithérapeute met en œuvre des moyens manuels, instrumentaux et éducatifs et participe à leur coordination. Il concourt par ailleurs à la formation initiale, continue et à la recherche. Le masseur-kinésithérapeute a plusieurs rôles : • un expert en masso-kinésithérapie • un praticien • un formateur • un communicant • un éducateur • un gestionnaire • un responsable au regard de la déontologie. Le masseur-kinésithérapeute exerce les fonctions suivantes : 1. Réalisation du bilan et de l'évaluation clinique en masso-kinésithérapie 2. Elaboration du diagnostic en masso-kinésithérapie 3. Conception d'un projet thérapeutique et d'une stratégie de prise en charge clinique 4. Prise en charge individuelle ou collective en masso-kinésithérapie dans différents contextes 5. Prévention et dépistage, conseil, expertise, éducation thérapeutique et santé publique 6. Organisation et coordination des activités de santé 7. Gestion des ressources et management 8. Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles 9. Recherche et études en masso-kinésithérapie 10. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels
	Domaine de compétences 1 Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique	Pour exercer ces fonctions les compétences visées sont : 1. Apprécier dès la prise de contact le degré d'urgence et la gravité d'un trouble à partir des éléments et des moyens à disposition du masseur kinésithérapeute, ainsi que les risques inhérents à une prise en charge en masso-kinésithérapie 2. Repérer et analyser la plainte et les attentes du patient et/ou de son représentant légal ou le tiers de confiance 3. Rechercher, analyser et interpréter les différentes catégories de données nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic kinésithérapique 4. Adapter le questionnement anamnestique aux hypothèses induites par les informations collectées auprès du patient 5. Elaborer une démarche diagnostique à partir des éléments recueillis au cours de l'entretien relatif à la plainte et à l'anamnèse 6. Identifier les étapes, les modalités et les outils nécessaires à la réalisation du bilan masso-kinésithérapique et les éléments d'information indispensables pour analyser la situation du patient 7. Organiser, planifier et réaliser le bilan masso-kinésithérapique et le bilan d'évolution 8. Explorer les structures et les fonctions : observer, palper, mesurer des paramètres biométriques, physiologiques en utilisant les tests et outils appropriés 9. Structurer, hiérarchiser, synthétiser et interpréter les informations pour résoudre des situations complexes 10. Emettre une ou plusieurs hypothèses diagnostiques à partir de la synthèse des informations collectées et des éléments perçus au cours de la rencontre 11. Compléter et/ou réorienter l'évaluation en cours de bilan, si nécessaire, en fonction de ces hypothèses formulées 12. Elaborer un diagnostic kinésithérapique précisant le type de difficulté, dysfonctionnement, déficience, leur spécificité ou non, et leur évolution probable à partir du relevé des capacités du patient et du degré de sévérité de ses difficultés/dysfonctionnements et en sélectionnant les terminologies adéquates parmi les termes diagnostiques en usage en masso-kinésithérapie 13. Réaliser un diagnostic kinésithérapique s'appuyant notamment sur un diagnostic différentiel. 14. Emettre et réajuster un pronostic kinésithérapique à partir du diagnostic réalisé, de la difficulté ou du dysfonctionnement constaté, son degré de sévérité, des hypothèses d'évolution probable des troubles et des effets attendus de l'intervention en masso-kinésithérapie 15. Evaluer la pertinence de l'intervention en masso-kinésithérapie 16. Rédiger un compte rendu du bilan masso-kinésithérapique en respectant la réglementation en vigueur

	Domaine de compétences 2 Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation	1. Elaborer une stratégie d'intervention, définir et hiérarchiser à court, moyen et long termes les objectifs thérapeutiques en fonction des résultats du bilan en masso-kinésithérapie, des besoins et des demandes du patient 2. Prévoir les mesures appropriées dans le champ de la masso-kinésithérapie en situation d'urgence ou de crise, en référence aux normes et protocoles existants 3. Identifier les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un projet thérapeutique construit en accord avec le patient ou son entourage 4. Identifier et mesurer les obstacles à la mise en œuvre du projet thérapeutique et définir les solutions envisageables 5. Définir le calendrier et les modalités de mise en œuvre du projet thérapeutique 6. Déterminer les matériels, équipements et locaux nécessaires à l'intervention en masso-kinésithérapie 7. Sélectionner les méthodes thérapeutiques, systèmes de facilitation, compensation, aides techniques et humaines, systèmes alternatifs, adaptés aux besoins et aux demandes du patient et/ou de son entourage 8. Identifier, proposer et définir des adaptations et aménagements dans le champ de la masso-kinésithérapie permettant d'améliorer la sécurité, la qualité de vie, l'autonomie du patient et de son entourage 9. Identifier les interventions à conduire auprès du patient et /ou de son entourage dans le cadre du projet thérapeutique en tenant compte du projet individuel du patient, de ses capacités de compréhension, d'investissement et d'appropriation 10. Identifier les professionnels concernés par la mise en œuvre du projet thérapeutique 11. Définir les critères, les échéances, les outils d'évaluation permettant un suivi du patient à partir des axes thérapeutiques choisis 12. Formaliser par écrit le projet thérapeutique en masso-kinésithérapie en argumentant ses choix et ses pratiques 13. Evaluer l'état du patient, de son environnement et leurs évolutions tout au long du projet thérapeutique 14. Analyser les écarts avec les résultats attendus et réajuster le projet thérapeutique en conséquence 15. Créer et utiliser des outils de transmission de l'information avec les partenaires et les acteurs concourant au soin des personnes
	Domaine de compétences 3 Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage	1. Intégrer les politiques de santé et les priorités de santé publique dans sa pratique professionnelle, et proposer des démarches de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, d'éducation à la santé, de prévention et de dépistage 2. Placer le patient en qualité de co-auteur, de codécideur des objectifs, des moyens de soins et de gestion de sa santé. 3. Acquérir et développer une posture éducative, notamment pour élaborer des objectifs partagés avec le patient et/ou son entourage 4. Conduire une démarche d'éducation thérapeutique ou d'éducation à la santé, de prévention et de dépistage à partir d'un diagnostic éducatif, en identifiant les besoins d'apprentissage du patient, des personnes et des groupes, et les actions à entreprendre 5. Concevoir, choisir et utiliser des outils pédagogiques adaptés et gérer l'information et les documents nécessaires au suivi de la maladie, particulièrement dans le cadre des maladies chroniques 6. Intégrer et coordonner ses actions éducatives dans le cadre de programmes pluridisciplinaires avec les partenaires de santé 7. Evaluer les effets de la démarche d'éducation thérapeutique, d'éducation, de prévention ou de dépistage et définir et mettre en œuvre les réajustements nécessaires 8. Concevoir des protocoles kinésithérapiques dans le cadre de la prise en charge pluriprofessionnelle et coordonnée des pathologies chroniques, des polyopathologies ou pathologies complexes 9. Dépister et prévenir des problèmes de santé dans le champ de la masso-kinésithérapie, repérer et analyser les situations susceptibles d'entraîner des dysfonctions et des déficiences chez la personne ou des groupes de personnes 10. Elaborer et organiser des actions de prévention, dépistage, conseils et formation de populations ciblées, notamment en lien avec les priorités de santé publique 11. Conduire des actions d'entraînement des patients et /ou de leurs familles en vue de leur permettre de s'approprier les techniques d'intervention proposées par le masseur kinésithérapeute 12. Accompagner par des techniques de communications appropriées, le patient et/ou son entourage vers des changements de comportement, de modes de vie et d'habitude en prenant mieux en compte sa santé 13. Conseiller, informer ou former à la prévention en masso-kinésithérapie les professionnels et les autres partenaires en fonction de leurs responsabilités

	Domaine de compétences 4 Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie	1. Organiser et adapter les conditions d'accueil et d'utilisation des locaux et des équipements nécessaires au bon déroulement de la séance 2. Identifier les risques iatrogènes de l'intervention en masso-kinésithérapie 3. Repérer les risques intéressant la personne ou le professionnel, liés à l'activité masso-kinésithérapie et déterminer les mesures préventives 4. Planifier les activités et les priorités, définir le contenu de la séance en fonction des avancées du projet thérapeutique 5. Evaluer l'état psychologique du patient, sa motivation et son évolution au cours des séances 6. Informer la personne, construire avec elle la séance, recueillir son adhésion aux actes thérapeutiques 7. Mettre en œuvre l'intervention de masso-kinésithérapie par des gestes, des techniques, des méthodes, un accompagnement et des supports adaptés au patient et à sa pathologie 8. Adapter les protocoles et la durée de la séance en fonction de l'évolution de la situation clinique du patient et de ses réactions. 9. Sélectionner et mettre en place des conduites et compensations dans le champ de la masso-kinésithérapie permettant au patient de dépasser sa situation de handicap 10. Prescrire les aides techniques adaptées à la pathologie traitée dans le respect de la réglementation et des recommandations 11. Concevoir et conduire une séance de groupe seul ou en coanimation 12. Analyser le déroulement de la séance, évaluer ses résultats obtenus et intégrer les adaptations nécessaires au projet thérapeutique 13. Enregistrer les données relatives aux séances réalisées dans le respect de la déontologie et de la réglementation 14. Assurer la traçabilité des soins en kinésithérapie dans le respect de la déontologie et de la réglementation
	Domaine de compétences 5 Etablir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie	1. Accueillir, écouter et instaurer une relation de confiance avec le patient, son entourage ou le groupe 2. Développer une relation de partenariat avec la personne soignée 3. Adapter sa communication, la nature des informations communiquées au patient et son comportement en fonction des caractéristiques du patient, de son état psychologique et de sa motivation 4. Expliquer au patient les effets attendus, les risques et les limites de l'intervention en masso-kinésithérapie, en prenant en compte sa pathologie, son niveau de connaissances, ses représentations, son environnement social, professionnel et culturel, son niveau de langage, ses attentes pronostiques et son état psychologique 5. Expliquer le déroulement de la prise en charge masso-kinésithérapie, et s'assurer de sa compréhension par le patient et son entourage 6. Négocier et construire les modalités de l'intervention avec le patient et/ou son entourage en fonction des objectifs du projet thérapeutique 7. Faciliter, développer et analyser les interactions entre les participants d'une séance de groupe. 8. Rechercher et/ou maintenir les alliances thérapeutiques avec le patient tout au long de l'intervention 9. Responsabiliser la personne, la famille, l'entourage quant à l'importance de leur participation à la prise en charge thérapeutique et établir une relation de partenariat 10. Soutenir la personne, la famille et/ou l'entourage tout au long de la prise en charge thérapeutique 11. Etablir une relation d'aide vis-à-vis du patient
	Domaine de compétences 6 Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie	1. Rédiger un bilan ou rendre un avis dans un cadre médico-administratif, 2. Identifier et sélectionner les textes législatifs et réglementaires en vigueur afférents aux déficiences, incapacités, handicap 3. Sélectionner et conseiller le matériel adapté aux déficiences, incapacités, handicap 4. Construire des méthodes et outils d'enquête adaptés aux problèmes posés en santé publique dans le domaine de la masso-kinésithérapie dans différents contextes 5. Conseiller les partenaires dans le cadre d'actions entreprises dans le domaine de l'ergonomie physique, de la prévention des troubles musculosquelettiques, des pathologies cardio-vasculaires, des accidents sportifs, etc... 6. Présenter, expliciter et argumenter auprès des professionnels partenaires concernés les recommandations en masso-kinésithérapie 7. Evaluer les besoins d'une personne et ses capacités à pouvoir effectuer certaines tâches ou activités personnelles, professionnelles ou sociales, avec aide ou sans aide humaine ou technique, à partir d'une analyse de dossiers et de bilans masso-kinésithérapiques 8. Informer le patient sur l'attribution des avantages sociaux auxquels son état lui donne droit

	Domaine de compétences 7 Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle	1. Développer son activité professionnelle avec un esprit critique et dans une démarche réflexive intégrant l'innovation 2. Connaître et intégrer la démarche qualité à son activité professionnelle 3. Identifier les tutelles, les organisations et structures administratives en charge de la qualité et de la sécurité des soins, ainsi que la réglementation en la matière 4. Identifier et suivre les évolutions des connaissances scientifiques et empiriques et des pratiques professionnelles 5. Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'actualisation des connaissances, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé et des évolutions sociétales 6. Adapter sa pratique professionnelle et réajuster ses interventions thérapeutiques en fonction de l'analyse effectuée, des évolutions identifiées et des résultats de la démarche qualité 7. Développer ses connaissances théoriques et techniques dans les domaines des sciences, des outils d'intervention et des nouvelles technologies de l'information et de la communication 8. Adapter et transférer ses savoirs et ses compétences dans différents contextes professionnels et différents modes d'exercice 9. Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe, ou d'autres professionnels 10. Identifier les domaines de formation personnelle à développer visant l'amélioration de l'intervention en masso-kinésithérapie 11. Rechercher les moyens de formation professionnelle et d'actualisation des connaissances, suivre des actions de formation afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des soins, notamment des actions d'apprentissage collaboratif 12. Analyser et évaluer sa formation 13. Auto-évaluer, mettre en lien et intégrer ses acquis 14. Analyser les résultats et l'impact de la formation sur sa pratique professionnelle
	Domaine de compétences 8 Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	1. Identifier, sélectionner et utiliser les bases de données scientifiques 2. Conduire une recherche bibliographique 3. Analyser et synthétiser les articles scientifiques et évaluer leur impact potentiel sur sa pratique professionnelle ou sur la recherche conduite 4. Formuler un questionnement scientifique, permettant de dégager les objectifs de la recherche 5. Elaborer un protocole de recherche 6. Identifier les organismes à consulter et les rôles des partenaires mobilisables dans le cadre de la recherche 7. Planifier et conduire une action de recherche de manière individuelle et en groupe 8. Elaborer une communication orale et rédiger un rapport et un mémoire de recherche 9. Communiquer en Français et en langue étrangère par écrit et par oral sur la recherche réalisée
	Domaine de compétences 9 Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources	1. Elaborer un projet de création et de fonctionnement d'une structure, d'un cabinet, en rapport avec des besoins de santé identifiés en veillant à la conformité avec la réglementation. 2. Mettre en place une organisation adaptée du point de vue logistique, équipement, personnel et de fonctionnement correspondant à l'offre de soin 3. Contribuer au fonctionnement optimisé d'un cabinet ou d'une structure de masso-kinésithérapie 4. Fédérer autour d'un projet dans une approche collaborative, en tenant compte des règles de gestion des ressources humaines en vigueur 5. Prévoir un budget prévisionnel, réaliser le suivi et la gestion d'un budget 6. Etablir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable d'un cabinet 7. Veiller à la conformité des locaux, des installations, et des matériels utilisés par les masseurs kinésithérapeutes au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité 8. Organiser l'espace professionnel et le plateau technique utilisé par les professionnels 9. Choisir le matériel adapté à la structure et aux activités de masso-kinésithérapie en rapport avec l'offre de soin et organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et des consommables utilisés par les masseurs kinésithérapeutes 10. Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures 11. Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités 12. Organiser la gestion des archives dans le respect de la réglementation 13. Utiliser les logiciels de gestion spécifiques (comptabilité, prise de rendez-vous, statistiques d'activité, ...)

	Domaine de compétences 10 Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe	1. Organiser et planifier ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, ainsi que des interventions conduites en simultané par d'autres professionnels auprès de la personne ou du groupe, dans le respect de la déontologie et de la réglementation en vigueur 2. Identifier les missions des différents acteurs intervenant pour la prise en charge de la personne ou du groupe, la nature des informations à leur transmettre ainsi que les ressources existantes sur le territoire de santé 3. Etablir des relations professionnelles de qualité basées sur le respect mutuel, en favorisant le dialogue, la concertation et les décisions consensuelles 4. Instaurer et maintenir des liaisons et partenariats avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des patients (santé, médico-social, social, sportif, culturel, associatif, ...) 5. Développer et mettre en œuvre des activités ou des projets transversaux au sein de l'établissement et dans le cadre de réseaux 6. Coordonner ses actions et soins avec les aidants, les professionnels de santé, les intervenants notamment dans le champ social, économique, sportif, éducatif pour élaborer en commun ou conduire des projets d'intervention pluriprofessionnels pertinents 7. Sélectionner les outils de transmission de l'information adaptés aux situations et en assurer la mise en place avec efficacité 8. Prendre en compte dans son activité les actions de prévention mises en place sur le territoire 9. S'adapter à différents contextes professionnels et culturels, y compris dans une démarche ouverte à l'international
	Domaine de compétences 11 Former et informer les professionnels et les personnes en formation	1. Organiser l'accueil, l'information et l'accompagnement d'un professionnel, d'un étudiant ou d'une personne en formation dans le service ou la structure 2. Contribuer à la formation des étudiants en masso-kinésithérapie dans le cadre d'actions de tutorat 3. Repérer et expliciter les connaissances et les savoir-faire à transmettre aux étudiants en relation avec leur niveau de formation ou aux professionnels 4. Préparer et animer des séances de formation ou d'information auprès d'un public de professionnels, d'étudiants, ou de futurs professionnels 5. Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux étudiants, stagiaires et autres professionnels 6. Superviser des situations et des activités d'apprentissage dans une démarche progressive d'autonomisation au bénéfice des stagiaires et étudiants 7. Contribuer à évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires et les étudiants au regard des objectifs pédagogiques de stage et d'enseignements 8. Communiquer sur sa profession

4.3	Précisions sur le programme :	
Enseignements/modules de formation	Semestre de rattachement	Crédits ECTS
PREMIÈRE ANNÉE UNIVERSITAIRE OBLIGATOIRE		
Unités d'enseignement d'une première année universitaire d'une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur, conformément à l'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute	S1 ; S2	60
DOMAINE DE COMPÉTENCES 1 Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique		
UE 3. Sciences biomédicales	S3 ; S4 ; S5 ; S6	12
UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	S3 ; S4 ; S5 ; S6	20
UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1	S5 ; S6	6
UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	S7 ; S8	6
UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire	S7 ; S8	7
UE 17. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardiovasculaire, interne et tégumentaire	S7 ; S8	5
UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques	S7 ; S8	6
Total de crédits ECTS DC1		62
DOMAINE DE COMPÉTENCES 2 Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation		
UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	S3 ; S4 ; S5 ; S6	8
UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	S8 ; S9	4
UE 12 UE optionnelle	S3 ; S4	2

4.3	Précisions sur le programme :	
Total de crédits ECTS DC2		14
DOMAINE DE COMPÉTENCES 3 Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage		
UE 1. Santé publique	S3 ; S4	3
UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique	S7 ; S8 ; S9	3
Total de crédits ECTS DC3		6
DOMAINE DE COMPÉTENCES 4 Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie		
UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	S3 ; S4 ; S5 ; S6	28
UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique	S7 ; S8 ; S9	4
UE 20. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire	S7 ; S8 ; S9	3
UE 21. Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	S7 ; S8 ; S9	3
UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie	S8 ; S9	4
UE 31 UE optionnelle	S7 ; S8	2
Total de crédits ECTS DC4		44
DOMAINE DE COMPÉTENCES 5 Etablir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie		
UE 2. Sciences humaines et sciences sociales	S3 ; S4	2
Total de crédits ECTS DC5		2

DOMAINE DE COMPÉTENCES 6 Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie		
UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique		3
UE 20. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire		2
UE 21. Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		2
UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie		4
UE 24. Interventions du kinésithérapeute en santé publique		2
Total de crédits ECTS DC6		13
DOMAINE DE COMPÉTENCES 7 Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle		
UI 10. Démarche et pratique clinique : Elaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive		2
UI 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention		2
UI 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle		2
UE 13. UE optionnelle	S5 ; S6	2
UE 32. UE optionnelle	S9 ; S10	4
Total de crédits ECTS DC7		12

DOMAINE DE COMPÉTENCES 8 Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques		
UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche	S3 ; S4 ; S5 ; S6	4
UE 9. Langue anglaise professionnelle	S3 ; S4 ; S5 ; S6	4
UE 26. Langue anglaise professionnelle	S7 ; S8 ; S9 ; S10	4
UE 27. Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	S7 ; S8 ; S9 ; S10	6
UE 28. Mémoire	S9 ; S10	8
Total de crédits ECTS DC8		26
DOMAINE DE COMPÉTENCES 9 Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources		
UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	S9	3
Total de crédits ECTS DC9		3
DOMAINE DE COMPÉTENCES 10 Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe		
UE 1. Santé publique		2
UE 2. Sciences humaines et sciences sociales		2
Total de crédits ECTS DC10		4
DOMAINE DE COMPÉTENCES 11 Former et informer les professionnels et les personnes en formation		
UE 2. Sciences humaines et sciences sociales		2
UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure		3
Total de crédits ECTS DC11		5
INTÉGRATION DES SAVOIRS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL		
UI 10. Démarche et pratique clinique : Elaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	S5 ; S6	3
UI 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	S8	2
UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	S10	2
Total de crédits ECTS DC		7
FORMATION CLINIQUE/STAGES - Compétences 1 à 11 en situation		ECTS
UE 11. FORMATION A LA PRATIQUE MASSO-KINÉSITHÉRAPIQUE, 18 semaines (4 stages), semestres 3, 4, 5 et 6, lieux à préciser :		18
UE 30. FORMATION A LA PRATIQUE MASSO-KINÉSITHÉRAPIQUE, 24 semaines (3 stages), semestres 7, 8 et 9, lieux à préciser :		24
TOTAL de crédits ECTS formation clinique		42
TOTAL		300
4.3.1	Enseignements complémentaires (éventuellement)	

4.4 Système de notation et, si possible informations concernant la répartition des notes NON APPLICABLE

4.5 CLASSIFICATION GÉNÉRALE DU DIPLÔME : Non applicable (mentions, ...)

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLÔME		
5.1	Accès à un niveau d'études supérieur :	Admission sur dossier en troisième cycle universitaire
5.2	Statut professionnel (si applicable) :	RNCP : Niveau 1 (nomenclature 1969) Niveau 7 (nomenclature Europe)
6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		

6.1	Informations complémentaires sur le parcours de l'étudiant :	Lieux de stage Séjours à l'étranger, Régime des études Thèmes des UE optionnelles suivies : - - - - Implication en tant que représentant de promotion, engagement dans une association ou un projet étudiant
6.2	Autres sources d'information :	Site de l'établissement : Site du ministère : www.sante.gouv.fr

7. CERTIFICATION DU SUPPLÉMENT		
7.1	Date :	
7.2	Signature :	
7.3	Qualité du signataire :	
7.4	Tampon ou cachet officiel :	